

Notes avant lecture

Bélisaire Ledain est, et restera probablement de longues années, l'historien de référence pour Parthenay et la Gâtine. Nous présentons ici sa première œuvre qui évoque surtout l'histoire de Parthenay. Afin de mieux connaître cet homme exceptionnel et les historiens qui le précédèrent, nous introduisons son ouvrage par la présentation d'une étude présentée à Parthenay en 1996.

« Les historiens de Parthenay et leur influence sur l'œuvre de Bélisaire Ledain. »

Belisaire Ledain demeure l'auteur de référence en matière d'histoire locale pour la cité de Parthenay. Il est le premier à avoir publié une synthèse historique de la ville, suffisamment complète pour passer les générations. Il aurait pu ne pas en être ainsi, si la mort n'avait emporté prématurément un historien que nous évoquerons par la suite.

Cette étude cherche à présenter les divers historiens qui devancèrent Ledain et qui s'intéressèrent à l'histoire de Parthenay. J'essaierai de dégager l'influence de ces divers auteurs sur la première œuvre de Ledain qui, rappelons-le, est éditée en 1858 : « Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine en Poitou » [Édité en 1858 chez l'imprimerie Bernard à Poitiers et chez Auguste DURAND, libraire à Poitiers, 7 rue du Grès]. Il n'est âgé que de 26 ans, et n'a soutenu sa licence de droit que quatre ans auparavant. Il a alors l'âge que son père avait lors de son décès, et vient de se marier avec Elisa Sophie Alexandrine Leclerc. Je n'évoquerai pas l'œuvre historique qui suivit la publication de cet ouvrage, car elle fut étudiée avec soin par Alfred Richard, lors du décès de notre historien.

Dans une deuxième partie, j'essaierai de définir les sources qu'il utilise dans sa première œuvre, et celles qu'il ne consulte pas.

Je commencerai mon étude par Coudrette, qui n'est pas un historien ni même un chroniqueur, mais un poète troubadour du XIV^{ème} siècle qui écrit un roman appelé « méllusine ». Il est intéressant de relever ce que Ledain dit de lui : « *Nous savons à quoi nous en tenir sur tous ces récits; ce sont autant de fables que notre naïf troubadour raconte avec bonhomie et une crédulité vraiment charmante* », mais il rapporte aussi « *Néanmoins, il ne faut pas s'y méprendre, il y a dans le roman composé par Coudrette un fond de vérité et même certaines particularités qu'on ne saurait mettre en doute* ».

Après Coudrette, il faut attendre le XVII^{ème} siècle pour découvrir les premiers historiens, car jusqu'alors, seule la consultation des chroniqueurs permet de découvrir çà et là des portions de l'histoire locale.

« L'histoire des comtes et Poitou Duc de Guyenne » de Jean Besly publié en 1647, est un ouvrage qui, comme le titre l'indique, traite de l'histoire de la région. À travers ce livre apparaissent divers faits qui touchent la Gâtine et évoquent quelques grands épisodes de l'histoire de notre cité comme certaines guerres contre le comte du Poitou, l'ascension de Joscelin comme archevêque de Bordeaux, ou la conversion de Guillaume comte du Poitou par saint Bernard. Bélisaire Ledain s'en inspire largement car dans son histoire de Parthenay, il retrace également l'histoire de la Gâtine et du Poitou.

En 1693, le chanoine Joseph Aubert, capucin de Parthenay, rédige « L'histoire généalogique des seigneurs qui ont possédé Parthenay » [Manuscrit conservé à la médiathèque de Poitiers.] Cette étude dépasse largement la stricte généalogie des seigneurs de Parthenay, et évoque diverses lignées royales de France et d'Europe ainsi que quelques grandes familles. En ce qui concerne les origines des seigneurs de Parthenay, Joseph Aubert manque de renseignements et sa généalogie est truffée d'erreurs surtout sur les origines des Larchevêque. À partir du XIII^{ème} siècle environ, son

étude s'avère plus précise. Dès que l'on se rapproche de la période où il vécut, sa généalogie devient une référence. Belisaire Ledain l'utilise en ce sens, considérant plus crédible les sources d'un parthenaisien à son époque que celle d'un historien parisien. C'est ainsi qu'il juge comme réelle, l'acquisition de la terre et seigneurie de la Meilleraye par Jean de la Porte, prieur de Parthenay-le-Vieux, terre qui échet ensuite à Charles de la Porte, père du Maréchal.

Ledain utilise également « l'état du Poitou » dressé par Maupéou d'Ableiges en 1698, qui décrit rapidement la cité et la Gâtine sous ses aspects administratifs, religieux, agricoles et géographique.

Le XVIII^{ème} siècle est marqué en France par le développement de la diffusion de l'information, sous forme écrite. La plupart des provinces ont leur feuille périodique qui, pour le Poitou, se concrétise sous l'aspect des « affiches du Poitou ». Créé par Joyneau des Loges en 1773, ce périodique comporte généralement huit pages et paraît tous les jeudis. Bélisaire Ledain utilise partiellement cette source pour son étude, notamment une chronologie des seigneurs de Parthenay de 1290 jusqu'en 1781, dressée par Joseph II Joubert de Cissé qui, à partir des archives de son château de Chaumusson Plessis-Viette (commune de Pompaire), s'essaie à définir la généalogie des seigneurs de Parthenay. La chronologie est certes intéressante, mais incomplète. Par contre, les documents cités sont particulièrement remarquables pour l'étude de la Gâtine. C'est en cela que Ledain utilise cette chronologie.

Joyneau des Loges, le créateur des affiches, publie dans sa revue une étude sur les notaires de Parthenay en 1776, avec mention des actes que chacun d'entre eux possède de ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'on découvre des notaires qui ne sont pas cités par Georges Baufine dans son étude sur le notariat dans l'arrondissement de Parthenay [Georges BAUFINE, « Étude sur le notariat dans l'arrondissement de Parthenay », 1911.].

Les affiches recèlent également de nombreuses informations religieuses, administratives et scolaires que semble avoir ignorées Ledain. Il est curieux de noter que notre auteur ne s'intéresse nullement aux actes notariés dans son premier ouvrage et que les suivants en font rarement référence, sauf pour son dictionnaire topographique.

La période Révolutionnaire et surtout post-révolutionnaire est riche en œuvres historiques notamment sur le Poitou. Certaines relatent des faits qui concernent la Gâtine. On peut citer comme auteurs : Billaud (La petite église), Guérinière (Histoire du Poitou), Giraudeau (Précis historique du Poitou), Dufour (De l'ancien Poitou) ou encore Thibaudeau (Histoire du Poitou). Ce dernier est d'ailleurs largement utilisé par Ledain tout en contestant certains aspects historiques. C'est notamment le cas lorsque Thibaudeau affirme qu'en 1214 Jean-Sans-Terre se trouve assiégé dans Parthenay par Philippe Auguste.

Une œuvre importante pour le tout jeune département des Deux-Sèvres, demeure le travail historique, archéologique et surtout statistique du Baron Dupin, premier préfet du département [Baron DUPIN, « Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres », An IX. Second mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres, An X]. S'appuyant sur les réponses aux questions dont il inonde les municipalités, il écrit deux importants ouvrages de statistiques. Il évoque la géographie des divers lieux, dont Parthenay. L'administration, les monuments, l'économie, l'industrie, l'agriculture, la botanique, etc., sont des sujets traités dans ses études. Dans sa deuxième statistique il s'intéresse un peu plus à l'histoire locale. Dupin écrit également un « dictionnaire géographique, agronomique et industriel des Deux-Sèvres », où il approfondit plus particulièrement les sujets annoncés dans le titre de l'ouvrage. Là encore, il évoque certains faits et monuments concernant la ville de Parthenay et sa proche région. Dupin enfin, s'intéresse plus particulièrement à notre cité en publiant une « Notice sur Parthenay et la Gâtine du Poitou », dans

les Mémoires de la société des Antiquaires de France [Page 279.]. Ce travail est déjà très précis quant aux faits historiques, et il s'attache à décrire plus précisément les monuments. C'est le seul ouvrage que Bélisaire Ledain utilise, portant là aussi un œil critique pour certains faits, notamment lorsque Dupin fait remonter l'église Saint-Jean au IX^{ème} siècle.

Dupin s'est intéressé quelques peu aux monuments de la région. À partir de 1830, plusieurs auteurs vont également s'attacher à décrire et dater les monuments poitevins. Citons De Longuemar, Chergé, Arnault ou de Caumont. Ce dernier ne semble avoir intéressé Ledain que pour ses travaux d'ordre général (Abécédaire d'archéologie, architecture civile et militaire). Il semble ne pas avoir alors connaissance des divers écrits que de Caumont fait sur certains monuments de Parthenay, notamment Notre-Dame de la Coudre.

Baugier, auteur qui travaille avec Arnault sur l'étude des monuments, laisse quelques notes qui ne semblent pas avoir été consultées par Ledain. Ces documents sont à la médiathèque de Niort. Les travaux de Charles Arnault, notamment son ouvrage « Monuments religieux, militaires et civil du Poitou. Deux-Sèvres », sont largement cités dans l'œuvre de Ledain. Là encore, notre auteur émet un avis contraire en ce qui concerne l'emplacement de la conversion du comte de Poitou par Saint Bernard [Page 83 de « l'histoire de la ville de Parthenay ».].

Alphonse de Longuemar quant à lui s'intéresse beaucoup aux statues équestres qui ornent les façades de Notre-Dame et de Parthenay-le-Vieux [Alphonse de LONGUEMAR, « Étude sur les statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{ère} série tome VII, 1853. « Notes supplémentaires sur les statues équestres... », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{ère} série tome VII, 1854.]. L'analyse du thème que symbolise ce cavalier alimente de très nombreuses querelles. Dans son premier ouvrage, Ledain s'attache peu à cet aspect des choses. Pour Parthenay-le-Vieux, il considère comme recevable la légende qui attribue la fondation de l'église à un seigneur qui aurait tué accidentellement un enfant, représenté pour cela sur la façade de l'église. Quant à Notre-Dame-de-la-Coudre, il précise simplement en note, que ses vestiges font l'admiration des archéologues [Page 306, Histoire de la ville...].

Au milieu du XIX^{ème} siècle, De Liniers et Grellet s'intéressent à la partie agricole de la Gâtine, mais Ledain ne consulte pas leurs ouvrages. Précisons que ces deux auteurs ont publié leurs travaux dans les mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, que Ledain semble avoir ignorée pour son premier ouvrage [J. de LINIERS, « L'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Parthenay », Mémoire de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, tome XVIII, 1855-1856. GRELLET, « Rapport au comité départemental. Agriculture et industrie ». I dem.].

À cette même époque paraissent plusieurs ouvrages généraux qui évoquent et synthétisent l'histoire de la Région et celle de diverses villes. Il en est ainsi pour l'ouvrage du Baron de Wismes « La Vendée » publié en 1846, et celui de Montbail « Notes et croquis de Vendée ». Seul ce dernier est cité dans l'oeuvre de Ledain. Hilaire Alexandre Briquet rédige alors une « Histoire de Niort » et une « Biographie des Deux-Sèvres » qui sont largement utilisées par Ledain. Ce dernier s'étonne que Briquet fasse naître à Niort le futur Maréchal de la Meilleraye.

La fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle représente une période qui marque un tournant dans l'étude de l'histoire parthenaisienne, car plusieurs auteurs de qualité vont s'intéresser à notre ville.

Le premier est Appolin Briquet qui fait une étude sur Parthenay et qui en donne lecture lors du congrès archéologique qui se tient à Niort en 1840 [Apollin BRIQUET, « Statistique monumentale de la ville de Parthenay », Mémoire de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 1^{ère} série, tome IV, 1839-1840.]. Ce travail semble être passé inaperçu de Ledain. L'étude en question décrit avec

précision la ville et ses monuments, ainsi que les faits historiques les plus importants. C'est Briquet qui suppose que l'origine de l'appellation Notre-Dame-de-la-Coudre provient d'un miracle opéré dans un ancien bois de Coudrier. Auparavant, Baugier évoque Notre-Dame-de-la-Cour-du-Château [On trouve également cette mention dans les papiers du fonds Ledain.]. N'oublions pas que cette église est l'ancienne chapelle castrale du château qui comprenait au XII^{ème} siècle, la totalité de la Citadelle.

En 1853, est publiée une plaquette sur l'église Sainte-Croix, rédigé par l'abbé Jarlit [Mémoire sur l'ancienne église collégiale de Sainte-Croix de Parthenay, 1853.]. Probablement connu de Ledain, ce travail n'est pas utilisé par notre auteur. Il convient de préciser que cette étude n'est guère appréciée aujourd'hui, compte tenu de certaines aberrations.

Hypolithe Duparc s'attache quant à lui et pour l'essentiel à la bibliographie du Maréchal de Meilleraye. C'est là aussi un travail qui est ignoré par Ledain [Hypolithe DUPARC, « Observations sur la biographie du Maréchal de la Meilleraye ». Mémoire de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, 1^{ère} série, tome IV, 1839-1840.].

Armand Désiré de la Fontenelle de Vaudoré s'intéresse également au Maréchal, mais sa recherche est bien plus approfondie. Les articles qu'il publie dans le bulletin de la S.A.O. sont connus et utilisés par Ledain, notamment ceux concernant l'étude des vigueries en Poitou, le siège de Parthenay en 1419 et la fronde en Poitou. Un autre article de cet auteur est publié dans les Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Il s'agit d'une étude sur le Maréchal de la Meilleraye. C'est le seul article publié par la société deux-sévrienne que Ledain semble avoir utilisé. Précisons toutefois qu'il peut n'avoir consulté qu'un tirage spécial donné par de la Fontenelle à la S.A.O..

Il est nécessaire de s'arrêter un peu plus sur la Fontenelle. En effet, en 1843 aurait dû paraître une « Histoire des Seigneurs de Parthenay et de la Gâtine du Poitou ». Le décès de cet auteur nous prive d'une étude qui aurait pu être très intéressante. Il ne nous reste de cet ouvrage que la plaquette publicitaire qui dresse les grandes lignes de l'étude, et certaines allusions que l'on trouve çà et là dans les articles que nous venons de mentionnés [Voici ce que cet auteur mentionne en note dans son étude sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou : *Dans « l'histoire des sires de Parthenay et de la gâtine du Poitou » travail déjà avancé et dont j'ai donné un fragment, en publiant une « notice sur le Maréchal de la Meilleray ».* Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{ère} série, tome V, p. 443, note 1, 1839.]. La seule plaquette qui semble être connue actuellement est celle de la médiathèque de Poitiers qui appartient au fond Ledain. À travers les faits révélés par cette plaquette, précis et réels, il convient de penser que cet ouvrage aurait pu faire référence.

Il est troublant de trouver dans la première œuvre de Ledain, des allusions et des faits que l'on ne trouve que dans cette plaquette, et dont il ne cite pas l'origine.

Il faut également préciser que les papiers et les notes de la Fontenelle sont à la médiathèque de Niort ; pour chaque étude que cet auteur publia, existe un dossier de notes, ou bien le brouillon du travail. Or il n'existe aucune trace de l'étude qui devait être publiée en 1843. Certes, comme il est précisé dans sa plaquette de souscription, son manuscrit est déposé chez Bouchet-Sauzeau, imprimeur libraire à Parthenay. De ce fait, il est possible qu'à sa mort le manuscrit ait été détruit, mais cela n'explique pas l'absence totale de notes sur Parthenay.

Il ne faut pourtant pas supposer que Ledain ait pu avoir en main le manuscrit de la Fontenelle car le style est différent, et comme nous le verrons plus loin, son ouvrage trahit des recherches placées géographiquement à Poitiers et Parthenay. Nous considérerons donc qu'il ne disposa que de la plaquette publicitaire.

Je terminerai mon étude sur les historiens qui précéderent Ledain, en évoquant Paul Marchegay, qui me semble devoir être considéré avec beaucoup d'estime tant son travail est approfondi et sérieux. Archiviste du Maine-et-Loire, il publie de très nombreux travaux et recueils, tirés des archives d'anciennes communautés religieuses d'Anjou, de Touraine et du Poitou.

La principale œuvre qui concerne Parthenay est « une notice sur les Archevêque, Seigneurs de Parthenay », publiée dans la revue historique de la Noblesse.

Il évoque les diverses familles nobles qui se dénommaient Parthenay, puis les diverses charges de prestiges que détiennent les Archevêque. Il retrace ensuite la généalogie des membres de cette famille, avec les faits historiques qui s'attachent à chacun d'eux. C'est lui qui évoque en premier Joscelin 1^{er} mort en 1012. Malgré son travail de grande qualité issu de recherches approfondies, Ledain trouve néanmoins quelques erreurs. C'est ainsi qu'il dit de lui « *C'est donc à tort que M. Marchegay, d'ailleurs si érudit, considère Guillaume IV comme ayant péri dans son pèlerinage de Saint-Jacques, et lui donne son fils aîné Guillaume pour successeur. La charte de 1172 mentionnée par don Fonteneau, prouve le contraire.* ». Bélisaire Ledain fait une remarque identique quant à la date de la mort de Hugue I^{er}.

Chaque historien apporte par ses recherches de nouveaux éclaircissements. C'est ainsi que le travail de Ledain nécessite lui aussi certaines corrections.

J'aborderai maintenant l'origine de la documentation qu'utilise Ledain pour rédiger sa première œuvre.

Nous avons déjà évoqué bon nombre d'ouvrages axés sur l'étude régionale. Pour rédiger son étude, Ledain utilise de très nombreux livres d'histoire spécialisés dans divers domaines ou sur des périodes particulières de l'histoire de France, comme « le recueil des historiens de France » ou la série des « documents inédits pour servir à l'histoire de France ». Il utilise également de très nombreuses chroniques et annales tant civiles que religieuses qui avaient été jusqu'alors publiées. Il consulte aussi les quelques journaux privés connus à l'époque, comme le journal de Guillaume et Michel Le Riche, celui de Denis Généroux, ou les restes de celui de Claude Charron qui appartenait aux notes d'Allard de la Resnière, avocat de Poitiers à la fin du XVIII^{ème} siècle, et auteur de plusieurs notes publiées dans les « Affiches du Poitou ».

À travers les sources qu'il cite dans ses notes, il est aisé de découvrir que Ledain travaille beaucoup sur les ouvrages détenus par la bibliothèque de Poitiers. Il semble avoir effectué quelques séjours à la bibliothèque impériale qui deviendra nationale. Il mentionne en effet quelques manuscrits conservés en ce lieu.

Il faut préciser que notre auteur consulte de très nombreux livres, manuscrits et documents rédigés en latin.

Une source importante de documents qu'il utilise fut la collection de Don Fonteneau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, décédé en janvier 1781 à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. Cet ecclésiastique rassembla une grande quantité de données historiques, glanées dans de très nombreuses archives tant religieuses que civiles, dont l'ensemble est conservé à l'actuelle médiathèque de Poitiers.

Les Archives nationales semblent avoir été peu fréquentées par Ledain pour la rédaction de sa première œuvre, car il en est rarement fait mention. Il ne connaît pas alors l'important dépôt d'archives du comte d'Artois, qui correspond à la plupart des documents qui dépendaient du trésor des seigneurs de Parthenay. Cependant, il s'en sert largement pour construire sa Gâtine Historique et Monumentale, sans pour autant l'avoir entièrement dépouillé.

Comme nous l'avons déjà mentionné Ledain, n'utilise pas les actes notariés. Il semble également n'avoir consulté que de très rares documents conservés aux archives ou à la bibliothèque de Niort. En effet, chaque fois qu'il fait état de cette ville, il cite M. Ravan comme lui ayant communiqué le document, et ce pour une dizaine de pièces.

Pour terminer l'évocation des sources documentaires exploitées par Ledain, nous mentionnerons bien sûr, celles qui se trouvent à Parthenay. Il consulte les archives des presbytères de Sainte-Croix et de Saint-Laurent, les registres paroissiaux, les archives et les registres municipaux, ainsi que les archives de l'hôpital, qui représentent à elles seules une importante source documentaire.

Il faut encore signaler les documents personnels qu'il cite dans sa première œuvre, comme provenant de papiers de famille. Il est surprenant d'y découvrir des documents des XIII^{ème} et XV^{ème} siècles, notamment cette convention entre le seigneur de Parthenay et les religieux de la maison-Dieu, datant de 1450, et fréquemment utilisée pour décrire la ville à cette époque. Nous rappelons simplement qu'un Ledain était greffier de la municipalité de Parthenay à la Révolution, et que son arrière-grand-père, François Henri Ledain qui épousa Catherine Verrière en 1757, était alors marchand de draps et soies, devint huissier en 1763 puis huissier et notaire en 1772, et ce, jusqu'à sa mort en 1780.

L'implantation géographique des sources qu'utilise Ledain, montre qu'il se contente de dépouiller les documents se trouvant à Poitiers, lieu où il acquiert ses connaissances en droit, et les documents conservés à Parthenay, sa ville natale. À compter de 1854, il peut exercer son métier d'avocat dans chacune de ces deux villes. Les autres lieux de conservation ne semblent que peu l'intéresser (Niort, Paris) ou lui être totalement inconnus (Monaco, Nantes, le Puy, etc.).

À l'âge de 26 ans, Belisaire Ledain rédige une étude de qualité, et ce malgré une certaine faiblesse documentaire, qui ne l'empêche nullement de réaliser une œuvre de référence. Si l'on se replace dans les conditions de circulation de l'époque, il est évident qu'un jeune avocat ne pouvait pas se permettre de perdre trop de temps sur les routes, et de payer une chambre à Niort ou à Paris dans le seul but de pouvoir consulter des archives. Ses pied-à-terre de Parthenay et Poitiers contribuent à privilégier ses recherches dans les sources documentaires conservées dans ces deux villes. Il est probable que l'environnement dans lequel il vit son enfance, privé de père alors qu'il n'était âgé que de 3 ans, et entouré de l'imposante bibliothèque paternelle, pousse le jeune homme à la recherche historique. Cent quarante ans après, son œuvre est toujours recommandable, si ce n'est qu'elle mérite d'être annotée, pour qu'y soient inclus les résultats des travaux de tous les historiens, chercheurs, archéologues et érudits qui lui succédèrent.

Le texte original de cette œuvre est de couleur noire. Les notes de l'auteur sont entre crochets, et d'une couleur verte. Elles sont indiquées par une étoile entre parenthèses. Les annotations d'Albéric Verdon sont mises en couleur bleue, entre crochets.

« Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine du Poitou. » Par Bélisaire LEDAIN, avocat, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest. Paris, 1858.

Chapitre premier

« Des origines »

Sommaire

Situation de Parthenay ; ses fortifications. La Gâtine. Fiefs principaux de la baronnie de Parthenay. Pierres druidiques. Voies romaines. Origines distinctes de Parthenay et de Parthenay-le-Vieux. Développement de cette ville. Origine du château. Archiprêtré de Parthenay. Prieuré de Saint-Laurent. Parthenay, chef-lieu d'un pagus. Les vigueries en Gâtine.

La ville de Parthenay, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, autrefois siège d'une puissante seigneurie, dont les limites embrassaient la Gâtine tout entière, est située dans cette pittoresque contrée du Bocage, théâtre de la lutte généreuse qui illustra les populations de l'Ouest, à la fin du siècle dernier. Bâti sur un coteau escarpé au pied duquel coule le Thouet, Parthenay occupait une position admirable pour la guerre avant l'invention de l'artillerie : aussi le moyen âge en avait-il fait une place forte complète, construite suivant toutes les règles de l'art militaire malgré les sièges nombreux qu'il a soutenu et les destructions continuelles opérées par le temps et la main des hommes, on peut apprécier encore son antique importance en contemplant les ruines de ses remparts. La rivière trace son lit en demi-cercle autour de son enceinte, et lui sert ainsi de première défense, puis une muraille continue, dont on peut suivre partout les traces, l'environnait de toutes parts en se reliant au château.

Quatre portes étaient pratiquées dans cette enceinte et sont encore les seules issues pour sortir de la ville. La plus remarquable est la porte Saint-Jacques qui s'ouvre au nord. Cette construction encore intacte est un beau spécimen de l'architecture militaire du moyen âge. Elle est flanquée de deux tours elliptiques d'une légèreté très rare dans ce genre de monuments ; une large plate-forme, bordée de créneaux soutenus par d'élégantes consoles, couronne son sommet ; la rivière baigne ses pieds. Un pont de pierres, qui a remplacé depuis longtemps le pont-levis, vient aboutir à la porte et sert de communication entre la ville et le faubourg Saint-Jacques. La coulisse de la herse est très reconnaissable encore.

La porte du Bourg-Belay située à l'est est presque anéantie, et ne présente, comme seul reste de son ancienne existence, qu'une arcade voûtée en ogive.

La porte du Marchioux au sud-est a complètement disparu. Sa destruction date du commencement de la Restauration; mais des vieillards en ont gardé le souvenir et en parlent encore avec admiration. L'accès de la place était plus facile de ce côté, et pour la défendre les seigneurs eurent soin de construire en avant des ouvrages de guerre plus formidables et d'une plus grande étendue qui, sans doute à cause de leur élévation et de leur importance, récurèrent le nom de donjon. L'esplanade qui les a remplacé a conservé le même nom.

La porte du Sépulcre au sud a également disparu. Sa destruction remonte à la même époque.

Toute la muraille d'enceinte du côté du couchant couronne le sommet du coteau. Rien déplus pittoresque que ces tours demi cylindriques, interrompant d'espace en espace la monotonie du mur, et perchées, pour ainsi dire, sur ces escarpements inaccessibles qui se prolongent en pente raide et rocheuse jusqu'au lit que le Thouet s'est creusé dans le fond du vallon. Aussi la ville est inabordable sur ce point et a dû braver jadis tous les efforts de l'ennemi.

Il n'en est pas de même au levant. C'était là le point faible de la place, parce qu'il ne s'y trouve aucune défense naturelle. Aussi depuis le donjon jusqu'à la rivière, on avait creusé deux fossés larges et profonds parallèlement à la muraille, et, pour augmenter encore les difficultés de l'approche, une ligne de travaux avancés avait été élevée entre les deux fosses. La tête de ces ouvrages atteignait le bord de la rivière non loin du Pont-Neuf, dans un endroit où l'on peut remarquer encore un bloc de maçonnerie. Tous ces travaux ont disparu, à l'époque de la Révolution, sous les remblais de la route de Niort à Saumur qui remplaça le premier fossé dans toute sa longueur. C'est pourquoi, sur tout ce parcours, la route était appelée du nom de *Fossés* par les habitants de Parthenay qui en faisaient leur promenade favorite. Aujourd'hui que cette route a changé de direction depuis la construction du Pont-Neuf et que le souvenir de l'ancien aspect des lieux s'est effacé, c'est le nom de Boulevard qui a prévalu. L'emplacement du second fossé est occupé par des jardins bas situés entre la nouvelle route et le boulevard et par la promenade du Drapeau construite en 1812. Il y a quelques années, on a prolongé cette promenade, en y joignant le pré de la Paume, ainsi nommé, parce qu'autrefois on avait comblé en cet endroit le second fossé pour y établir un jeu de paume. Depuis le donjon jusqu'à la porte du Sépulcre, les fossés ont fait place au champ de foire et à une petite promenade plantée avec beaucoup de goût depuis l'année 1800 environ.

La muraille continue, dont nous venons de suivre la trace, était garnie de vingt tours encore subsistantes, de différentes grosseurs et plus ou moins bien conservées, sans compter celles qui ont disparu. Voici leur disposition : dix tours, depuis la porte Saint-Jacques jusqu'à celle du Bourg-Belay ; trois, depuis cette dernière jusqu'au donjon ; trois, depuis le donjon jusqu'à la porte du Sépulcre ; six, depuis la porte du Sépulcre jusqu'au château ; deux, depuis le château jusqu'à la porte Saint-Jacques. Aujourd'hui ces tours et cette muraille, qui défendaient jadis la cité féodale, soutiennent des terres de jardins. Des terrasses plantées d'arbres fruitiers ont remplacé les créneaux et le chemin de ronde qui retentirent si longtemps des cris de guerre des hommes d'armes des Larchevêque, Richemont et des Longueville.

Outre l'enceinte extérieure, il en existait intérieurement une deuxième encore parfaitement reconnaissable, se reliant à la première ainsi qu'au château. C'était, pour ainsi dire, une seconde forteresse placée au milieu de l'autre. On l'appelait la citadelle. Sa position, sur une espèce de promontoire, ne tenant, pour ainsi dire, à la ville que par un isthme, donnait à la garnison la faculté de se renfermer et de soutenir avantageusement un second siège, si la première enceinte venait à être emportée d'assaut. Au couchant et au nord, la profonde vallée du Thouet ; au levant, le vallon où se trouve la basse ville isolaient complètement la citadelle du reste de la place. Au sud, sur l'isthme qui la rattachait à la ville, l'accès de la citadelle était défendu d'une manière formidable, par une porte énorme d'une grande hauteur, accompagnée de deux tours elliptiques faisant saillie, comme à la porte Saint-Jacques. L'ensemble de cette construction massive, dont l'aspect est sévère et imposant, a reçu les noms de Porte de la Citadelle et Tour de l'Horloge. C'est, en effet, sur sa plate-forme, aujourd'hui complètement défigurée par une ignoble toiture, qu'est placée l'ancienne horloge de la ville. Les créneaux et les mâchicoulis qui la couronnaient ont disparu depuis longtemps, probablement à l'époque de la prise de Parthenay par Charles VIII, ou plutôt à l'époque du démantèlement des forteresses ordonné par Louis XIII. Une double herse, ainsi qu'on peut le voir par les coulisses subsistantes, fermait le passage voûté en ogive qui traverse la tour pour conduire dans la citadelle.

La porte de l'Horloge, de même que celle de Saint-Jacques, est un précieux reste des fortifications de notre ville. Il est regrettable que les maisons adossées à ses flancs en obstruent les abords et dérobent à l'œil de l'observateur la majesté de sa masse. D'une solidité à toute épreuve, elle bravera tous les siècles futurs, si le vandalisme ne vient pas la détruire, sous prétexte d'utilité publique, comme il en a abattu tant d'autres. C'est à la Tour de l'horloge que commençait la deuxième enceinte, dite de la Citadelle, pour aller se relier, d'une part, à la muraille extérieure, et de l'autre au château, en couronnant de ses tours et de ses courtines la crête du coteau qui domine la basse ville.

Enfin, le château, proprement dit, occupait l'extrémité du promontoire et terminait ainsi le système de fortification si habilement combiné pour la défense de Parthenay. Son mur d'enceinte, quelque peu étendu, était garni de six tours beaucoup plus fortes que celles de la ville et contenant des chambres voûtées. Là était l'habitation des puissants barons de Gâtine. Trois tours en ruines, seuls débris de cette résidence seigneuriale, subsistent encore. Avant les démolitions accomplies en 1831, on pouvait y contempler des vestiges considérables, capables de donner une idée assez exacte de l'antique disposition du château. Il affectait à peu près la forme d'un parallélogramme. La porte d'entrée, construite dans le genre de celle de l'Horloge, était placée à un angle, dans l'endroit où se voient encore les restes de l'un des deux massifs qui l'accompagnaient. Un pont-levis, jeté sur le fossé, servait de communication entre le château et la citadelle. La tour la mieux conservée sert actuellement de poudrière. C'est entre cette tour et la porte qu'était construit sur le bord du fossé, le corps de logis, servant d'habitation aux seigneurs. Enfin, plus loin, à l'angle correspondant à la porte, les flancs entr'ouverts et à demi écroulés, se dresse la tour célèbre, théâtre de la mort tragique de Jacques d'Harcourt.

Toutes les constructions militaires qui enlacent notre ville portent en elles le cachet de leur origine : elles remontent au douzième siècle.

Telle était, au moyen âge, la ville de Parthenay, l'une des places de guerre les plus importantes du Poitou, et qui, par suite, a grandement marqué dans l'histoire de cette province. Juvénal des Ursins n'était donc pas au-dessous de la vérité quand il disait au XV^e siècle, qu'il y avait « trois paires de fossés et trois paires de mur en la ville » et lorsqu'il ajoutait qu'elle était réputée « imprenable ». Fondateurs et maîtres d'une citadelle aussi forte, les Parthenay Larchevêque et les barons qui leur succédèrent étendirent leur puissance souveraine, durant bien des siècles sur toute la Gâtine.

Cette contrée, dont Parthenay était, comme on disait autrefois, la capitale, occupe le centre du Poitou et forme la partie intermédiaire de la province qui relie le Haut-Poitou au Bas-Poitou, circonscrites auxquelles on la rattachait indifféremment. (*) [Un arrêt du conseil du 16 avril 1670 déclara que la ville de Parthenay ferait partie du Haut-Poitou, et que le Thouet serait la ligne de démarcation entre ces deux divisions de la province] Couverte de bois et coupée par de nombreux accidents de terrain, la Gâtine, malgré le déboisement qui s'y est opéré depuis un demi-siècle, offre encore à l'œil du voyageur l'aspect plus pittoresque, et la nature en certains lieux s'y revêt de beautés inattendues. Une chaîne de collines, formant le plateau de Gâtine, la traverse du sud-est au nord-ouest. C'est de ces hauteurs que descendent trois rivières, le Thouet, la Sèvre-Nantaise, la Vendée, et une multitude de petits cours d'eau qui sillonnent le pays dans tous les sens et contribuent beaucoup à la fertilité de ses pâturages. La Gâtine contenait environ soixante paroisses ; son étendue était à peu près de quinze lieues en longueur et de dix lieues en largeur. (*) [Robert du Dorat] Nous allons essayer de délimiter ce pays le plus exactement possible, et de tracer par conséquent les bornes des baronnies possédées par les seigneurs de Parthenay.

Supposons une ligne fictive commençant à Cramart, près Ayron, point extrême de la Gâtine, du côté de l'orient. De Cramart, la ligne prend la direction de Thénézay, Pressigny, Lamairé, Gourgé, gagne Amailloux, Adilly, Saint-Germain, la Chapelle-Saint-Laurent, Largeasse, et traverse la Sèvre Nantaise pour atteindre les Moutiers-sous-Chantemerle. Sur presque tout ce parcours de la ligne, la Gâtine était bornée par la puissante vicomte de Thouars. Des bords de la Sèvre-Nantaise, notre ligne fictive descend à Saint-Paul-en-Gâtine, côtoie quelque temps les rives de la Vendée, atteint l'Autise vers Ardin ; puis joignant la Sèvre-Niortaise à l'ancienne forteresse de Coudray-Salbart, elle remonte ensuite par Germon, vers Verrny, Vautebis et Vasles, et regagne enfin Cramart, son point de départ.

Les domaines des sires de Parthenay couvraient, comme on le voit, une étendue de territoire assez considérable. Ils se composaient de quatre baronnies ou châtellenies : Parthenay, Secondigny et Béceleuf relevant du comté de Poitiers, et Coudray-Salbart relevant de l'abbaye de Saint-Maixent. La baronnie de Parthenay était sans contredit la plus vaste et la plus importante. Parmi les nombreux fiefs qui en relevaient à hommage-lige, citons les châtellenies de Champdeniers,

d'Hérisson, de Villiers-en-Gâtine et de Châteauneuf, près de Largeasse, les seigneuries de Gourgé, la Rochefaton, la Chapelle-Bertrand, Auhigny, St-Marc-Lalande, Ardin, Germon, le Fonteniou-de-Verrnou, Tennesus, la Bretonnière, Laubertière, Leigné, Pairé, le Plessis-Viette, le Plessis-d'Allonne, Sunay-en-Châtillon, Saint-Pardoux, Sauray, Mauvergne, la Crosloy, etc. N'oublions pas l'humble seigneurie de la Meilleraye, dont le nom devait subitement sortir de l'obscurité au XVII^e siècle, pour briller d'un si vif éclat dans la personne de l'illustre maréchal duc de la Meilleraye.

Outre les fiefs nombreux que les seigneurs de Parthenay possédaient directement, ou dont ils étaient suzerains en Gâtine, les importantes châtellenies de Vouvant et de Mervent, limitrophes de cette contrée, de Taillebourg en Saintonge, de Châtelailion en Aunis et de Moncontour, vinrent successivement augmenter leurs richesses et leur influence.

L'histoire de Parthenay et de la Gâtine se lie intimement à celle du Poitou jusqu'à l'an 1000 environ. Aucun historien latin, aucun chroniqueur de l'époque mérovingienne, ni des temps carolingiens, ne fait mention de cette ville et ne signale quelque événement mémorable accompli dans le pays. Ce silence, gardé même par les chroniques locales de la province avant l'an 1000, provient, sans nul doute, du peu d'importance de la contrée et des faibles populations qui l'habitaient. Qu'était-ce, en effet, que la Gâtine dans ces temps éloignés? Les noms par lesquels on la désignait, *Vastina*, *territorium vastinense* l'indiquent suffisamment. C'était un pays peu exploré, couvert de vastes forêts, de landes et de bruyères, très peu peuplé, et par suite privé, pour ainsi dire, de toute culture; sanctuaire mystérieux où s'accomplissaient les cérémonies trop souvent souillées de sang humain, présidées par les druides, et où les Gaulois ont laissé, comme traces évidentes de leur passage, les pierres branlantes de Hérisson et de la Morelière, près la Chapelle-Seguïn, singuliers monuments qu'on retrouve bien ailleurs, mais pour l'explication desquels on n'a pu faire que des hypothèses. (*) [*Monuments du Poitou, Deux-Sèvres*, par Ch. Arnault et Baugier, p. 11 et 13] Ces deux monuments druidiques n'étaient point les seuls qui existassent dans le pays, et la dénomination significative de *pierre levée* par laquelle on désigne encore diverses localités, le Moulin-de-la-Pierre-Levée, par exemple, situé sur le bord de l'étang de Lorgère, tout en fournissant la preuve qu'il y avait là jadis un menhir ou un dolmen, nous démontre en même temps, d'une manière incontestable, l'existence primitive en Gâtine d'une ou de plusieurs tribus gauloises.

Les faibles populations celtiques de la Gâtine ne songèrent pas plus, sans doute, que le reste du peuple picton à opposer une résistance sérieuse au lieutenant de César Publius Crassus, lorsqu'il opéra si facilement la soumission de toute cette contrée, à l'époque de la guerre des Vénètes. Plus tard, lorsque la conquête romaine devint définitive, malgré les glorieux efforts de Vercingétorix et les généreuses tentatives qui suivirent; lorsque la ville éternelle eut imposé les bienfaits de sa civilisation aux peuples gaulois et que des monuments de toutes sortes s'élevèrent partout dans les provinces sous les auspices de l'administration impériale, deux voies romaines traversèrent la Gâtine pour relier la capitale du Poitou aux cités armoricaines et aux côtes de l'ouest. La première et la plus suivie était la voie de Limonum (Poitiers) à Portus-Nanuetum (Nantes), indiquée dans la table théodosienne, et sur laquelle se trouvait cette mystérieuse Ségora tant cherchée par les antiquaires, mais dont la situation paraît enfin solidement établie dans le lieu appelé la Ségourie, près Beaupreau. (*) [*C'est ce qui est très bien prouvé par M. Léon Faye dans son Examen des recherches sur la mansion romaine Ségora*, p. 9 à 16 et 34 à 37, Poitiers, 1854.] En venant de Poitiers, à la sortie de la forêt d'Autin; après la métairie de la Chaussée-Faubert, commune de Thénezay, la voie faisait une fourche, la branche droite constituait la route d'Angers, l'autre continuait à se diriger vers Nantes, en passant entre le bois de Pressigny et de Barge, sur le pontreau des Hommes, au château de la Chaussée-de-Gourgé, à Gourgé où elle franchissait le Thouet, au gué de Viellemenée qui traverse le ruisseau du Cesbron, au village de l'Ajon Recherches sur les deux voies romaines de Poitiers à Angers et de Poitiers à Nantes, par de la Fontenede de Vaudoré, puis elle atteignait Faye-l'Abbesse où des découvertes récentes ont démontré l'antique existence d'une mansion romaine oubliée. Sur tout ce parcours, la voie porte la dénomination de chemin de Saint-Hilaire. La tradition rapporte, en effet, que ce célèbre adversaire de l'arianisme se rendait souvent de sa ville épiscopale à Faye-l'Abbesse, en suivant naturellement la route romaine,

pour convertir, sans doute, les habitants de ces campagnes encore plongés dans les superstitions du paganisme. C'était une de ses courses pastorales favorites, et on montre encore aujourd'hui, dans l'église de Faye-l'Abbesse, un marbre portatif qui lui aurait, dit-on, servi à célébrer les saints mystères, et qui est l'objet de la vénération publique. Cette voie doit remonter au troisième siècle. (*) [*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1852, p. 264 ; *Recherche sur Bressuire et Faye-l'Abesse*, par M. Touchard.]

L'autre voie, qui n'était qu'une route secondaire, destinée sans doute à servir de jonction entre la route de Poitiers à Saintes et celle de Poitiers à Nantes, traversait le cœur de la Gâtine en suivant les hauteurs. Elle partait de Rom (Rauranum), ancienne mansion romaine placée sur la voie de Poitiers à Saintes, passait à Vançais, Bagnaux, Exoudun, Exireuil, entrait en Gâtine à Saint-Georges-de-Noiné, allait de là à Marsilly, au village du Grand-Chemin, au Grand-Beauchamp, au pied des moulins de Mazières, à la Boucherie, près des Fontaines, commune de Saint-Pardoux, à la Cerclerie, à la Groix-de-la-Burelière, à l'Ingrimière, aux Ajoncs-Béliard, à la Frémodière-Ecureuil, à la Caillerio, à l'Asie, au Bourg-Neuf, traversait la forêt de Chantemerle, et, après avoir quitté Saint-Pierre-du-Chemm, devait gagner les côtes de l'Océan, ou peut-être rejoindre quelque part la grande voie de Poitiers à Nantes; mais sur ce dernier point, nous ne pourrions rien affirmer. Elle est connue dans le pays sous le nom de chemin des *Chaussée*. (*) [*Monuments du Poitou*, par Ch. Arnault, p. 36. *Notice sur Parthenay et la Gâtine*, par le baron Dupin ; *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. III. *Bulletins de la Société des Antiq. de l'Ouest*, 3^e trimestre, 1841.]

Malgré la construction de ces deux routes, la Gâtine dut être peu fréquentée sous l'administration romaine, tant à cause de la nature sauvage du pays et du peu de ressources qu'il offrait, qu'à raison de la pauvreté et du petit nombre de ses habitants. Il n'est même pas certain qu'on ait établi la voie secondaire dont nous parlions tout à l'heure, uniquement pour l'utilité des populations de la contrée. Les marchands gallo-romains qui, de l'intérieur des Gaules, voulaient atteindre le plus directement possible les rives de l'Océan et le pays des Agésinates, appelé depuis Bas-Poitou, durent sentir le besoin d'une voie particulière qui devait naturellement, traverser les bocages de la Gâtine. Voilà ce qui aura motivé peut-être l'établissement de la voie qui avait son point de départ à Rom. Quant à l'autre voie dont la construction doit être antérieure, elle était uniquement destinée à relier la capitale des Pictons au Portus-Nannetum, ce qui justifiait parfaitement son utilité. Du reste, cette ligne importante ne faisait qu'effleurer, pour ainsi dire, les limites de la *Vastina*.

Quoi qu'il en soit, ces deux voies de communication n'en furent pas moins utiles pour ce pays. Elles y opérèrent quelque amélioration en le mettant en rapport avec le reste de la province transformé par la civilisation romaine.

Si à l'époque gallo-romaine, et à plus forte raison dans les temps qui précèdent, il n'y eût en Gâtine aucune ville, aucun centre de population susceptible de laisser quelque souvenir historique, les habitants de la contrée, malgré le degré peu avancé de leur civilisation, n'en étaient pas moins répartis par petits groupes dans une foule de villages plus ou moins considérables, parsemés à travers les bocages, sur les coteaux ou sur le bord des rivières. Il serait intéressant de savoir si les gros bourgs, que nous voyons aujourd'hui, ont pris naissance dans ces villages primitifs. Plusieurs, probablement, remontent à cette époque éloignée ; mais quels sont-ils ? sous quels noms les désignait-on ? On le conçoit, ces questions sont enveloppées d'une très grande obscurité.

Ici se présente naturellement le point le plus difficile à éclaircir de toute cette histoire; nous voulons parler de l'origine de Parthenay. L'époque de la fondation des villes mêmes les plus considérables et les plus célèbres, a toujours été entourée de ténèbres plus ou moins profondes. Nous n'entreprendrons donc point, pour déterminer d'une manière précise l'origine de Parthenay, ville si obscure comparativement à tant d'autres, des recherches bien inutiles assurément par suite du manque absolu de titres jusqu'à l'époque féodale. Toutefois nous essaierons de tirer des inductions de certains faits bien insignifiants en apparence, mais à l'aide desquels il sera possible de remonter un peu plus loin dans la nuit des temps.

Le premier monument connu qui fasse mention de la ville de Parthenay est un diplôme du roi d'Aquitaine, Pépin II, donné l'an 848 en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent. (*) [*Hist. Mste de l'Abbaye de Saint-Maixent, par dom Chazal, prieur de celle abbaye, dans la collection de dom Fonteneau, t. 36, p. 218, 249 (Bibl. de Poitiers.)*] Il résulte de la simple énonciation contenue dans ce titre que Parthenay avait donné son nom au pays environnant et en était considéré comme la capitale. *In Pago Partiniaco*, dit, en effet, le diplôme. Cette ville devait donc avoir dès lors une certaine importance puisqu'elle imposait son nom, même dans des titres authentiques, au territoire environnant appelé aussi Vastina. Il est probable qu'on désignait la contrée par ce dernier mot avant de dire *pagus Partiniaci*. Puis on lui aura donné indistinctement ces deux noms, le premier parce qu'il caractérisait exactement la nature de son sol et son aspect général, le second parce qu'il était le résultat de la prépondérance incontestable que Parthenay avait conquise en Gâtine.

Mais, avant d'aller plus loin, il importe d'établir clairement la différence d'origine qui existe entre Parthenay-le-Vieux et la ville de Parthenay. Parthenay-le-Vieux n'est qu'un petit bourg situé sur le Thouet, à un kilomètre de la ville, et faisant partie de la même commune. Chose singulière au premier examen, Parthenay-le-Vieux est la moins ancienne des deux localités ! Nous savons, en effet, d'une manière positive, que l'église et le bourg de Parthenay-le-Vieux furent fondés par les seigneurs de Parthenay, Gelduin et Ebbon, à la fin du onzième siècle, ainsi que cela résulte d'une charte émanée d'eux, l'an 1092. (*) [*Dom Fonteneau, t. 4, p. 17.*] Remarquons les termes de la donation : « *Donamus..... monasterio Casae Dei ecclesiam sancti Petri, quae dicitur Partiniaci veteri...* ». Nous reviendrons sur ce curieux document; mais nous pouvons en conclure dès à présent, sans crainte de nous tromper, qu'une bourgade ancienne, car nous n'osons lui donner le nom de ville, a existé, dans des temps très reculés, sous le nom de Parthenay, sur l'emplacement même du bourg actuel de Parthenay-le-Vieux. C'est ce qu'indique évidemment l'épithète significative de vieux, *veteris*, donnée à ce lieu dès le onzième siècle.

Ce vieux Parthenay, qui a disparu depuis si longtemps, et dont le souvenir était presque effacé dans la mémoire des contemporains de Gelduin et d'Ebbon, pourrait bien être un de ces bourgs primitifs dont nous parlions tout à l'heure, et dont le nom celtique aura été traduit ou plutôt défiguré plus tard par le mot latin *Partiniacum*. On sait avec quel soin les romains, après la conquête des Gaules, répandirent par politique l'usage de leur langue dans leur nouvelle province, et combien, par cette raison, fut transformé l'ancienne physionomie des noms de lieux. A ceux qui nous demanderaient par quelles causes étonnantes cette ancienne ville de Parthenay a disparu totalement, sans laisser après elle d'autre trace que ce nom de vieux Parthenay appliqué au lieu qu'elle occupait autrefois nous répondrions d'abord que cette prétendue ville n'était très probablement qu'un bourg sans importance, incapable de laisser longtemps après sa destruction des traces matérielles de son ancienne existence; et puis les épouvantables dévastations des barbares ne sont-elles pas là pour nous donner la véritable raison de son anéantissement? Enfin, pour ne citer qu'un exemple, ne trouvons-nous pas un fait analogue dans la disparition complète de Ségora qui pourtant était une station romaine sur une grande route, et qui, par suite, jouissait d'une bien plus grande importance? N'en doutons point, l'ancienne bourgade, dont le nom de Parthenay-le-Vieux: a conservé la tradition, a dû trouver sa ruine, aussi bien que Ségora, dans les grandes invasions barbares du cinquième siècle. Jetons un coup d'œil rapide sur cette période désolante.

Devant ce torrent de Vandales, d'Alains, de Suèves, etc., qui se précipita sur les Gaules l'an 406, et qui promena ses ravages en tous sens, toute résistance dut cesser. Les villes, les bourgs et les villages n'eurent qu'à attendre le pillage, la destruction et la mort. « Tout est devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine et la Novempopulanie. » ; dit saint Jérôme dans une de ses lettres, peinture saisissante des malheurs de l'époque. (*) [*Hist. de l'Église gallic., par Longueval, t. II, p. 73, éd. 1825*] "Si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eût fait de moindres maux, » ; s'écrie l'auteur, du *Poème sur la Providence* (*) [*Idem t II, p.74.*] L'empire romain, dans sa détresse, prenait des barbares à sa solde ; les Teifales, tribu gothe qui conserva si longtemps les mœurs féroces de sa nation, tenaient garnison à Poitiers au cinquième siècle; ils finirent même par s'établir dans la province, aux environs de Tiffauges (*) [*De l'Ancien Poitou, par Dufour, p. 96*]. On conçoit

facilement quels maux durent faire souffrir au Poitou ces terribles auxiliaires, dont la conduite fut souvent plutôt digne d'ennemis que de défenseurs de l'empire. Les Visigoths, leurs frères, arrivés en Gaule au commencement du cinquième siècle, ravagèrent à leur tour l'Aquitaine, s'emparèrent en 453 de Poitiers, pillé naguère par les autres barbares. (*) [*Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t. I, p. 34, éd. 1839.*], et combattirent la domination romaine jusqu'au moment où ils eurent enfin arraché tout le midi de la Gaule à l'empire expirant (475). La brillante victoire de Clovis à Voulon (507) inaugura le règne des Francs dans le midi de la Gaule, en renversant la monarchie arienne clos Visigoths ; mais l'Aquitaine n'en fût pas moins exposée aux courses dévastatrices qu'y faisaient périodiquement les rois mérovingiens. Le Poitou eut particulièrement à souffrir des guerres acharnées et fratricides que s'y livrèrent les successeurs de Clovis durant le sixième siècle. (*) [*Hist. Du Poitou, par Thibaudeau, t. I, p. 117.*]

Au milieu de ces guerres sauvages, de ces destructions désolantes, de cette anarchie universelle où s'abîma le monde romain, le nombre des villes qui périrent est incalculable ; mais il leur fut possible de sortir de leurs ruines, parce qu'elles étaient nécessaires aux conquérants germains pour leur établissement et leur propre défense. Que dire, au contraire, des petits centres de population exposés sans défense aux coups des barbares? Quelques-uns disparurent pour toujours : mais la plupart ne se relevèrent qu'avec peine et peu à peu, soit en se groupant autour d'une église, d'une abbaye, soit en s'élevant à l'ombre et sous la protection d'un château fort.

Le doute ne nous paraît donc guère possible. Oui, le vieux Parthenay a dû périr dans le cataclysme du cinquième siècle. C'est une hypothèse, dira-t-on ; mais avouons qu'elle est bien vraisemblable. En effet, en présence des termes de la charte de 1092, il est impossible de ne pas admettre l'existence d'une antique localité du nom de Parthenay, dont la destruction était un fait accompli depuis longtemps à cette époque. La tradition, qui se trompe bien rarement, en avait fidèlement conservé le souvenir Jusqu'au onzième siècle, comme cela nous est attesté, d'une manière irréfragable, par l'acte authentique dont nous venons de parler. Or, ce fait devant être admis comme incontestable, l'examen attentif des événements historiques nous amène presque nécessairement à croire que le vieux Parthenay a disparu au cinquième siècle, époque plus fertile que toute autre en désastres de toutes sortes.

Maintenant il resterait à examiner si la fondation de la ville actuelle de Parthenay a suivi de près la destruction de l'ancienne, et dans quelles circonstances elle est venue se placer sur le coteau qu'elle occupe encore. N'ayant aucune donnée à cet égard pour arriver à la certitude, nous ne nous engagerons point dans le champ des conjectures, et nous nous bornerons à constater qu'au commencement du neuvième siècle, Parthenay avait acquis assez d'importance dans le pays pour lui donner son nom et être considéré comme le chef-lieu : *Pagus Partimiaci*, dit le diplôme de 848. Or, ce fait seul lui suppose déjà une origine fort ancienne ; car ce n'est pas ordinairement dès les premières années de son existence qu'une ville impose son nom à la contrée qui l'entourne.

Mais c'est principalement sous ses premiers seigneurs, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du dixième siècle et pendant le onzième, que Parthenay prit des développements très rapides. Ainsi, dès le onzième siècle, les faubourgs de Saint-Paul(*) [*Historia Cormaricensis monasterii, Res. S. G., p.60.(Bibl. impériale.)*], du Sépulcre et de Saint-Jacques (*) [*C'est ce qui résulte d'un titre de 1297 qui est en ma possession.*] existaient déjà. Mais le faubourg du Sépulcre ne portait point encore ce nom: il ne le prit que dans les premières années du douzième siècle, par suite de la construction de l'église du Saint-Sépulcre élevée au retour de la première croisade par le seigneur de Parthenay. Anciennement il était connu sous le nom de *Bourg de Sières* ou *Siera*, qui, en espagnol, signifie montagne, coteau ; et, en effet, ce faubourg est bâti sur un coteau comme toute la ville. (*) [*Un titre de 1562, qui existe aux archives de l'hôpital de Parthenay, m'a révélé ce fait.*] L'étymologie de ce mot ne serait-elle point un indice du passage des Sarrazins Espagnols dans le pays, à l'époque de leur défaite de Poitiers, en 732 ? Nous ne faisons qu'indiquer cette supposition sans nous y arrêter. L'existence de ces trois faubourgs au onzième siècle prouve que la ville Parthenay avait déjà pris une grande extension et qu'elle couvrait dès cette époque presque tout le terrain entouré depuis par l'enceinte fortifiée. On peut du moins conclure qu'elle s'étendait au sud jusqu'à l'entrée du

faubourg de Sières ou du Sépulcre, vers le lieu où se trouve la porte de ville, et au nord jusqu'au bord de la rivière qui la séparait du faubourg Saint-Jacques.

La muraille d'enceinte, que nous voyons aujourd'hui, n'avait pas encore été construite. Ces fortifications sont plus récentes, aussi bien que la citadelle et le château dont l'origine ne doit remonter guère plus haut que le commencement du douzième siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen de ce qui en reste. Mais si les constructions dont on voit encore les ruines ne sont pas antérieures à cette époque, il n'en est pas moins certain qu'un château fort existait à Parthenay dès l'an 1000, ainsi que nous l'apprend un chroniqueur. (*) [P. Labbe, *Bibliotheca manus*, t II, p. 185.]. Ce premier château devait être de bien minime importance comparativement à celui qui l'a remplacé depuis l'avantage d'une position très bien choisie, des remparts de terre, de fortes palissades, des fossés profonds, quelques ouvrages en pierres, voilà peut-être ce qu'il était primitivement. On sait, en effet, que pendant les neuvième et dixième siècles, et même. Pendant une partie du onzième, beaucoup de forteresses n'étaient guère entourées que de palissades, de remparts de terre et de fossés ; il s'en trouvait bien, il est vrai, plusieurs construites en pierres, soit d'après l'ancien appareil gallo-romain, soit autrement, mais l'usage de la pierre n'était pas encore général (*) [Abécédaire d'archéologie, arch. Civile et milit., par de Caumont, p. 286, 299 et 300.]. Les enceintes fortifiées de la sorte étaient d'ailleurs plus solides qu'on ne pense, surtout lorsqu'elles étaient placées sur des hauteurs d'un abord difficile, ce que l'on avait toujours soin de faire. Quel que soit d'ailleurs le système de construction adopté par ses premiers fondateurs, le château de Parthenay, tel qu'il existait en l'an 1000, doit son existence, comme tous les châteaux de cette époque, aux guerres presque continuelles, au milieu desquelles s'écroula l'empire carolingien et aux progrès incessants de la puissance des seigneurs.

Ce n'est point ici le lieu de raconter ces luttes qui ne se rattachent pas directement à notre sujet. Mais avant d'arriver à l'explication des causes qui donnèrent naissance aux châteaux féodaux, qu'il nous soit permis de revenir un instant en arrière pour constater une trace beaucoup plus sensible du passage des Sarrazins dans nos contrées, fait que nous avons laissé soupçonner en parlant du faubourg du Sépulcre, Après avoir horriblement saccagé le midi de la France, les Mahométans, continuant leur course vers le nord, inondèrent le Poitou de leurs innombrables bataillons (732). Tout le pays qu'ils traversèrent fut dévasté, et l'église de Saint-Hilaire de Poitiers livrée aux flammes (*) [Hist. du Poitou par Thibaudeau, t. I, p. 136.]. Mais là devaient s'arrêter leurs ravages : Charles Martel et Eudes, duc d'Aquitaine, anéantirent, pour ainsi dire, l'armée sarrazine dans la sanglante bataille livrée à Moussais dit la Bataille, entre Châtellerault et Poitiers. La tradition a conservé le souvenir du passage des infidèles à Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai, situé sur les confins, de la Gâtine. Voici le fait tel qu'elle le raconte. Une bande de Sarrazins, soit qu'elle se fût détachée du gros de l'armée avant la bataille, soit qu'elle ne fût qu'une troupe de fuyards échappés au carnage, aurait pénétré dans le Bocage jusqu'à Saint-Sauveur. Là, ils auraient campé dans une position avantageuse ; mais assiégés par les habitants du pays, ils promirent de se rendre *s'il givrait*. C'était un défi insolent, puisque le mois de mai, pendant lequel se passait cet événement, paraissait devoir rendre la condition impossible. Pourtant, malgré la saison, un orme se couvrit de givre. Alors les assiégeants de crier au prodige, leur courage se ranime, ils pressent les Sarrazins et triomphent. Telle est la légende du pays, et l'origine qu'elle attribue au nom de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai. Ce qu'il y a de plus certain et ce qui prouverait mieux le passage des Sarrazins dans ces parages, c'est le nom de *Château-Sarrazin*, ou camp des Sarrazins, que porte une pièce de terre depuis un temps immémorial. (*) [Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest 1er trimestre, 1852.]

Nous n'aurions point insisté sur ce fait, s'il ne venait donner une certaine force à la supposition que nous faisons plus haut pour expliquer l'étymologie du nom Sières par lequel on désignait, anciennement le faubourg du Sépulcre (voir page 26). Il serait téméraire de faire une assertion quelconque à cet égard; cependant la tradition de Saint-Sauveur ne serait-elle pas de nature à laisser soupçonner que quelques débris de l'armée d'Abdérane, dispersés dans les bocages de la Gâtine, se sont fixés peut-être dans le lieu appelé depuis bourg de Sières? Quoique cette

hypothèse ne soit point invraisemblable, nous ne l'émettons pourtant qu'avec timidité et laissons au lecteur le soin de l'apprécier.

Nous disions tout à l'heure que la dissolution de l'empire carolingien donna naissance à presque tous les châteaux féodaux. C'est, en effet, pendant la seconde moitié du IXe siècle et surtout pendant le Xe qu'on vit la France se hérissier, pour ainsi dire, de forteresses. Chaque seigneur construisait la sienne, pourvoyant ainsi à sa propre défense et à celle de la population qui lui demandait aide et protection. Deux causes produisirent plus directement ce résultat : les courses dévastatrices des Normands et l'établissement de la féodalité. L'incapacité des successeurs de Charlemagne, les guerres civiles qu'ils se livrèrent, l'anarchie qui en fut la suite et les usurpations continuelles des grands tendant à se rendre indépendants de la royauté, avaient brisé l'œuvre admirable du restaurateur de l'empire d'Occident. Le pouvoir central faiblissait de jour en jour ; la souveraineté échappait aux mains des rois pour s'éparpiller et se répartir entre tous les seigneurs : au lieu d'être une elle devenait multiple. Cette révolution qui, depuis la mort de Charlemagne, s'accomplissait lentement et prenait peu à peu la force d'un fait accompli, fut définitivement consacrée et légalement reconnue le jour où la double hérédité des bénéfices et des fonctions publiques fut proclamée, par le faible Charles le Chauve, dans le célèbre capitulaire de Kiersy-sur-Oise en 877. Malgré cette usurpation des droits régaliens, la féodalité fut un bienfait pour les populations de ce siècle malheureux : elle seule était capable de leur donner quelque protection contre les violences de cette époque qui retombait dans la barbarie et contre les désastres des invasions normandes, véritable fléau qui désola la France pendant près de cent ans, et vis-à-vis duquel les princes carolingiens, tout occupés de leurs guerres intestines, ne montrèrent que pusillanimité ou ne prirent que des mesures insuffisantes.

C'est une histoire lamentable que celle des courses périodiques des hommes du Nord. Le Poitou, par sa position sur les côtes de la mer et non loin des rives de la Loire, fut particulièrement dévasté. L'île de Bouin en 820, l'abbaye de Saint-Philbert de Noirmoutier en 830, la ville de Nantes, les abbayes de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et de Saint-Florent-de-Montglone en 843, les monastères de Luçon, de l'Île-Dieu et la ville de Saintes en 846, furent successivement saccagés, mis à feu et à sang par les pirates. En 847, ils parcoururent tout le Poitou et pénétrèrent jusqu'à Limoges qui devint leur proie. En 848, ils pillèrent Melle et son atelier monétaire; en 853, Luçon fut ravagé pour la seconde fois et le monastère de Saint-Maixent éprouva le même sort. L'abbaye de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers fut saccagée et brûlée à son tour en 863; la ville n'échappa qu'en payant une rançon. En 865, les Normands, après avoir désolé le Poitou, parurent de nouveau devant sa capitale, qui cette fois encore parvint à les éloigner au poids de l'or; mais en 866 elle tomba enfin en leur pouvoir et subit le même sort que les autres. Ces épouvantables dévastations durèrent en Aquitaine jusque vers l'an 926. (*) [*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou, par de la Fontenelle et Dufour, passim.*]. La Gâtine ne fût probablement pas plus épargnée que le reste du Poitou : mais comme il n'y avait encore dans ce pays ni riches abbayes, ni villes florissantes capables d'offrir un appât à la cupidité des pirates Normands, ceux-ci durent en faire rarement le but principal de leurs courses.

La stupeur produite par l'apparition des barbares du Nord, la faiblesse du gouvernement central et l'anarchie qui déchirait l'intérieur de la France, paralysèrent d'abord toute résistance. La guerre civile régnait en Aquitaine entre le roi Charles le Chauve et son neveu Pépin II, et les partis ne rougissaient pas de faire alliance avec les Scandinaves. Mais le mal était trop grand pour qu'on n'essayât pas d'y porter remède. Les comtes prirent l'initiative et organisèrent comme ils purent la défense des populations. C'est alors que des châteaux s'élevèrent de toutes parts, malgré le capitulaire de la diète de Pistes (865), qui ordonnait la destruction des forteresses privées construites sans l'autorisation royale. Chacun cherchait à se mettre en sûreté dans ses domaines, sans s'inquiéter d'une ordonnance inexécutable dans les circonstances où elle se produisait. D'ailleurs, les seigneurs, devenus souverains dans leurs domaines, n'érigèrent pas seulement leurs châteaux dans un but d'utilité pour la défense du pays, ils voulaient en même temps se mettre en mesure de pouvoir maintenir leur indépendance envers et contre tous.

Telle sont les causes qui donnèrent naissance à cette multitude de châteaux forts dont on rencontre partout les ruines. Telle est aussi l'origine qu'on doit assigner au château de Parthenay. Nous dirons donc avec dom Fonteneau, que sa première construction remonte certainement au dixième siècle. (*) [Dom Fonteneau, t.45, note de la page 45. Il faut en dire autant de presque tous les châteaux du Poitou.]. Le nom de son fondateur est inconnu : mais il est très probable, pour ne pas dire certain, qu'il fût l'œuvre de ces premiers seigneurs de Parthenay, dont les chroniques ont négligé de nous transmettre les noms, et dont le premier descendant connu, Josselin, vivait en l'an 1000. La fondation du château de Parthenay dut contribuer pour une large part aux agrandissements de la ville : une masse de nouveaux habitants vinrent sans doute alors établir leur demeure et chercher asile et protection au pied de ses murailles. Plus tard, au XI^e siècle, il fut reconstruit et agrandi; la ville elle-même fut entourée de fortifications. C'est alors que Parthenay devint véritablement une des plus fortes places du Poitou.

Lors de l'établissement des circonscriptions ecclésiastiques dans le diocèse de Poitiers, Parthenay fut choisi pour être le chef-lieu d'un vaste doyenné ou archiprêtré. Le premier acte qui, à notre connaissance, fasse mention de son existence, date du milieu XII^e siècle. (*) [Dom Fonteneau, t. 4, p. 209, acte de 1166]. Mais il n'est pas douteux que son origine soit bien antérieure. La création des archidiaconés, archiprêtrés ou doyennés par l'autorité ecclésiastique est un fait qui remonte fort loin dans l'histoire? Sans doute, l'établissement de toutes ces circonscriptions n'a pas été simultané; on les multiplia à mesure que les besoins l'exigeaient; mais elles sont généralement toutes très anciennes et ont été créées à des intervalles assez rapprochés. Nous trouvons donc dans l'existence d'un archiprêtré à Parthenay une nouvelle preuve de son antique origine.

L'archiprêtré de Parthenay, quoique très vaste, n'embrassait pas dans ses limites la Gâtine tout entière ; il s'étendait surtout au nord-est et comprenait même plusieurs paroisses situées en dehors de cette contrée. On va pouvoir juger de son étendue par l'énumération des paroisses qui en dépendaient. C'étaient : la Chapelle-Saint-Laurent, Clessé , Saint-Aubin-le-Cloux, Oroux, Cissé , Cherves , Liaigues, Champigny-le-Sec, Neuville, Cuhon, Neuvy, le Tallu, Aubigny, Adilly, Châtillon-sur-Thouet, la Peiratte; Lhoumois, la Ferrière, la Chapelle-Bertrand, Charrais, Marconnay, Largeasse, Bouin, Saint-Germam-de-Longue-Chaume, Pougnes, Traye, Gourgé, Pomperre, Cron, Viennay, Azay-sur-Thouet, Pressigny, Mazeuil, Massognes, Vouzailles, la Grimaudière, la Chapelle-Saint-Etienne, Hérisson, Laigne, la Boissière, Thénezay, les Moutiers-sous-Chantemerle, La mairé, Assay, Maisontiers, Quinssay, Fénéry, le Breuil-Bernard , enfin les sept paroisses de Parthenay : Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-Jacques, le Saint-Sépulcre et Notre-Dame-de-la-Couldre (*) [Pouillé général contenant les bénéfices de L'archevêché de Bordeaux, etc. Paris, Alliot, 1648. Dom Fonteneau. t. 3, p. 31, titre de 1598. Grand Gauthier, p.169.].

Les paroisses du sud de la Gâtine, telles que Vautebis, Vouhé, Mazières, Beaulieu, Saint-Pardoux, Allonne, Champdeniers, Germond, Faisaient partie de l'archiprêtré de Saint-Maixent. (*) [Dom Fonteneau, t. 3, p. 34, titre de 1598.]. Quant à celles de l'ouest et du sud-ouest, comme Secondigny, Vernou, la Chapelle-Seguin, le Beuguon, Saint-Paul-en-Gâtine, Pamplie, elles dépendaient de l'archiprêtré d'Ardin. Ainsi donc trois archiprêtrés se partageaient autrefois la Gâtine. Leurs limites durent éprouver fort peu de variations; car, on le sait, les circonscriptions ecclésiastiques en général sont restées jusqu'à la Révolution telles qu'elles avaient été établies dans le principe et n'ont subi presque aucun changement.

Parthenay n'a pas toujours été la résidence de l'archiprêtre. Cette dignité fut réunie à la cure de la Chapelle-Saint-Laurent à une époque et pour des motifs que nous ignorons : mais tel était l'état de choses existant au dernier siècle (*) [Pouillé du diocèse de 1782, — Le pouillé général d'Alliot, qui date de 1648, commence la nomenclature des paroisses de l'archiprêtré de Parthenay par la Chapelle-Saint-Laurent ce qui semblerait indiquer cette paroisse comme étant dès cette époque il siège de l'archiprêtré. — Le Grand Gauthier fait cette énumération de la même manière.]. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le curé de la Chapelle-Saint-Laurent, en recevant ces nouvelles fonctions, à quelque époque que ce soit, prit en même temps le titre d'archiprêtre de Parthenay,

quoiqu'il ne fît pas sa résidence dans cette ville. Ceci est un fait exceptionnel en Poitou. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le doyenné, qui était placé à Saint-Pierre-du-Chemin, prit le nom de doyenné de Fontenay lorsqu'il fut transféré dans cette ville au douzième siècle (*) [Histoire de Fontenay, par B. Fillon].

Le plus ancien établissement religieux de Parthenay, est, sans contredit, le prieuré ou prévôté de Saint-Laurent qui dépendait de l'abbaye de Luçon (*) [Il est fait mention du cloître de Saint-Laurent dans un titre de 1219 cité dans la Gallia Christiana) t. II, p. 1342, et d'un chapelain ou chanoine de Saint-Laurent, nommé Hilaire, dans un titre de la même année. (Dom Fonteneau , t. 5, p. 75.)]. L'époque de son origine et le nom de ses fondateurs nous sont inconnus; mais, faute de monuments écrits, nous n'avons qu'à examiner l'église et nous arriverons assez facilement à connaître son âge. Cet édifice porte dans toutes ses parties les signes caractéristiques de différentes époques ; il a été construit à diverses reprises. La nef principale et les transepts sont du roman de transition, c'est-à-dire de la fin du onzième siècle environ ; le latéral de gauche est gothique flamboyant (XVe siècle) ; le latéral de droite vient d'être récemment construit dans le genre de la nef. Mais la partie antérieure de l'église est la plus intéressante pour la question qui nous occupe. C'est un porche très curieux formant comme un narthex en avant de la nef principale. La porte de ce porche et les deux arcades qui l'accompagnent sont à plein cintre; la voûte également à plein cintre est beaucoup plus basse que celles de l'église. Aucune fenêtre ne l'éclaire. Les salles qui existent au-dessus sont éclairées par quatre fenêtres très étroites, dont deux sur chaque façade. Nulle ouverture n'est pratiquée au-dessus de la porte; c'est une muraille entièrement nue jusqu'au pignon. Il y a absence presque complète de sculptures, si ce n'est deux figures grossières dans le tympan de l'arcade de droite. A tous ces caractères l'archéologue reconnaîtra dans le porche de Saint-Laurent une construction primitive tout à fait distincte de l'église, bien antérieure à elle, et qu'on aura utilisée dans la suite pour en former une espèce de narthex. Aussi nous n'hésitons pas à y voir un reste antique du prieuré de Saint-Laurent, et nous ne croyons pas trop nous avancer en faisant remonter son origine aux premières années du XIe siècle, peut être même au Xe. Notre assertion semble encore confirmée par le caractère des sépultures découvertes, il y a trois ans près des murs de l'église. Il existait, en effet, tout le long du mur septentrional quatre couches de cercueils superposés ; un faible intervalle séparait chaque couche. Les cercueils étaient grossièrement maçonnés en pierre sèches, et une grande dalle de pierre recouvrait chacun d'eux. On ne trouva à côté des squelettes aucun objet digne de fixer l'attention. La haute antiquité du cimetière de Saint-Laurent, qui ne paraît pas douteuse quand on a examiné de près les nombreuses sépultures qu'il contenait, prouve donc, jusqu'à un certain point, l'ancienne origine que nous venons d'assigner à l'église. Il doit remonter à peu près à la même époque.

On ne pourrait préciser davantage l'origine de l'église St-Jean. Elle a toujours été considérée comme la plus ancienne paroisse de la ville de Parthenay (*) [M. le baron Dupin , dans sa notice sur Parthenay et la Gâtine, notice fort inexacte et fort incomplète, prétend que Saint-Jean remonte au IXe siècle : nous ne partageons pas son avis. — L'église de Saint-Jean est démolie depuis environ cinquante ans.]. Les faibles débris qui ont échappé à la destruction semblent indiquer la fin du XIe siècle comme étant l'époque de sa fondation. Le curé de Saint-Jean était à la nomination de l'abbé de Luçon, dès la fin du XIIIe siècle (*) [Ancien pouillé du diocèse, connu sous le nom de Grand Gauthier.(Biblioth.de Poitiers.)]

Nous avons déjà vu que, dès le neuvième siècle, Parthenay était un chef-lieu de Pagus (pagus Partiniaci). Nous avons dit également qu'il donna son nom à la circonscription religieuse, à l'archiprêtré. Il resterait à savoir maintenant si, pendant la période carolingienne, le pouvoir central y plaça un viguier pour l'administration du pays. On connaît les fonctions du viguier : c'était un délégué, un auxiliaire du comte de la province qui lui-même était à la nomination du roi. Le comte réunissait entre ses mains les pouvoirs judiciaire, militaire, administratif et financier; mais comme il ne pouvait exercer seul toutes ces fonctions pour le territoire très étendu de sa circonscription, il fut autorisé à commettre des officiers appelés viguiers, vicarii, c'est-à-dire délégués du comte, pour le suppléer dans les différents cantons de la province. L'établissement des vigueries eut lieu

successivement, suivant les besoins des pays où on les plaçait. Elles furent nombreuses en Poitou. Thénézay était érigé en chef-lieu de viguerie dès les premières années du dixième siècle, en 909 ; il comprenait dans son arrondissement Vasles et la partie orientale de la Gâtine. Ardin et Mairvent avaient aussi leurs viguiers particuliers dès l'an 905 (*) [*Recherches sur les Vigueries en Poitou, par de la Fontenelle de Vaudoré, p. 82, 100, 102, 126, 127.*]. Ardin est une localité fort ancienne; on y battait monnaie au septième siècle (*) [*Lettres à M. Dugast-Matifeux sur des monnaies françaises inédites, par B. Fillon, p. 73, Fontenay, 1853.*]. Elle est située à l'extrémité méridionale de la Gâtine. Quant à Parthenay, aucunes chartes des IX et X siècles ne nous disent qu'une viguerie y ait existé. Ce silence paraît fort surprenant; car il est difficile d'admettre que Parthenay, qui était déjà chef-lieu d'un vaste pagus, n'ait pas été choisi par le fait même pour être le siège d'une viguerie. Partout ailleurs, du moins en Poitou, il y a toujours eu un viguier dans chaque capitale de pagus. D'où vient cette exception pour notre ville? Peut-être est-ce en raison de l'indépendance dont les seigneurs de Parthenay semblent avoir joui dès l'origine. On sait, en effet, que l'établissement de la féodalité ruina l'institution des viguiers, et que ces délégués de l'autorité supérieure disparurent ou se transformèrent à mesure que s'affermait l'indépendance des feudataires. Quelques-uns se seront perpétués héréditairement dans leurs emplois et dans la possession des biens qui y étaient attachés, et auront ainsi dans leur sphère concouru à la formation de la féodalité (*) [*Histoire des rois et ducs d'Aquitaine, par de la Fontenelle et Dufour, p. 32.*].

Quoi qu'il en soit, le travail de civilisation qui devait faire sortir de l'obscurité Parthenay et la Gâtine s'accomplissait sans bruit sous les auspices des seigneurs. Le château s'élevait d'un côté, le prieuré bénédictin de Saint-Laurent de l'autre; les populations se groupaient autour, et la ville s'étendait sur le coteau. Bientôt des faubourgs devenaient nécessaires au onzième siècle. Les ancêtres encore obscurs des Larchevêque grandissaient et préparaient dans l'ombre les éléments de la puissance et de la gloire de leurs descendants. Avec le onzième siècle une ère toute nouvelle couvre pour la ville de Parthenay. Elle va prendre part aux événements politiques; ses barons vont conquérir une des premières places parmi les grands vassaux du Poitou. En un mot à partir de cette époque, son histoire offre un véritable intérêt.

Chapitre II

« Parthenay et les premiers Archevêque durant les XI^e et XII^e siècles. Guerres féodales ; fondations. »

Sommaire

Origine de la famille Larchevêque. — Josselin 1er, seigneur de Parthenay. — Ancien mode de succession. — Guillaume 1er. — Construction et siège du château de Germon. — L'île de Vix. — Les draps de Parthenay. — Fondation de l'église et du bourg de Saint-Lin. — Josselin II, seigneur de Parthenay et archevêque de Bordeaux. — Fondation du prieuré et formation du faubourg St-Paul. — Fondation du bourg de la Ferrière. — Fondation de Secondigny. — Vie de Josselin II. — Origine du nom de Larchevêque. — Simon 1er, vidame de Parthenay, à la conquête de l'Angleterre. — Fondation de l'église de Parthenay-le-Vieux. — Guerre civile en Gâtine. — Le sire de Parthenay à la croisade. — Fondations de Sainte-Croix et du Sépulcre. — Guerres féodales. — Guerre entre le sire de Parthenay et le comte de Poitou. — L'abbaye de l'Absie. — Prise de Parthenay par le comte de Poitou. — Nouvelle guerre féodale. — Saint-Bernard et le duc d'Aquitaine à Parthenay. — Donations pieuses. — Fondation de la Maison-Dieu. — Fondation de l'abbaye du Bois-d'Allonne.

L'histoire de l'illustre famille des Parthenay-Larchevêque est en même temps celle de la ville de Parthenay. Qui raconte l'une retrace nécessairement les péripéties de l'autre. Parthenay s'est tellement identifié [à] ses vieux seigneurs qu'il leur a donné son nom, auquel s'est ajouté plus tard celui de Larchevêque. Ceux-ci, d'un autre côté, ont laissé tant de traces de leur passage dans cette capitale de la Gâtine, où ils ne régnèrent pas moins de cinq cents ans, qu'il est impossible de heurter une ruine sans évoquer leur souvenir, de regarder un monument sans songer qu'ils en sont les fondateurs. Le berceau des Parthenay est enveloppé d'obscurité. Suivant l'opinion générale, ils devraient leur origine à la célèbre maison de Lusignan, dont ils seraient une branche cadette (*) [Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t. 1er, p. 201, et t. II, p. 47. — Notice sur les Larchevêque, par Marchegay. — Dict. hist. des familles de l'ancien Poitou, par Henri Filleau et de Chergé, t. II, p. 491. — Moréri, t. VIII, p. 99. — Dict. de Bayle au mot Parthenay.]. Ce qui donnerait de la vraisemblance à cette opinion, c'est la ressemblance des armoiries des deux familles qui étaient burelées d'argent et d'azur, avec cette différence toutefois que l'écu des Parthenay était traversé par une bande de gueules. Cette dernière particularité prouve évidemment que les Larchevêque étaient issus d'un cadet. Mais à quelle famille appartenait-il ? Une généalogie, publiée récemment (*) [Bulletins de la Société des Antiq. de l'Ouest, 2e trim., 1856.], a résolu la question. Les seigneurs de Parthenay descendent en ligne directe des comtes de Poitou (*) [Le capucin Joseph Aubert, de Parthenay, avait déjà émis timidement celle opinion dans l'ouvrage manuscrit qu'il composa en 1693 sous le titre de : Discours généalogique des seigneurs qui ont possédé Parthenay. (Biblioth. de Poitiers.)], et les sires de Lusignan ont également la même origine. Ils ont tous pour auteur commun Geoffroy Ier, comte de la Marche, petit-fils d'Emenon, comte de Poitou, de 832 à 839, Remarquons seulement que les Lusignan sont issus d'un fils aîné, Sulpice, comte de la Marche, tandis que les Parthenay descendent d'un fils cadet. Ainsi s'expliquent la ressemblance des armoiries des deux familles puisqu'elles sont sorties du même tronc, et la barre transversale de l'écu de la famille Larchevêque puisqu'elle est une branche cadette (*) [Voir la généalogie explicative.]. [Cette origine des armoiries des Larchevêque ne fait pas l'unanimité. Il existe d'autres familles possédant, elles aussi, un burelé d'argent et d'azur (blanc et bleu) rehaussé de divers motifs. La filiation avec les sires de Lusignan ne repose sur aucun fait réel, si ce n'est certains mariages qui eurent lieu bien après les premières représentations des armoiries des Larchevêque. D'autre part, certaines branches pouvaient changer complètement d'armoiries, et l'on sait, aujourd'hui, que la barre transversale n'était pas obligatoirement l'apanage des cadets. George T. Beech dans son ouvrage « La Gâtine poitevine aux

XI^{ème} et XII^{ème} siècles », donne plutôt une origine angevine à la lignée des seigneurs de Parthenay. S'il est vrai que Guillaume 1^{er} de Parthenay sera très attaché aux comtes d'Anjou, il semble que ce soit plus dans un but d'indépendance vis à vis de son suzerain (le comte du Poitou) que par filiation. Les archives ne semblent pas faire état qu'un seigneur de Parthenay ait rendu hommage de ses terres aux comtes d'Anjou. Le faisceau d'indices de Beech reste néanmoins particulièrement remarquable, et cette hypothèse a le mérite de poser les bases d'une piste plus que vraisemblable.] Nous ignorons le nom de ce fils puîné de Geoffroy qui fut la tige de la maison de Parthenay, aussi bien que celui de ses premiers descendants jusqu'à Josselin. Ils ont vécu obscurément au milieu des bocages du pays de Gâtine pendant toute la durée du dixième siècle. C'est seulement lorsque la dernière heure du dixième siècle de fer a sonné, au milieu des terreurs de l'an 1000, que le nom d'un seigneur de Parthenay, Josselin, apparaît pour la première fois dans les chroniques, et encore n'en est-il fait mention que pour constater sa mort.

JOSSELIN 1er, seigneur de Parthenay.

La féodalité était alors à l'apogée de sa puissance. L'action du pouvoir royal, confié en ce moment aux faibles mains de Robert le Pieux, ne se faisait guère sentir en dehors des domaines capétiens. Guillaume le Grand, comte de Poitou, l'un des princes les plus distingués de son temps, régnait souverainement sur le duché d'Aquitaine. Josselin de Parthenay était un de ses nombreux vassaux ; mais, comme nous venons de le dire, son nom n'aurait point échappé à l'oubli sans les dissensions qui surgirent, à l'époque de sa mort, entre le comte, le sire de Lusignan et le vicomte de Thouars. Voici quel fut le sujet de la querelle. Depuis quelque temps, des difficultés existaient entre Savari, vicomte de Thouars, et Hugues IV, sire de Lusignan, à l'occasion d'une terre que le vicomte avait enlevé à Hugues (*) [Ce Savari est le 4^e fils d'Arbert 1^{er}, vicomte de Thouars, et d'Aldéarde. Quoiqu'il n'ait jamais été vicomte titulaire, on lui donne néanmoins ce titre parce que tous les frères dans la famille de Thouars avaient l'habitude de se qualifier ainsi. (Thibaudeau, t. II, note à la page 474.)]. Comme le sire de Lusignan tenait cette terre à foi et hommage du duc Guillaume, il avait supplié son suzerain de la lui faire restituer. Celui-ci lui avait fait la promesse d'exiger cette restitution de Raoul, alors vicomte de Thouars, et frère de Savari qui venait de mourir. Mais, au lieu d'exécuter ce qu'il avait promis, le duc Guillaume donna secrètement à Raoul la terre objet du litige. Le vicomte de Thouars, voulant calmer le juste mécontentement de Hugues, lui promit sa fille en mariage. Mais cet arrangement avait fort irrité le duc d'Aquitaine, qui ne voyait pas sans inquiétude cette alliance des puissantes familles de Thouars et de Lusignan. Guillaume courut trouver Hugues de Lusignan, et l'engagea fortement à refuser la main de la fille de Raoul, lui promettant son amitié s'il obéissait. Sur ces entrefaites, Josselin, seigneur du château de Parthenay, vint à mourir, laissant une veuve et un fils mineur. On était alors en l'année 1012 environ. Guillaume le Grand, qui voulait absolument détourner Hugues de son projet de mariage, s'empressa de lui proposer pour épouse la veuve de Josselin, et de lui offrir le fief de Parthenay à titre de garde probablement pendant la minorité du fils laissé par le seigneur défunt. L'offre du duc était pressante et presque accompagnée de menaces. C'est pourquoi Hugues de Lusignan promit prudemment à son suzerain d'accomplir tous ses ordres. Le duc d'Aquitaine s'entendit ensuite avec le comte d'Anjou, Foulques Nerra, sur cette affaire, et ayant mandé Raoul de Thouars : « Hugues de Lusignan a fait une convention avec toi, lui dit-il, mais il ne l'exécutera pas, parce que je lui en ai fait la défense ; Foulques et moi avons formé le projet de lui donner la veuve et le fief de Josselin de Parthenay, et si nous agissons ainsi, c'est pour te confondre, parce que tu m'es infidèle » A ces mots, Raoul supplia Guillaume de ne point agir de la sorte. « Eh bien, dit alors le duc, promets-moi de ne pas donner ta fille à Hugues, et, de mon côté, j'agirai pour qu'il ne puisse avoir ni la veuve ni le fief de Josselin. » C'était tout ce que désirait le duc, et, en homme habile, il circonvint si bien Hugues de Lusignan qu'il parvint à retirer les dernières propositions qu'il lui avait faites touchant la terre de Parthenay, sans provoquer son mécontentement. Il n'en était pas de même du vicomte Raoul. Peu satisfait des résultats de la politique adroite de Guillaume, il se rendit au château de Montreuil-

Bonnin, où se trouvait en ce moment le duc d'Aquitaine. Le but réel de cette visite, de la part du vicomte de Thouars, était de se ménager une entrevue avec Hugues de Lusignan, sans trop éveiller les soupçons du suzerain. C'est ce qui eut lieu. Raoul demanda à Hugues son concours dans une lutte qu'il méditait contre le comte de Poitiers, promettant en retour de lui donner sa fille, ainsi que cela avait été autrefois convenu, et de lui accorder aide et protection envers et contre tous. Hugues de Lusignan, en fidèle vassal, repoussa ces propositions, et tous deux se séparèrent mécontents. La guerre était inévitable. Elle éclata entre Raoul de Thouars d'une part et le duc Guillaume uni à Hugues, son vassal, d'autre. Elle fut désastreuse pour le sire de Lusignan. Néanmoins, après la mort de Raoul, il réclama de nouveau au comte de Poitiers la terre que les vicomtes de Thouars lui avaient enlevée, et que ceux-ci possédaient encore. A cette seconde réclamation, Guillaume répondit, comme la première fois, qu'il ne laisserait point de repos au vicomte Geoffroy, successeur de Raoul, qu'il n'eût restitué la terre usurpée. Mais, suivant son habitude, il s'arrangea amiablement avec Geoffroy, Hugues fut très mécontent d'être toujours dupe, et la guerre éclata encore une fois entre lui et Geoffroy. Nous omettons la suite de ce récit qui est étranger au sujet que nous traitons. Qu'il nous suffise de savoir qu'une paix définitive ne tarda pas à mettre un terme à tous ces démêlés (*) [Bibliothèque manuscrite du P. Labbe, t. II, p. 185.]. Durant le cours de ces événements, la terre de Parthenay était entre les mains du duc d'Aquitaine, qui y exerçait sans contrôle ses droits de suzerain. Josselin, le dernier seigneur mort en 1012, avait laissé un fils en bas âge nommé Guillaume. [George T. Beech, dans son ouvrage cité précédemment, n'est pas aussi catégorique que Bélisaire Ledain quant à la filiation de Guillaume par rapport à Josselin : Guillaume pourrait être un neveu. Cet auteur cite néanmoins plusieurs indices qui privilégient la relation père fils.] Cette circonstance motiva l'occupation du château de Parthenay par le comte de Poitiers. Ce prince, outre le droit qu'il avait d'agir ainsi, en vertu de la coutume féodale connue sous le nom de garde-noble, craignait que la terre de Parthenay ne tombât au pouvoir des vicomtes de Thouars avec lesquels il était en guerre, et avait par conséquent un double motif pour exercer la tutelle du jeune Guillaume. Mais cet état de choses ne devait pas durer longtemps. Guillaume de Parthenay, arrivé à sa majorité, prêta son serment de fidélité entre les mains du comte de Poitiers, et redevint maître souverain des domaines de ses aïeux (*) [Notice sur les Larchevêque, par Marchegay. — On n'est pas certain que Guillaume soit le fils de Josselin ; il serait possible qu'il ne fut que son neveu.]. Avant de poursuivre plus loin notre récit, il est nécessaire de faire connaître l'ancien mode de succession usité dans la partie du Poitou située entre la Sèvre-Nantaise et la Dive. Cette coutume, qui ne s'appliquait, du reste, qu'aux successions nobles, était la règle suivie par les Parthenay-Larchevêque pour la transmission de leur seigneurie, aussi bien que par les autres possesseurs des fiefs compris entre les deux rivières précitées, notamment les vicomtes de Thouars et les sires de Mauléon. A la différence de toutes les autres coutumes de France, celle dont nous parlons voulait que tous les immeubles d'une succession fussent attribués successivement à tous les enfants. Ainsi après la mort de l'aîné, ce n'étaient pas ses enfants qui lui succédaient immédiatement ; ils n'héritaient que des meubles : mais le fief, l'immeuble, passait au premier frère puîné, et de frère en frère, tant qu'il y en avait, suivant l'ordre de naissance. Par la mort du dernier, le fief retournait de plein droit au plus âgé des fils de l'aîné. Lorsqu'il y avait des filles, le fils aîné ne prenait que les trois quarts des immeubles avec le château principal et l'autre quart demeurait aux filles. Ce mode de succession, appelé *droit de retour* ou *de viage*, ne donnait que l'usufruit au cadet, qui arrivait à la succession du fief par la mort du frère aîné, puisqu'il ne pouvait disposer des biens sans être autorisé du fils de l'aîné, son neveu, auquel demeurait la nue-propriété. Une pareille coutume faisait sans doute disparaître ce qu'il y avait de rigoureux dans le droit, d'aînesse, mais elle était de nature à faire naître des troubles dans les familles. Aussi fut-elle effacée des coutumiers du Poitou en 1514 (*) [Hist. de la maison des Chasteigners, par André Duchêne, p. 8 et 9, éd. 1634.]. [D'après Beech, c'est Guillaume 1^{er}, seigneur de Parthenay qui institua ce principe pour la baronnie de Parthenay suite au décès prématuré de son fils Guillaume qui laissait deux jeunes enfants, proies trop tentantes dans ce monde plutôt brutal.]

GUILLAUME 1er, Seigneur de Parthenay.

La tutelle gênante, exercée par le duc d'Aquitaine à Parthenay, avait cessé dès avant l'année 1021. Guillaume, libre de toute entrave, administrait ses domaines, saisissant avec avidité, comme tous les seigneurs de cette époque, toutes les occasions d'augmenter son indépendance et d'étendre les limites de sa baronnie. [Dans sa « Gâtine Historique et Monumentale » Bélisaire Ledain mentionne un acte de 1029 concernant un vassal du seigneur de Parthenay. Il s'agit de Rainulf, vassal de Guillaume pour des terres situées en Talmondais (Vendée).] La considération personnelle dont il jouissait et l'influence croissante de sa famille nous sont attestées par une bulle du pape Jean XIX du 1er mai 1031. L'intérêt, que ce souverain pontife portait au monastère de Saint-Jean-d'Angély, lui avait suggéré la pensée de s'adresser aux barons qu'il croyait susceptibles, par leurs richesses, leur puissance et leur voisinage, d'accorder aide et protection à l'abbaye. C'est pourquoi son bref est adressé d'abord au duc d'Aquitaine, puis à Geoffroy, comte d'Angoulême, à Hélié, comte de Périgord, aux fils de Hugues de Lusignan et à Guillaume, seigneur de Parthenay. Le pape met, pour ainsi dire, l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély sous leur protection, les invitant à prendre en mains la défense de ses droits et de ses biens (*) [Dom Fonteneau, t. 62, p. 549.]. Ce fait seul suffit pour nous montrer quelle place distinguée tenait le seigneur de Parthenay parmi les feudataires poitevins. La guerre, qui éclata à cette époque entre le comte d'Anjou et le duc d'Aquitaine, lui offrait une trop belle occasion de jouer un rôle pour ne pas la saisir avec empressement. Guillaume le Grand était mort en 1030, laissant Guillaume le Gros, son fils aîné, pour successeur dans le duché. Agnès de Bourgogne, sa troisième femme et belle-mère du nouveau duc, épousa en secondes noces l'ambitieux Geoffroy Martel, comte d'Anjou [1032]. Ce mariage fut funeste au Poitou ; il engendra des discordes sanglantes entre les deux princes. Geoffroy Martel chercha des alliés parmi les vassaux de son ennemi : il en trouva sans peine. A son appel, le vicomte de Thouars et Guillaume de Parthenay répondirent par un soulèvement contre leur suzerain. Après bien des ravages exercés par les deux partis, Guillaume le Gros perdit la décisive bataille de Saint-Jouin-les-Marnes [Mont-Coué plus exactement] contre le comte d'Anjou (9 septembre 1034). Blessé et fait prisonnier dans cette néfaste journée, il ne recouvra la liberté que trois ans après, moyennant une rançon considérable. Le duc d'Aquitaine humilié allait nécessairement reprendre les armes pour punir ses vassaux infidèles : dans cette crainte, Guillaume de Parthenay se prépara à la résistance, et, de concert avec Geoffroy Martel, construisit le château de Germon destiné à couvrir la frontière méridionale de la Gâtine (1037). Cette précaution fut loin de lui être inutile, malgré la mort de Guillaume le Gros arrivée l'année suivante (1038). Eudes, déjà duc de Gascogne du chef de sa mère, ayant été appelé par une partie des Barons du Poitou à la succession du dernier duc d'Aquitaine, son frère consanguin, reprit hardiment les armes et résolut de le venger. Tout l'effort de la guerre retomba sur le seigneur de Parthenay. Plein d'espérance dans la victoire, le nouveau comte de Poitou commença par mettre le siège devant le château de Germon. Mais Guillaume de Parthenay, qui dirigeait en personne la défense, ne se laissa point intimider. Sa vigoureuse résistance fut couronnée de succès et contraignit les assaillants à une honteuse retraite. Eudes vaincu, mais non découragé, se retira pour aller se faire tuer à l'attaque du château de Mauzé (mars 1039) (*) [Chronique de Maillezais. — Hist. des comtes de Poitou, par Besly, p. 140, éd. 1840. — Thibaudeau commet donc une erreur lorsqu'il prétend que le sire de Parthenay resta fidèle à Eudes (tome 1er, page 224)].

Le sire de Parthenay sortait donc triomphant de la lutte, et son puissant allié le comte d'Anjou devenait, par suite de ces événements, arbitre souverain des destinées de l'Aquitaine. Satisfait d'un résultat qui, en abaissant momentanément la famille des comtes de Poitiers, augmentait l'influence morale de sa propre maison, Guillaume de Parthenay se rattacha de plus en plus à la fortune de l'heureux Geoffroy Martel. Aussi libéral envers l'Église que brave et puissant, le comte d'Anjou avait fondé à Vendôme, conjointement avec sa femme Agnès, le monastère de la Trinité. La dédicace eut lieu en 1010. Ce fut une brillante et solennelle à laquelle le comte d'Anjou convia une multitude de prélats, d'abbés et de barons. Guillaume de Parthenay ne pouvait manquer d'y assister. Beaucoup de seigneurs du Poitou s'y trouvèrent avec lui, notamment Hélié, sire de Vouvent, le

vicomte d'Aunay, Guillaume Chabot, et d'autres encore (*) [Dom Fonteneau, t. 86.]. Quelques années plus tard, en 1047, le sire de Parthenay assistait également à la dédicace de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, fondée par Geoffroy Martel et la comtesse Agnès. C'est pendant son séjour dans cette ville, à l'occasion de cette solennité, que Guillaume de Parthenay vendit à la comtesse d'Anjou l'île de Vix située dans les marais de la Sèvre, non loin du château de Fontenay [Aujourd'hui Fontenay-le-Comte] et de l'abbaye de Maillezais. Agnès ne faisait cette acquisition que pour en faire don à la nouvelle abbaye. L'acte de donation en fut immédiatement dressé en présence de Guillaume et de sa nombreuse famille ; et comme le sire de Parthenay voulait donner des preuves de générosité et de zèle religieux envers le monastère de Notre-Dame, il lui abandonna tout le prix de vente de l'île de Vix, et consacra au service de Dieu sa fille Béatrix encore enfant (*) [Annales bénédictines, par dom Mabillon, t. 4, l. LIX, p. 468.].

Durant tout le cours du onzième siècle, la prospérité du pays de Gâtine s'accroît d'une manière notable : des défrichements s'opèrent par les mains des moines ; l'agriculture se développe, des bourgades nouvelles s'élèvent de tous côtés; l'industrie naissante des draps de Parthenay, source précieuse de richesse pour cette ville, prend une extension considérable ; les fabriques se multiplient et, dès cette époque reculée, leurs produits commencent à jouir au loin de cette réputation méritée qu'ils ont conservée pendant si longtemps dans les contrées de l'ouest (*) [Charte de 1076, dans laquelle un abbé de Saint-Jean-d'Angély donne pour l'amortissement d'un fief, quinze ulnas de panno, qui dicitur de Parteniaco. (Not. sur les Larch., par Marchegay.)]. [C'est en 1076 qu'il est fait état de draps fabriqués à Parthenay. (cité par Garaud)] Les seigneurs de Parthenay encouragent ce mouvement de tous leurs efforts ; les églises qu'ils fondent partout deviennent autant de centres autour desquels ils attirent et réunissent des habitants auxquels ils accordent des franchises et des exemptions d'impôts. Les petits vassaux de la Gâtine suivent cet exemple dans leurs domaines. C'est ainsi que, du vivant de Guillaume de Parthenay, nous voyons un petit seigneur, nommé Simon, fonder l'église et le bourg de Saint-Lin. Peu de temps après l'achèvement des travaux, vers l'an 1044, ce nommé Simon et sa femme Marguerite, poussés par un de ces sentiments de piété si communs au moyen âge, donnent à l'abbaye de Saint-Maixent la moitié du nouveau bourg et de la nouvelle église. La donation comprenait en outre des vignes situées près du château d'Hérisson, et deux viviers, l'un à Mazières, l'autre à Verruie (*) [Histoire de l'abbaye de Saint-Maixent, par dom Chazal, dans dom Fonteneau, t. 36, p.244, 245. -- Nous n'avons pu déterminer à quelle famille appartenait ce Simon. Peut-être était-il le fils de Guillaume de Parthenay?]. [Il est clair du fait de nos connaissances actuelles, que Parthenay eut une croissance fulgurante et particulièrement conséquente au cours du XIème siècle. Si bien, qu'à la fin de ce centenaire, l'emprise de l'agglomération avait la forme qu'elle conservera jusqu'à la grande expansion du XIème siècle.]

Guillaume de Parthenay mourut vers l'an 1058. Il avait épousé depuis fort longtemps Aremgarde, dont on ne pourrait préciser l'origine, mais qu'on a supposé avoir appartenu à la famille de Talmont (*) [Notice sur les Larchevêque, par Marchegay.]. [Bélisaire Ledain est plus affirmatif sur ce sujet dans sa « Gâtine Historique et Monumentale. »] Cette union fut féconde et donna six enfants au sire de Parthenay. Guillaume l'aîné précéda son père dans la tombe ; les autres fils, Josselin ou Gosselin, Simon, Gelduin et Ebon, furent successivement seigneurs de Parthenay. Une fille, nommée Béatrix, était religieuse au couvent de Notre-Dame de Saintes.

JOSSELIN II , seigneur de Parthenay et archevêque de Bordeaux (1058-1086).

Par suite de la mort de son frère aîné, Josselin devint l'héritier légitime de la seigneurie de Parthenay. Mais telle n'avait point été sa destinée première, car il s'était voué au sacerdoce, et depuis plus de dix ans il était trésorier de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Homme d'un esprit supérieur et doué d'un caractère énergique, Josselin était aussi digne que capable de parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Ayant été nommé archevêque de Bordeaux en 1059, il se vit contraint de renoncer à l'administration de son fief pour consacrer ses talents à des soins plus

graves. Il n'en conserva pas moins le titre de seigneur de Parthenay, mais il en confia le gouvernement à son frère Simon, qui prit le nom de vidame ou vice-seigneur de Parthenay (*) [[Gallia Chistiana, t. II.](#)]. Toutefois, malgré ses nombreuses occupations, il intervint, en sa qualité souveraine, dans certains actes importants qui marquèrent l'administration de Simon. Ainsi, peu de temps après son élévation au siège métropolitain de Bordeaux, nous le voyons revêtir de son sceau et confirmer une charte de donation octroyée par son frère à l'abbaye de Cormery. Voici dans quelles circonstances. Un ancien seigneur de Parthenay, très probablement Guillaume, père de notre Josselin, avait fondé l'église Saint-Paul, dès le commencement du XI^e siècle ; puis il en avait fait don à l'abbaye de Cormery en Touraine (*) [[Extrait de dom Etiennot dans dom Fonteneau, t. 73. — L'église de Saint-Paul existe encore, mais elle est transformée en grange depuis la révolution, et ce qu'elle avait, de plus remarquable, son abside, s'est écroulée depuis quelques années.](#)]. Après la construction de Saint-Paul et son érection en prieuré, des habitants vinrent grouper leurs maisons près de ses murs, attirés sans doute par les bienfaits qu'un établissement religieux répand toujours autour de lui et par la sécurité que leur inspirait le voisinage du château. En peu de temps la population augmenta ; les rives du Thouet, les environs du prieuré se couvrirent d'habitations, et le faubourg Saint-Paul devint presque une autre petite ville, assise sur les deux bords de la rivière, au pied de la colline escarpée qui supporte la cité féodale. Le monastère de Cormery, déjà propriétaire du prieuré, résolut d'acheter le faubourg tout entier ; ce fut Guy, son abbé, qui fit cette importante acquisition vers l'année 1060. C'est alors que Simon, vidame de Parthenay, de concert avec son frère l'archevêque, désirant augmenter et compléter, pour ainsi dire, les droits de propriété que l'abbaye de Cormery avait déjà sur Saint-Paul, lui donna à perpétuité les impôts et redevances de toutes sortes que les seigneurs de Parthenay avaient coutume de lever sur les habitants du faubourg. De plus, il octroya à tous ceux d'entre ces derniers, qui viendraient vendre sur le marché de la ville, le privilège de ne payer pour toute redevance que le droit de vente accoutumé. Il leur accorda également l'exemption de toute espèce de péage. En vertu d'un autre privilège non moins important, il fut interdit aux officiers seigneuriaux d'agir contre les habitants de Saint-Paul sans le consentement du prieur. Par la même donation, le prieur reçut le droit de prendre dans les forêts seigneuriales tout le bois dont il aurait besoin pour construire des maisons, chauffer le four et entourer de palissades le faubourg Saint-Paul. On lui concéda en même temps le droit de pêche dans le Thouet et dans l'étang de Secondigny. Enfin, le prieuré reçut encore de la libéralité de Simon une grande pièce de terre, exempte d'impôts, située entre le Thouet et le Palais [[Notre actuel moulin du Palais. Un autre moulin fut également construit sur le bord du Thouet. Il se pourrait qu'il s'agisse de l'actuel moulin de la Grève.](#)], avec la permission de construire sur ce petit cours d'eau un moulin pour son usage. Ainsi, comme on peut s'en apercevoir, cette charte importante constituait en faveur du prieur une petite souveraineté sur le faubourg, et donnait aux habitants des privilèges fort avantageux (*) [[Historia Cormaricensis Monasterii, Res. S. G. \(Bibl. imp.\)](#)].

La générosité de Simon et de Josselin n'était pas épuisée. Aux dons précédents, ils ajoutèrent l'église de la Ferrière, fondée probablement par leur père et récemment achevée. A l'église était joint un terrain suffisamment étendu pour construire un bourg, et les futurs habitants furent affranchis de toute redevance ; ils ne devaient relever que de Saint-Paul (*) [[I dem.](#)].

La fondation de Secondigny suivit de près celle de la Ferrière. Elle fut également l'œuvre commune de Josselin et de Simon. Déjà, depuis un certain nombre d'années, les seigneurs de Parthenay possédaient un château fort à Secondigny. Vers l'année 1070 environ, l'archevêque de Bordeaux et son frère le vidame, désirant créer dans ce lieu un centre de population, accordèrent à Raimond, abbé de Bourgueil, la permission d'y construire une église, et déclarèrent en même temps qu'après son achèvement elle appartiendrait à perpétuité au monastère. Le même acte contenait d'autres dons, notamment une chapelle située dans l'intérieur du château de Secondigny, et différents droits, tous fort avantageux pour les religieux de Bourgueil. Enfin, les donateurs promirent certaines immunités à tous ceux qui viendraient construire leurs habitations autour de la nouvelle église. Cette charte fut signée par ses auteurs dans leur ville de Parthenay, en présence d'Issembert

II, évêque de Poitiers, et de nombreux témoins (I) [Cartulaire de l'abbaye de Bourgueil, p. 57. — Le château de Secondigny est aujourd'hui entièrement détruit, mais l'église subsiste toujours.].

Ainsi, nous pouvons nous en convaincre, à mesure que nous avançons, une grande partie des bourgades de notre Gâtine ont pris naissance au xi^e; siècle ; presque toutes nos églises rurales datent de cette époque. Là comme ailleurs, le xi^e; siècle est une période de rénovation sociale, et c'est un beau titre de gloire pour les anciens seigneurs de Parthenay d'y avoir travaillé si efficacement en élevant partout des églises qui devenaient autant de points de ralliement pour les populations. [Il convient de remarquer que toutes ces donations sont faites en faveur d'abbayes des bords de Loire. Ce fait n'a pas échappé à Georges T. Beech, qui en fait l'un des indices attribuant une origine angevine ou tourangelle aux premiers seigneurs de Parthenay.]

Sauf certaines circonstances, comme celles que nous venons de citer, Josselin, selon toute apparence, intervint rarement dans les affaires de sa seigneurie. Les devoirs nombreux et souvent remplis de difficultés que lui imposaient ses fonctions d'évêque métropolitain absorbaient presque tous ses moments. C'est à sa prière et sur ses instances que le célèbre pape Grégoire VII plaça sous la protection du saint-siège, par sa bulle du 22 avril 1073, l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, et permit aux chanoines de cette église de recourir à l'archevêque de Bordeaux lorsque l'évêque de Poitiers refuserait de leur rendre justice (*) [Dom Fonteneau, t. 10, p. 351.]. L'année suivante, Josselin fit le voyage de Rome, et assista dans la ville sainte à un synode où il prit encore en mains la défense de Saint-Hilaire de Poitiers, en sa qualité de trésorier de cette église, contre les prétentions des chanoines de la cathédrale. Grégoire VII sut apprécier les qualités supérieures de l'archevêque de Bordeaux pendant le séjour qu'il fit à Rome : aussi lui confia-t-il le soin de diriger une affaire très délicate, de concert avec Amat, évêque d'Oleron, son légat. Il s'agissait d'examiner s'il y avait lieu de prononcer le divorce entre le duc d'Aquitaine, Guillaume VII, et Aldéarde de Bourgogne, sa parente. Une assemblée d'ecclésiastiques, présidée par le légat et l'archevêque de Bordeaux, se réunit à Saint-Hilaire de Poitiers pour examiner la validité du mariage. Mais, pendant qu'on délibérait, le duc d'Aquitaine et l'évêque de Poitiers, Isembert II, son partisan, furieux de ces mesures, résolurent de chasser l'assemblée par la violence. Ils firent enfoncer par des soldats les portes du monastère ; le légat et Josselin, furent accablés d'outrages ; les autres prélats furent ; encore plus maltraités, et tous, malgré leur énergie, se virent contraints par la force de se séparer. Josselin s'empessa d'instruire le souverain pontife de tout ce qui s'était passé. Grégoire VII cita l'évêque de Poitiers à la cour de Rome ; puis, sur son refus de comparaître, il le fit interdire par son légat, Géraud d'Ostie. Enfin, Isembert II, persistant toujours dans sa désobéissance, il l'excommunia jusqu'au prochain synode. Le pape, par son bref du 16 novembre 1075, chargea l'archevêque de Bordeaux de veiller à l'exécution de la sentence d'interdit (*) [Gallia Christiana, t. II. — Dom Fonteneau, t. 21, p. 443 — Besly, p. 152.].

Josselin présida la même année un synode dans le monastère de Saint-Maixent. C'est devant cette assemblée que le fameux archidiacre d'Angers, Béranger, présenta sa rétractation, et renonça aux propositions hérétiques qu'il enseignait depuis longtemps contre le dogme de la présence réelle. Malgré sa promotion à l'archevêché de Bordeaux, Josselin avait conservé ses fonctions de trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. C'est à ce titre qu'il provoqua une mesure réformatrice, tout à fait conforme aux vues de Grégoire VII, par laquelle il fut arrêté que nul fils de prêtre, de diacre, sous-diacre ou autre clerc, et nul bâtard, ne pourrait être nommé chanoine de Saint-Hilaire. Ce règlement avait pour but de combattre les tristes résultats du mariage des prêtres, l'un des plus grands maux de l'Église, à cette époque, et à l'extirpation duquel Grégoire VII travailla avec tant d'énergie. Il fut rendu en 1078, sur les instances de Josselin, par Guillaume VII, comte de Poitiers. On sait que les comtes de Poitou portaient en même temps le titre d'abbés de Saint-Hilaire (*) [Gallia Christiana, t. II. — Dom Fonteneau, t. 10, p. 363. Thibaudeau, t. 1er, p. 42 — Besly, p. 162, éd. 1840.].

Au zèle qu'il déployait dans l'administration de sa métropole, Josselin joignait des qualités supérieures et des vertus trop rares parmi les prélats de ce siècle. Il était digne de la confiance dont l'honora le pape Grégoire VII, et le surnom de Grand Archevêque, dont le décore la chronique

de Maillezais, ne fut point un titre usurpé. Il mourut le 19 juin 1086, et fut enseveli au monastère de Luçon qu'il avait comblé de bienfaits.

C'est pour conserver, et en même temps pour honorer la mémoire de cette illustration de leur famille, que les Parthenay adoptèrent le surnom de *Larchevêque*, à partir du douzième siècle (*) [Gallia Christiana, t. II, p. 806.] [C'est Guillaume III, le fils de Simon II, qui semble être le premier à se faire appeler Larchevêque dès le début du XIIème siècle. Il faut particulièrement insister sur le prestige et la renommée de Josselin Archevêque de Bordeaux. Non seulement les premiers sceaux qui nous sont connus des seigneurs de Parthenay portent un archevêque terrassant un lion, mais on retrouve également une scène fréquemment sculptée sur les églises, transformée en allégorie de notre personnage. Ne voit-on pas la représentation du cavalier roman piétinant un petit personnage, représentant ordinairement l'église terrassant le paganisme (interprétation la plus générale), se transformer en seigneur portant faucon sur la main et mitre sur la tête ; et ce, sur la façade de l'église de Parthenay-le-Vieux. L'autre côté de la façade ne garde plus qu'une partie de la scène qui devait tout simplement n'être que la représentation des sceaux : l'archevêque terrassant le lion autrement dit le paganisme et tout ce que combat l'Église. Tout cela fait référence à l'énergique combat de Josselin contre Béranger (même s'il a, un moment, sympathisé avec lui), contre le commerce des biens d'église, contre le mariage des prêtres, contre les investitures laïques, thèmes trop rapidement évoqués par Bélisaire Ledain. Que ce soit les seules églises de Parthenay-le-Vieux et de Notre-Dame-de-la-Coudre qui portent à l'identique (mais dans un état différent de conservation) ces deux scènes, et seulement ces deux églises, se trouve parfaitement compréhensible. Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux est probablement l'ancienne église du premier château de Parthenay, comme nous l'avons évoqué dans une note au premier chapitre de cet ouvrage ; Notre-Dame-de-la-Coudre est aussi, semble-t-il aujourd'hui, la première église du second château - actuel plateau de la Citadelle - car en 1054 un acte ferait état de « Notre-Dame de la cours du château » (papier Ledain). Il est possible que ce « culte » de Josselin soit directement subordonné à l'affaiblissement des seigneurs de Parthenay face à leur suzerain : le comte du Poitou, car, comme va l'écrire Bélisaire Ledain, la ville de Parthenay sera prise au début du XIIème siècle...]

SIMON 1er vidame de Parthenay.

Nous savons déjà que, pendant la vie de l'archevêque de Bordeaux, Simon, son frère, le représentait dans la seigneurie de Parthenay à titre de vidame, et nous avons parlé de deux actes importants de son administration, la fondation de la Ferrière et de Secondigny. Bien qu'il ne fût rigoureusement qu'un délégué vis-à-vis de Josselin, il n'en exerça pas moins à Parthenay un pouvoir souverain. D'ailleurs c'était à lui qu'appartenait l'héritage présomptif de la seigneurie que la mort de l'archevêque pouvait lui laisser d'un moment à l'autre entre les mains en vertu du droit de viage. S'il ne pût exercer ce droit de viage, puisqu'il précéda Josselin dans la tombe, il ne faut pas moins le mettre au nombre des barons de Parthenay : le titre seul lui manqua.

Cependant un grand événement se préparait et allait ouvrir une large carrière aux instincts belliqueux et turbulents qui dominaient les hommes de ce siècle. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, avait résolu l'invasion de l'Angleterre. Pour mener à bon terme cette entreprise hardie, qui devait lui donner un royaume et le surnom de Conquérant, il avait besoin d'une armée nombreuse et aguerrie. Guillaume, en homme habile, connaissant parfaitement l'insuffisance des ressources de ses propres domaines, fit publier ses armements dans toute la France, annonçant avec grand bruit qu'il promettait une forte solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste qui voudrait le servir de la lance, de l'épée ou de l'arbalète (*) [Conquête de l'Angleterre par les Normands, par A. Thierry, tome 1er.]. A cet appel, le vidame de Parthenay revêt sa cotte de maille et son heaume, saisit sa lance, s'élance sur son coursier, et, entraînant à sa suite les plus audacieux de ses chevaliers, franchit l'enceinte de sa forteresse, peut-être pour ne plus la revoir. [Il convient de préciser ici même, qu'il n'en est rien. Bélisaire Ledain s'est laissé séduire par une information erronée, comme quoi un Simon de Parthenay se trouvait au côté de Guillaume le conquérant. Les

archives n'ont conservé qu'un Guillaume de Parthenay, cité en 1087, arrière-vassal du roi d'Angleterre et propriétaire de terres dans le Norfolk. (Beech p53). Il pourrait s'agir du premier fils de Guillaume, le fils aîné de Guillaume 1^{er}, qui a précédé son père dans la tombe.] En chemin, il rejoignit le vicomte de Thouars, Aimery III, qui partait aussi pour l'expédition, à la tête de quatre mille hommes. D'autres Poitevins se joignirent à eux, et leurs forces réunies constituèrent un petit corps d'armée qui alla se ranger, sous l'étendard de Guillaume, au rendez-vous général qui était l'embouchure de la Dive, entre la Seine et l'Orne. Bientôt l'armée débarqua heureusement en Angleterre, près de Hastings, et le 14 octobre 1066 tout était prêt pour un combat décisif entre les Anglo-Saxons et les envahisseurs. Guillaume de Normandie avait divisé ses troupes en trois corps : l'un d'eux, entièrement composé de Bretons, d'Angevins et de Poitevins, était commandé par le vicomte de Thouars. Là combattait Simon de Parthenay. On connaît le résultat de la bataille; les Anglo-Saxons, malgré leur courage, éprouvèrent une déroute complète. Cette terrible journée décida du sort de l'Angleterre. La conquête normande marcha d'un pas rapide, et le Bâtard fut proclamé roi des Anglais deux mois après son invasion. Alors les auxiliaires, enrôlés sous les drapeaux du Conquérant, repassèrent pour la plupart sur le continent. Simon de Parthenay avait hâte de revoir ses domaines, et d'y jouir en paix des richesses immenses qu'il s'était appropriées au milieu du pillage et de la spoliation exercés par les vainqueurs. Il revint en Poitou avec Aimery de Thouars et les autres barons du pays qui avaient osé tenter les hasards de cette audacieuse expédition (1067) (*) [William Conquerour, liste de Guillaume Tailleur, p. 439. (Collection Dupuy, cah. 690. Biblioth. imp.)— Revue anglo-française, t. 1er, p. 39.]. [George T. Beech ne cite pas cette source, lorsqu'il contredit Bélisaire Ledain.] Simon mourut vers l'année 1075, laissant vacante la charge de vidame de Parthenay. L'administration de la seigneurie échut alors naturellement à Gelduin et à Ebbon, ses frères puînés. La mort de Josselin, archevêque de Bordeaux, arrivée en 1086, mit un terme à cette souveraineté exercée par délégation. Simon avait épousé Milésende, fille de Hugues de Lusignan ; il eut d'elle trois fils : Hugues l'aîné, qui mourut avant ses oncles et ne fut jamais seigneur, Guillaume, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, et enfin Simon II, dont nous raconterons plus loin l'histoire(*) [Notice Sur les Larchevêque, par Marchegay.].

GELDUIN et EBDON, seigneurs de Parthenay (1086-1093).

Par la mort de l'archevêque de Bordeaux, Gelduin se trouvait, en vertu du droit de viage, seul maître souverain dans la seigneurie de Parthenay. Mais Ebbon, son frère, homme ambitieux et violent, était incapable de le laisser jouir paisiblement de ses droits et de respecter en lui le titre de suzerain. Gelduin, connaissant la nature indocile de son caractère chercha à prévenir les embarras et les dangers qu'il pouvait lui susciter. C'est pour cette raison sans doute qu'il s'adjoignit Ebbon dans l'administration de la baronnie. Dès l'année 1086, en effet, les deux frères prennent le titre de seigneurs de Parthenay, et c'est ainsi qu'on les a toujours désignés depuis (*) [Dom Fonteneau, t.19, p. 73 ; t. 45, p. 439.]. [En fait, comme le montre parfaitement Beech, Josselin s'était, dès le décès de Simon, adjoint Ebbon, au détriment de Gelduin qui, rappelons le, détenait la seigneurie de Tonnay-Boutonne non loin de la Rochelle du fait de sa femme. Nous laissons à Bélisaire Ledain, la sévérité de son jugement vis à vis d'Ebbon, car il faut replacer les faits dans leur contexte et leur époque. Il est vrai, qu'Ebbon est quand même le commanditaire du meurtre du seigneur de Thouars.] C'est en cette qualité qu'ils signent la charte de fondation de Parthenay-le-Vieux, Depuis peu de temps, une église venait de se construire sous le vocable de Saint-Pierre, dans le lieu même où s'élevait jadis l'ancienne ville de Parthenay (*) [Voir ce qui a été dit plus haut sur Parthenay-le-Vieux, ch. 1er.]. Rien n'avait été épargné pour rendre ce vaste édifice digne du culte chrétien et en faire un chef-d'œuvre d'architecture romane. Mais que cette magnificence ne nous étonne pas ; l'église de Parthenay-le-Vieux a été fondée pour expier un crime involontaire; c'est un vœu qui lui a donné naissance. Un jour, le seigneur de Parthenay, à cheval et le faucon sur le poing, partait pour la chasse : tout à coup le cheval s'emporte, et, malgré les efforts du cavalier, foule aux pieds et tue un enfant qui se trouvait par hasard sur son passage. Désespéré de ce déplorable accident, dont il était

la cause involontaire, le seigneur de Parthenay fait solennellement le vœu de construire une église sur le théâtre même du malheureux événement. Ce vœu fut religieusement accompli, et l'on peut voir encore sur la façade Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux un cavalier portant un faucon sur son poing et un enfant renversé sous les pieds du cheval, curieuse sculpture que l'artiste du onzième siècle semble avoir placée là tout exprès pour perpétuer la mémoire du fondateur. Telle est l'origine de cette église, ainsi que la raconte une tradition respectable qui a pour elle beaucoup de vraisemblance. [Cette légende avait été transcrite dans une lettre du maire de Parthenay en 1839. Nous avons déjà évoqué la véritable interprétation de cette scène, mais, en analysant un peu plus cette légende, n'y trouvons nous pas l'œuvre de Josselin !] Il serait difficile de savoir si c'est Gelduin ou Ebbon, ou même Simon 1er, que la tradition entend désigner dans son récit. Mais on peut affirmer que le fondateur est assurément l'un d'eux, ou du moins l'un des membres de leur famille. Il est également certain que la construction de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux devait être à peine terminée en 1092, au moment de la donation dont nous allons parler. Le style de l'édifice en est la preuve évidente. Il existait alors en Auvergne un monastère florissant connu sous le nom de la Chaise-Dieu. Il devait son origine à saint Robert, mort depuis plusieurs années. La réputation, laissée par le fondateur, s'était répandue au loin, et comme le monastère en avait naturellement hérité, les donations affluaient de toutes parts. Entraînés sans doute par ce mouvement de pieuses libéralités, les seigneurs de Parthenay, Gelduin et Ebbon, de concert avec leur vassal, Geoffroy de Champdeniers, donnèrent à l'abbaye de la Chaise-Dieu, représentée par Seguin, son abbé, deuxième successeur de saint Robert, la nouvelle église de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux. [En fait, Josselin a probablement connu Robert de Turlande (mort en 1067), le fondateur de la Chaise-Dieu. Comme il est certain que l'église est l'ancien sanctuaire du château primitif et que l'acte de 1092 stipule que l'édifice est déjà en service, il est possible que Josselin ait prévu, de son vivant, l'installation des moines de la Chaise-Dieu à Parthenay-le-Vieux, bourg probablement complètement abandonné depuis une cinquantaine d'année.] Là, ils fondèrent un prieuré composé de neuf moines, et Pierre, l'un d'eux, fut nommé prieur par l'abbé Seguin. Les donateurs accordèrent en outre un terrain, situé devant l'église, d'une grandeur suffisante pour construire un bourg. Aucune redevance ne devait être perçue dans ce bourg au profit des seigneurs, et les habitants durent jouir des mêmes droits et privilèges accordés naguère aux habitants de Saint-Paul. C'est ainsi que le bourg de Parthenay-le-Vieux prit naissance, et la charte authentique qui le créa fut signée au mois d'août 1092 par Gelduin et Ebbon assistés de leurs neveux, Guillaume et Simon (*) [Dom Fonteneau, t. 4, p. 47, t. 73.- Gallia Christ., t. II, p. 332.].

Cependant la guerre civile venait d'éclater en Gâtine entre les deux frères, l'ambitieux Ebbon, peu satisfait de la portion d'autorité qu'il tenait de la condescendance de son aîné, leva contre lui l'étendard de la révolte en 1091. C'est probablement pendant une courte trêve intervenue entre eux en 1092 qu'ils signèrent la charte de Parthenay-le-Vieux. Quoi qu'il en soit, Gelduin, dont l'âge avait affaibli l'activité, se voyant incapable de résister à son frère, implora, quoiqu'à regret, le secours du duc l'Aquitaine, Guillaume VIII [IX, dit le troubadour]. Le suzerain, enchanté d'intervenir dans les discordes de ses vassaux, se hâta de secourir Gelduin. Tous deux ayant réuni leurs forces, ils repoussèrent le rebelle Ebbon du pays de Parthenay, et relevèrent les murailles du château de Germon pour lui en fermer à jamais l'entrée (1093). Cette forteresse, que Guillaume de Parthenay, père de Gelduin, avait autrefois si bien utilisée, ainsi qu'on peut se le rappeler, pour la défense du pays et le triomphe de la coalition formée contre le comte de Poitou, fut incapable cette fois de protéger le seigneur de Parthenay contre les incursions de son frère. Ebbon continua la guerre avec acharnement, et Gelduin mourut sans doute en combattant vers la fin de l'année 1093 (*) [Chronique de Maillezais.—Besly, Hist. des comtes de Poitou, p. 165 en note, éd. 1840. — Not. sur les Larchevêque, par Marchegay. — Tilibaudeau, dans son histoire (t. 1er, p. 228), fait erreur quand il prétend que le duc d'Aquitaine rebâtit Germon pour contenir Gelduin. C'est, au contraire, de concert avec lui et pour contenir Ebbon qu'il releva ce château.].

Gelduin avait épousé Pétronille, dont l'origine est inconnue(*) [Dom Fonteneau, t. 15, p. 439.] [Il s'agit en fait de Pétronille, héritière de la famille Tonnay-Boutonne]. Il en eut un fils nommé Odon,

dont nous connaissons seulement l'existence, mais qui est resté tout à fait obscur (*) [Dom Fonteneau, t. 4, p.47.].

EBBON, seigneur de Parthenay (1093 - 1110 environ).

Ebbon était parvenu au but de ses désirs. Il régnait enfin sans partage dans cette baronnie de Parthenay, dont il avait si injustement disputé la possession à son frère. Il s'empressa aussitôt de détruire la forteresse de Germon, utile précaution qui enlevait un moyen de nuire au duc d'Aquitaine, dans le cas où ce prince, sous prétexte de venger Gelduin, eût recommencer la guerre (1094) (*) [Chronique de Maillezais. — Besly.].

Un but plus noble et plus grand que des luttes intestines entre seigneurs, s'offrait tout à coup, à l'ambition et à l'humeur turbulente de la chevalerie. Le pape Urbain II et Pierre l'Hermitte venaient de prêcher au concile de Clermont (17 novembre 1095) la première croisade pour la conquête des lieux saints sur les Musulmans. Leur parole entraînant avait soulevé un immense enthousiasme. De toutes parts on s'armait pour la délivrance de Jérusalem, et des corps d'armée formidables s'organisaient sous la conduite des princes les plus illustres de l'époque. Le sire de Parthenay ne put résister à cet entraînement universel qui poussait l'Occident contre l'Orient. Il prit la croix en 1096 et se mit en marche avec un petit nombre de vassaux et plusieurs autres chevaliers poitevins (*) [Les croisés de 1096, Colbert 9816 (bibl. imp.). — Dict. hist. des familles de l'ancien Poitou, par Henri Filleau, t. II, mot Parthenay.]. Suivant toutes les probabilités, il faisait partie du corps d'armée commandé par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et le légat Adhémar de Monteil. Là se trouvaient en effet tous les guerriers des provinces méridionales de la France. Ce n'est point ici le lieu de raconter les péripéties de cette lutte terrible que les croisés soutinrent en Asie. L'histoire, qui a conservé le souvenir de beaucoup d'exploits mémorables, a laissé nécessairement dans l'oubli à une foule de généreux soldats. Ebbon de Parthenay est de ce nombre. Il combattit obscurément pour la cause du saint sépulcre sans attirer l'attention des chroniqueurs qui nous ont transmis les hauts faits des Godefroy, des Bohémond et des Tancrede. Après la prise de Jérusalem (15 juillet 1099), presque tous les croisés qui avaient échappé à la mort se dépêchèrent de revenir en Europe. Ebbon était de retour en Poitou au mois de décembre 1099. Le 7 de ce mois, il assistait, en effet, à la dédicace du prieuré de la Chaise-le-Vicomte, fondé par le vicomte de Thouars, et contribuait à sa dotation (*) [Dom Fonteneau, t.26,p. 483.] [Il est même probable qu'Ebbon ait quitté la Terre sainte avant la prise de Jérusalem, si l'on prend en compte les délais de voyage.].

Beaucoup de seigneurs, on le sait, avaient rapporté d'Orient dans leur pays de précieuses reliques auxquelles ils attachaient le plus grand prix. Mais c'étaient surtout des parcelles de la vraie croix que ces soldats-pèlerins étaient le plus jaloux d'emporter avec eux en Occident, pour les exposer ensuite à la vénération de leurs compatriotes (*) [Histoire des Croisades, par Michaud, t. 1er, t. IV, p. 449, 450, note; Paris, 1812.]. Selon toute apparence, Ebbon, en revenant de Palestine, apporta à Parthenay une relique de la vraie croix, et fonda en son honneur l'église de Sainte-Croix située dans l'intérieur de sa citadelle. Cette relique que l'on possède encore, et dont l'authenticité est prouvée par d'anciens titres, ne peut avoir d'autre origine (*) [Inventaire des titres du trésor de l'église collégiale de Sainte-Croix de Parthenay, qui est en la possession du curé de cette paroisse. Cet inventaire, fait peu d'années avant la révolution, est précieux, parce que les titres du trésor ont disparu depuis ; peut-être ont-ils été anéantis dans l'incendie des archives à Niort, sous l'empire. L'inventaire mentionne sept titres de la vraie croix en date des 1er octobre 1579, 12 août 1675, 22 mai et 14 septembre 1680, 6 octobre 1683, 22 novembre 1693, et un autre sans date.]. Une tradition respectable veut qu'elle ait été apportée à la suite d'une croisade, et si l'on examine le style de l'église qui fut construite pour la recevoir, on verra que l'âge de cet édifice correspond précisément aux premières années du XII^e siècle, c'est-à-dire au retour de la première croisade. D'un autre côté, l'histoire nous apprend, d'une manière positive, que Sainte-Croix doit son existence à la famille des Parthenay-Larchevêque. On peut donc admettre, sans trop de difficulté,

que sa fondation est l'œuvre d'Ebbon, et que c'est bien à lui qu'est due la relique de la vraie croix, puisqu'il est le seul de sa famille qui s'enrôla pour la terre sainte (*) [La fondation de l'église Sainte-Croix est en fait plus ancienne, car un acte de 1090 fait état de Guy, chanoine de cette église. Qui ramena donc le précieux éclat de bois qui existe encore aujourd'hui ? Si ce n'est Ebbon, ne serait-ce pas Josselin, bien placé près des instances papales ? Nous ne le saurons probablement jamais, mais une chose est sûre, l'église Sainte-Croix fut fondée au XI^{ème} siècle, avant les croisades, probablement pour soutenir l'administration seigneuriale, car on sait que les grands de ce monde aimaient s'entourer alors de clercs instruits, capables de les aider dans la gestion de leurs domaines.] [Extraits des généalogies de Sainte-Marthe dans dom Fonteneau, t. 86. — Discours généalogique des seigneurs qui ont possédé Parthenay, par le capucin Joseph Aubert, de Parthenay, 1693 — Dans un mémoire récent sur Sainte-Croix de Parthenay, on a prétendu que cette église avait été érigée par Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, pour y déposer une portion de la vraie croix qu'il aurait : rapportée de Jérusalem. Nous pensons que cette opinion est erronée. En effet, Sainte-Marthe et Aubert affirment que Sainte-Croix a été fondée par les Parthenay-Larchevêque. Comment donc admettre, en présence de ces deux autorités, que Guillaume de Poitiers en soit le fondateur ? N'est-il pas beaucoup plus probable que c'est Ebbon de Parthenay ? On connaît la vie scandaleuse du comte de Poitiers, dont il est ici question, son impiété, la licence de ses mœurs, et par suite son peu d'attrait pour les fondations religieuses. On sait qu'il n'entreprit sa croisade en 1101 que par un vain amour-propre et non par un motif de piété véritable. D'ailleurs, de quel droit le comte de Poitiers serait-il venu faire une fondation dans la citadelle de son vassal, dans un lieu qui ne lui appartenait pas, et où ce vassal était si jaloux d'exercer seul ses droits souverains ? Bien plus, ne savons-nous pas, par la chronique de Maillezais, que Guillaume était en mauvaise intelligence avec Ebbon de Parthenay, qu'ils s'étaient fait la guerre, et que cette guerre reprit avec acharnement sous le successeur d'Ebbon ? L'église de Sainte-Croix paraît construite sur le modèle de celle de Parthenay-le-Vieux. Le clocher, a été placé évidemment après coup. On ne connaît pas, d'une manière précise, l'époque où Sainte-Croix fut érigée en église collégiale : nous savons seulement que le chapitre existait dès l'an 1219, car un titre de cette année fait mention d'un chanoine de Sainte-Croix, nommé Guillaume Boterius. (Dom Fonteneau, t. 5, p. 75.).]

L'érection de l'église du Saint-Sépulcre doit être également un résultat de l'expédition d'outre-mer. Revenus dans leur pays, Ebbon et les autres croisés de Parthenay auront voulu peut-être conserver et transmettre le souvenir de leurs lointains combats en élevant un monument capable, de rappeler par son nom et son mode de construction le saint sépulcre de Jérusalem pour lequel ils avaient tiré l'épée. Le faubourg, dans lequel fut fondée cette église, en prit naturellement la dénomination. Nous avons dit ailleurs qu'il se nommait auparavant *Bourg de Sières* (*) [L'église du Sépulcre de Parthenay, aujourd'hui détruite, a fait place depuis longtemps à des bâtiments qui ont servi d'abord au collège, et qui forment maintenant la caserne. Elle était de forme circulaire et soutenue par un seul pilier placé au milieu.]. [Contrairement à l'église Sainte-Croix, il est plus que probable que c'est effectivement Ebbon qui fut l'initiateur de la construction de Saint-Martin du Sépulcre, un édifice circulaire. Quant au « bourg de Sières » dont fait état Bélisaire Ledain, rappelons que c'est un acte du XVI^{ème} siècle qui évoque cette ancienne appellation ; il faut donc prendre avec d'infinies précautions l'origine de ce nom. N'oublions pas qu'au cours du XI^{ème} siècle, les seigneurs de Parthenay firent beaucoup pour que la population de leurs terres croisse rapidement, et rien n'empêche d'imaginer l'installation hors de la cité, de populations venues de l'Espagne et d'autres contrées plus éloignées, de maures convertis, etc. L'histoire montre aujourd'hui l'importance des flux migratoires et leur complexité.] Cependant Guillaume VIII, [IX, dit le Troubadour.] comte de Poitou, était de retour de la croisade tardive qu'il avait entreprise en 1101, à la nouvelle des succès des chrétiens en Palestine. À peine était-il revenu dans ses États que la guerre éclata entre lui et Geoffroy IV, Martel, comte d'Anjou. C'était l'ancienne rivalité des comtes de Poitou et d'Anjou qui se réveillait de nouveau (1103). Il est probable qu'Ebbon de Parthenay, fidèle à la politique de son père et de sa famille, fit alliance avec le prince angevin pour combattre de nouveau son suzerain. C'est pour cette raison, sans nul doute, que la Gâtine devint le

théâtre des combats que se livrèrent les deux adversaires. Les armées de Guillaume et de Geoffroy étaient en présence sous les murs de Parthenay, et une bataille décisive était sur le point d'avoir lieu au mois de novembre 1104, lorsqu'une pluie torrentielle, survenant tout à coup pendant deux jours et deux nuits consécutifs, arrêta l'action qui allait s'engager. Des hommes conciliants, que la chronique ne nomme pas, profitant de cette circonstance, déterminèrent les deux partis à poser les armes (*) [Chronique de Maillezais dans Labbe, biblioth. manuscrite, t. II, p. 217].

Ebbon de Parthenay était avoué du monastère de Luçon. Il était tenu en cette qualité de prendre en main sa défense toutes les fois que les moines se voyaient menacés dans leur vie ou dans leurs biens. [Il semble même qu'il forçait un peu la main des moines...] Or, il existait à cette époque, entre Saint-Michel-en-l'Herm et Luçon, un différend assez grave à l'occasion de l'île de la Dive, dont les deux abbayes se disputaient la possession. Le procès ayant été porté en cour de Rome, le souverain pontife donna gain de cause à Saint-Michel-en-l'Herm. L'abbaye de Luçon, on le conçoit, fut très mécontente de cette sentence, et, croyant y voir une injustice, refusa de s'y soumettre. Dès lors il ne restait plus que la voie des armes pour trancher la difficulté. On y recourut de part et d'autre. Ebbon de Parthenay, dont les moines de Luçon invoquèrent immédiatement le secours, n'eut garde de refuser une lutte qui lui offrait l'occasion de donner libre carrière à sa passion dominante.

Il entra aussitôt en campagne contre Geoffroy II, vicomte de Thouars, défenseur de Saint-Michel-en-l'Herm. Après bien des combats et des ravages, Pierre II, évêque de Poitiers, parvint à amener une transaction entre les moines, et, par suite, mit un terme à cette guerre désastreuse (1107) (*) [Not. sur les Larch., par Marchegay.]

Ebbon survécut peu à ces événements. Il avait cessé de vivre avant 1110, et laissait de sa femme Phanie deux fils, dont nous connaissons seulement les noms, Gelduin et Simon (*) [Dom Fonteneau, t. 45, p. 439. — Marchegay.]

GUILLAUME II, le trésorier (1110.1120).

Ainsi que le voulait la coutume, Guillaume II, fils de Simon 1er, se trouva l'héritier légitime de la baronnie de Parthenay et le chef de la famille à la mort de son oncle Ebbon. [Du fait également de la disparition des deux fils de Guillaume, fils de Guillaume 1^{er}, dont l'un, comme nous l'avons déjà mentionné, a peut-être participé à la conquête de l'Angleterre, et s'y serait installé.] Guillaume avait embrassé depuis longtemps l'état ecclésiastique et avait trouvé un protecteur naturel dans son oncle Josselin. Le grand archevêque, déjà comblé de dignités dans l'ordre religieux et dans l'ordre féodal, s'était démis de la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers en faveur de son neveu peu de temps avant sa mort (*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 1er, p. 44.]. Guillaume était encore investi de cette dignité lorsque vint à échoir l'importante succession de Parthenay vers l'an 1110. Comme les fonctions qu'il remplissait étaient d'une nature toute autre que celles d'un baron féodal, il abandonna l'exercice de l'autorité seigneuriale à son frère cadet, Simon II, tout en conservant néanmoins le titre de seigneur de Parthenay. Alors il arriva ce qui était advenu déjà du vivant de Josselin, l'archevêque de Bordeaux. De même que Simon 1er avait alors gouverné Parthenay à titre de vidame au nom de son frère Josselin, de même Simon II exerça l'autorité dans la seigneurie au nom de Guillaume le trésorier. [Rapidement, seul Simon sera connu comme seigneur de Parthenay. Guillaume ne se consacra qu'à son état de religieux.]

SIMON II, seigneur de Parthenay (1110-1121).

La mort, en ravissant Ebbon, avait délivré le duc d'Aquitaine d'un vassal redoutable. Toutes les tentatives des comtes de Poitiers pour faire reconnaître leur suzeraineté à Parthenay n'avaient produit jusqu'ici aucun heureux résultat. Les seigneurs de cette ville, non contents de jouir en paix d'une indépendance presque complète au milieu des bocages de leur Gâtine, faisaient fréquemment alliance avec les ennemis des comtes de Poitou. Guillaume VIII crut l'instant favorable arrivé pour humilier les Parthenay et opérer leur soumission définitive. Nous ignorons quelle fût la cause de la

guerre, mais les prétextes ne manquaient point; il y avait trop de griefs à faire valoir des deux côtés. En présence des dangers qui le menaçaient, Simon de Parthenay se ligua avec son oncle Hugues de Lusignan, et s'apprêta à soutenir vigoureusement la lutte. Dès l'année 1111, les hostilités étaient ouvertes entre ces seigneurs et leur suzerain. Ce fut une guerre longue et acharnée qui fit époque dans l'histoire du Poitou. L'esprit des contemporains en fut tellement frappé qu'ils datèrent leurs chartes de cet événement mémorable. Une trêve intervint pourtant entre les parties belligérantes, mais elle ne devait pas être de longue durée. On reprit bientôt les armes, et le 9 août 1118 Simon de Parthenay et Hugues de Lusignan présentèrent la bataille à Guillaume. Elle fut désastreuse pour leur cause : le comte de Poitou remporta sur eux une victoire complète. Simon et une multitude de ses partisans tombèrent au pouvoir du vainqueur (*) [Chronique de Maillezais dans Labbe, biblioth. Mste, t ; II, p. 219. — Besly, p. 488. — Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.] Pendant la captivité de Simon, Guillaume Archevêque, son fils aîné, prit en main la direction des affaires de la baronie. Le 1er août 1119 il octroyait au prieuré de Parthenay-le-Vieux, alors gouverné par Eudes de Tonnay, une charte de donation plus étendue et plus favorable que celle de 1092. Guillaume abandonne aux moines par cet acte tous les droits souverains que peuvent ou pourront avoir les seigneurs sur les deux bourgs de Parthenay-le-Vieux et d'Allonne. Il exempte les habitants de ces deux localités de toute redevance, excepté le droit de vente accoutumé qu'ils continueront de payer lorsqu'ils viendront vendre leurs marchandises à la ville. Quant à la juridiction, ils relèveront uniquement du prieur de Parthenay-le-Vieux qui sera seul compétent pour juger leurs délits. Tous ceux qui voudront aller fixer leur demeure dans ces deux bourgades privilégiées en auront la liberté, à l'exception des hommes qui habitent actuellement sur les terres du seigneur. D'autres avantages sont en outre accordés aux moines du prieuré, notamment le droit de pêche dans le Thouet, depuis le pont de Parthenay-le-Vieux jusqu'à Secondigny, ainsi que dans la Viette (*) [Fragmenta historice Aquitanicæ, t. V, Sti-Germani à Pratis, Copiés par dom Etiennot (bibli. imp.). Dom Fonteneau, t. 23, p. 111.] [Il est possible que ces donations cachent la remise d'argent pour paiement de la liberté de Simon].

Guillaume Archevêque ne fut pas moins libéral envers une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint-Benoît qui s'élevait en ce moment en Gâtine sous les auspices de tous les seigneurs des environs. Nous voulons parler du monastère de l'Absie-en-Gâtine fondé en 1120 par Saint-Giraud de Salles, dans un lieu sauvage habité seulement par quelques anachorètes qu'un pieu ermite, Pierre de Bunt, avait naguère réunis. Guillaume de Parthenay contribua pour sa part à l'établissement de cette abbaye en lui faisant donation de plusieurs immeubles (1120) (*) [Gallia Christiana, t. II, p. 4380. — Thibaudeau, t. II, p. 459, note à la fin du vol.].

Cependant le duc d'Aquitaine avait relâché Simon en 1120. On ne sait à quelles conditions le seigneur de Parthenay fut rendu à la liberté; mais il est probable qu'il subit tout ce qu'il plut à Guillaume de lui imposer. Simon humilié s'apprêtait à prendre une éclatante revanche lorsqu'une mort subite l'emporta à Parthenay dans le courant de l'année 1121 (*) [Rien ne permet de stipuler que Simon allait prendre une éclatante revanche. Par contre, pour George T. Beech, Simon pourrait bien avoir été assassiné.] [Chronique de Maillezais dans Labbe, bibl. Mste, t. II, p. 219. Besly, p 188. — Manusc. de Joseph Aubert, de Parthenay.]

GUILLAUME III LARCHEVEQUE, seigneur de Parthenay (1121-1140 environ).

La mort de Simon II fut fatale pour la famille des Archevêques. Mettant à profit cette circonstance inattendue, le comte de Poitou se porta subitement avec son armée devant les murs de Parthenay, et le 28 mars 1122 il se rendit maître de cette place. Le jeune Guillaume, pris à l'improviste, eut pourtant le bonheur de s'échapper, et trouva un refuge chez les seigneurs de Bressuire, tandis que sa mère Emperia cherchait un asile à Vouvent chez Aimery de Rancon (*) [Chronique de Maillezais dans Labbe, bibl. Mste, t. II, p. 220. — Manusc. de Joseph Aubert, de Parthenay. — Notice sur les Archevêques, par Marchegay.]. La prise de Parthenay par le comte de Poitou porta le dernier coup à la résistance opiniâtre des seigneurs de Gâtine. Trop heureux de recouvrer le fief de ses ancêtres

dès l'année suivante (1123), Guillaume Larchevêque ne songea nullement depuis à s'insurger contre son suzerain (*) [*Notice sur les Larchevêque, par Marchegay.*]. [Il est probable que les fortifications de la cité de Parthenay, eurent à souffrir de ce siège. Nous savons aujourd'hui que l'enceinte de la Citadelle était déjà construite en pierre à cette époque, et qu'il s'agissait alors de l'emplacement de la totalité du château. Il est évident que ce château comportait un donjon de pierre, comme ceux que l'on trouve dans l'Ouest de la France. Aujourd'hui, nos recherches avec Madame Cavailles, laissent à penser que ce donjon se trouvait non loin du château actuel, entre la bastille de Richemont et le collège Notre-Dame-de-la-Coudre, dans une propriété actuellement privée. Il s'y trouve un puits particulièrement curieux, les vestiges de murs très épais, et une forte présomption quant à la présence d'un fossé en bordure de cette propriété, du côté de l'école. Reste à savoir quand ce donjon (encore hypothétique) fut détruit! 1122, 1207 ou au XVème siècle? La date de 1207 pourrait expliquer, en partie, le déplacement du château sur son site actuel à partir de 1210 environ.] Il abandonna même l'ancienne politique de sa famille à l'égard de la maison d'Anjou, cette rivale perpétuelle de la maison de Poitiers, et, loin de maintenir les bonnes relations qui existaient jadis entre ses ancêtres et les comtes d'Anjou, il leur devint tout à coup hostile.

Geoffroy le bel venait de succéder à son père Foulques le Jeune, comte d'Anjou, et ses barons, les seigneurs de Laval, de Sablé, d'Amboise, de Mirebeau et autres avaient formé une vaste ligue pour s'affranchir de l'autorité du nouveau suzerain (1129). Guillaume de Parthenay et Aimery IV, vicomte de Thouars, se laissant entraîner par les rebelles, leur promirent le concours de leurs armes. Mais Geoffroy déjoua tous leurs projets par son activité. Après avoir soumis Guy de Laval et tiré une vengeance éclatante du vicomte de Thouars, il vint camper avec son armée devant la ville de Parthenay (1129). Guillaume Larchevêque, craignant non sans raison de subir le même sort que les autres confédérés, s'empressa d'envoyer des ambassadeurs auprès du comte d'Anjou pour traiter de la paix. Grâce à son empressement, ses négociations furent couronnées de succès. Geoffroy, n'ayant plus rien à faire à Parthenay, leva son camp et s'éloigna pour aller compléter ailleurs la ruine de la coalition formée contre lui (*) [*Ex Joannis rnonachi majoris monasterii apud rerum Gllicarum script., t. XII, p. 523.—Chronique du monastère de St-Aubin d'Angers dans Labbe, biblioth. Mste, t. 1er, p. 277.*].

C'est pendant la vie de Guillaume III Larchevêque qu'une entrevue célèbre eut lieu à Parthenay entre saint Bernard, abbé de Clairvaux, et Guillaume IX, comte de Poitou, duc d'Aquitaine. Cet événement occupe trop de place dans la vie du grand docteur du XIIe siècle; il a laissé des souvenirs trop profonds dans notre ville pour que nous ne retracions pas en détail les circonstances dans lesquelles il arriva. A la mort du pape Honoré II (1130), un schisme avait éclaté dans l'Église, et la cause du véritable pape Innocent II était défendue en France par saint Bernard. Entraîné dans le parti de l'antipape Anaclet par l'ambitieux Gérard, évêque d'Angoulême, le duc Guillaume, prince violent, chassa de son siège l'évêque de Poitiers, et persécuta tous ceux qui restaient fidèles à Innocent II. Une première entrevue entre le duc et l'abbé de Clairvaux n'amena aucun bon résultat. Obligé de quitter l'Aquitaine où sa vie était en danger, St Bernard écrivit en 1133 à Guillaume, le suppliant instamment de donner la paix à l'Église. Mais le duc persévérait toujours dans le schisme. Enfin, saint Bernard, assisté de Geoffroy, évêque de Chartres, légat du saint-siège, résolut de tenter un dernier effort. Ils revinrent en Poitou par Nantes, et firent demander une entrevue au duc d'Aquitaine par l'entremise de personnages considérables qui l'approchaient. Ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à vaincre ses répugnances ; mais enfin il se laissa ébranler. Comme le seigneur de Parthenay jouait le rôle de médiateur dans cette affaire délicate, et qu'il était, selon toute apparence, un de ceux qui avaient déterminé Guillaume à accorder l'entrevue, le château de Parthenay fut désigné pour les conférences. On s'y rendit donc de part, et d'autre (1135).

Saint Bernard et les ecclésiastiques qui l'accompagnaient cherchèrent à ramener le duc à de meilleurs sentiments en lui démontrant que l'Église est une et que tous ceux qui l'abandonnent doivent périr nécessairement. Puis ils lui exposèrent le tableau des châtements dont les schismatiques ont toujours été frappés par la justice divine. Guillaume, à demi. Ébranlé, répondit qu'il reconnaîtrait sans difficulté le pape Innocent II ; mais il ne voulut jamais consentir à rétablir

sur leurs sièges les évêques qu'il en avait chassés. Saint Bernard, voyant qu'il était impossible de vaincre ses résistances sur ce point, résolut de~ recourir à des moyens plus efficaces. Un jour donc l'abbé de Clairvaux célébrait la messe à Notre-Dame-de-la-Couldre, église paroissiale fondée par les seigneurs de Parthenay dans l'intérieur de leur citadelle. Une grande foule remplissait l'église et à la porte se tenaient le duc d'Aquitaine et ses adhérents. Après le saint sacrifice, saint Bernard prend la sainte hostie sur la patène, sort de l'église, et le visage en feu, les yeux enflammés par un zèle pieux, il interpelle directement Guillaume. « Nous t'avons prié de donner la paix à l'Église, s'écrie-t-il, et tu as méprisé nos prières. Voici le fils de la Vierge, le chef de l'église que tu persécutes ; il s'avance vers toi pour te supplier à son tour. Devant toi est ton juge au nom duquel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers ; ton juge dans les mains duquel tombera ton âme. Voudras-tu bien le mépriser? Oseras-tu le repousser comme ses serviteurs? » Tous les assistants pleuraient attendant avec anxiété la fin de cette scène. Atterré par les paroles et l'attitude du saint, le duc Guillaume tombe à la renverse. Relevé par ses chevaliers, il retombe de nouveau la face contre terre et semble frappé d'épilepsie. Alors l'homme de Dieu, s'approchant de lui, lui commande de se lever. « L'évêque de Poitiers que tu as expulsé est ici présent, dit-il, va, réconcilie-toi avec lui et donne lui le baiser de paix. Soumets-toi au pape Innocent et obéis lui comme toute l'Église ». A ces paroles, le duc, subitement changé en un autre homme, court vers l'évêque de Poitiers et le rétablit sur son siège aux acclamations de tous. Le saint abbé, prenant ensuite avec le comte un langage plus doux, lui donne de salutaires avis, et il a la consolation, en retournant à son monastère de Clairvaux, de voir le schisme entièrement éteint dans toute l'Aquitaine (*) [Bollandus, *acta sanctorum*, de sancto Bernardo, t. IV, du mois d'août. — Même recueil vie de saint Guillaume, t. II, de février. Vie de saint Bernard, par Alain, chap. 21, apud op. sancti Bernardi, éd de dom Mabillon, vol. II, p. 1278. — Gallia Christiana, t. II, p. 1207. — Mst du capucin J. Aubert, de Parthenay, 1693. — Besly, p. 206. — Thibaudeau, t. 1er, p. 234. — Notice sur Parthenay par le baron Dupin, t. III des Mémoires de l'Académie celtique. Notice sur les Larchevêque, par Marchegay. M Arnault, dans son ouvrage sur les monuments des Deux-Sèvres, a prétendu que la conversion de Guillaume IX avait eu lieu à Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux et non pas à Notre-Dame-de-la-Couldre. Mais le seul texte qu'il invoque à l'appui de son opinion manque totalement d'exactitude. C'est un extrait de la vie de saint Bernard traduite dans la collection Guizot. D'après M. Arnault, ce texte désignerait positivement l'église de Parthenay-le-Vieux comme étant celle où l'abbé de Clairvaux célébra la messe. C'est une grave erreur. Nous avons vérifié la citation, et nous pouvons affirmer que ni le texte original, ni par conséquent la traduction de M. Guizot, ne placent le théâtre de cet événement à Parthenay-le-Vieux. « Intraverant ecclesiam, » dit simplement le biographe sans désigner autrement l'église. Il y a donc une inexactitude des plus graves et des plus surprenantes dans la citation de M. Arnault, puisqu'il donne positivement le nom de l'église, ce qui n'existe pas dans le texte original. Aussi c'est en vain qu'on chercherait à établir que l'événement de 1135 a eu lieu à Parthenay-le-Vieux. Cette opinion manque de base. Celle au contraire qui place la conversion du comte Guillaume à Notre-Dame-de-la-Couldre est évidemment la seule soutenable, la, seule véritable. En effet, la tradition qui affirme ce fait est si ancienne, si constante, si unanime, si vraisemblable, et elle est attestée par tant d'écrits, qu'il est impossible de ne pas l'admettre sans la moindre difficulté. Dès 1673, nous la voyons consignée avec soin dans les chroniques de l'ordre des Ursulines. Le manuscrit de Joseph Aubert, capucin de Parthenay, qui date de 1673, affirme aussi le même fait. Les graves auteurs de la Gallia Christiana ne sont pas moins explicites dans leurs termes : « *Hæc autem ecclesia (Notre-Dame-de-la-Couldre) antiquissima est, et in ea S. Bernardus abbas Clarævallis convertit Guillelmum comitem, quod notatu dignum videtur,* » (t. II, p. 1207). Thibaudeau, dans son *Histoire du Poitou*, et M. Dupin, dans une *Notice sur Parthenay*, n'ont pas hésité à émettre la même opinion. Aussi est-ce avec la plus entière confiance que nous la présentons à nos lecteurs.]. On sait que la conversion de Guillaume IX fut sincère, et qu'il mourut en 1137 dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. [À la lumière de recherches récentes, il semblerait que l'entrevue ne se serait pas passée à Parthenay, mais dans un prieuré ou une abbaye du sud des Deux-Sèvres qui porte aussi le nom de la Coudre. Il est de toute façon curieux de placer cette

conversion dans ce qui n'était alors qu'une église de château. Elle ne deviendra paroissiale que bien plus tard, après le milieu du XIII^e siècle au mieux, car la paroisse s'étend non seulement sur une partie de la Citadelle, mais également de l'autre côté des fortifications, contre le moulin du Château.]

Guillaume III Larchevêque mourut avant 1140, laissant de sa femme Théophanie un fils du même nom qui lui succéda (*) [Notice sur les Larchevêque, par Marchegay.] [C'est à lui que l'on doit l'origine du terme archevêque, que portera désormais sa famille, car en 1122, il se fait dénommer « Archiepiscopus ». Les Parthenay-Larchevêque étaient nés...]

GUILLAUME IV LARCHEVEQUE, seigneur de Parthenay (1140-1182).

Le nouveau souverain de la Gâtine était aussi pieux que pacifique, et son nom ne nous est connu que par des actes de bienfaisance. La confiance qu'inspiraient sa probité et sa justice était telle que les abbayes de l'Absie et de Fontevrault le choisirent pour arbitre dans un différend au sujet de la terre d'Escozay, différend qu'il termina, du reste, en conciliant les intérêts des deux parties (*) [Dom Fonteneau, t. 86.]. D'un caractère peu belliqueux, Guillaume semble avoir recherché avant tout la paix. Les temps étaient pourtant bien difficiles ; des complications politiques très sérieuses surgissaient en Poitou. Le divorce impolitique de Louis VII et le mariage d'Éléonore [Aliénor] d'Aquitaine, l'épouse répudiée, avec le jeune Henri II Plantagenêt avait fait passer les immenses domaines des anciens comtes de Poitou sous la domination anglaise (1152). Le nouveau gouvernement était loin d'exciter les sympathies des Aquitains, et lorsqu'une insurrection patriotique, dirigée par les principaux seigneurs, éclata en Poitou, à l'instigation du roi de France (1168), le sire de Parthenay, préoccupé de soins tout différents, se tint prudemment en dehors de la lutte. Pendant que la ligue poitevine tombait écrasée sous les coups du roi d'Angleterre (1169), Guillaume Larchevêque, obéissant aux sentiments de piété qui le caractérisèrent toujours, s'adonnait aux œuvres de bienfaisance et de religion. L'abbaye de l'Absie, déjà enrichie de ses dons en 1159, était encore cette année l'objet de ses libéralités. Il se disposait à partir en pèlerinage pour Saint-Jacques de Compostelle ; mais avant d'entreprendre ce lointain voyage qu'on ne faisait pas sans péril, il était bien aise de manifester encore une fois son affection pour ce monastère, et, outre les nouveaux dons qu'il lui faisait, il confirmait toutes les anciennes donations consenties jadis en sa faveur (1169) (*) [Gallia Christiana, t. II — Dom Fonteneau, t. 86.]. Son retour de Saint-Jacques de Compostelle fut signalé par une donation en faveur du prieuré de Château-Bourdin (1170), dont la fondation est vraisemblablement son œuvre (*).[Manuscrit de J. Aubert, de Parthenay. — Si la fondation du prieuré de Château-Bourdin n'est pas l'œuvre de Guillaume IV, il est certain du moins quelle est due à un Larchevêque, ainsi que l'affirme Aubert.] Deux ans après, de concert avec son fils aîné Guillaume, il faisait de nouvelles libéralités à sa chère abbaye de l'Absie (1172) (3). [Dom Fonteneau, t. 86. — C'est donc à tort que M. Marchegay, d'ailleurs si érudit, considère Guillaume IV comme ayant péri dans son pèlerinage de Saint-Jacques, et lui donne son fils aîné Guillaume pour successeur. La charte de 1172, mentionnée par dom Fonteneau, prouve le contraire.]

Guillaume Larchevêque ne savait pas s'arrêter dans la route du bien. En 1174, il fonde, dans sa ville de Parthenay, le prieuré de la Madeleine de l'ordre de Saint-Augustin, auquel fut annexé bientôt une petite aumônerie ou hôpital situé primitivement devant l'église du Sépulcre, utile établissement essentiellement destiné aux œuvres de charité, où les pauvres trouvèrent toujours des soins et des consolations dans leurs maladies et du pain dans leurs besoins. C'est pour cette raison que le prieuré de la Madeleine a presque toujours été désigné depuis par le nom plus connu de Maison-Dieu (*).[Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay, 1693. — Archives de l'hôpital de Parthenay.] La Maison-Dieu vit peu à peu sa dotation première s'augmenter par des donations importantes de domaines provenant de la générosité de la famille Larchevêque et des riches propriétaires du pays ; mais, à mesure que ses ressources prenaient de l'accroissement, les moines, aux soins desquels elle était confiée, donnaient, dans la même proportion, une plus large extension à l'assistance des classes pauvres.

C'est encore au même seigneur que le monastère du Bois-d'Allonne de l'ordre de Saint-Étienne de Grammont, doit son existence. L'immense forêt, dans laquelle il fut fondé, appartenait à Guillaume IV : celui-ci en donna une partie au nouvel établissement religieux avec d'autres terres et des rentes. Cette première donation fut considérablement augmentée dans la suite par le fils et le petit-fils de Guillaume (*). [Dom Fonteneau , t. 1er, p. 391.] Pendant que le seigneur de Parthenay faisait bénir son nom dans toute la Gâtine par ses nombreux bienfaits, la guerre éclatait encore en Poitou. Le roi de France venait de provoquer par ses excitations la révolte des fils de Henri II, et les barons de l'Aquitaine accouraient avec joie sous les drapeaux de Richard de Poitiers, deuxième fils du roi anglais, plutôt par haine du père que par amour des fils (1174). Bientôt, en effet, la ligue nationale se tourna contre Richard après sa réconciliation avec son père (1176). Si les efforts des confédérés ne réussirent pas, ils ne perdirent pas courage et relevèrent bientôt la tête sous les auspices du fils aîné de Henri II et du roi de France (1179-1182) (*). [Voir les détails de ces luttes dans Augustin Thierry, Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands, t. III, p. 207-231.] Telle était la situation du Poitou lorsque Guillaume de Parthenay vint à mourir. Mais quelle cause embrassa-t-il pendant sa vie ? Fut-il le fidèle vassal du roi anglais ou l'ennemi de son gouvernement ? Lequel des fils de Henri II eut la préférence dans ses affections ? Les chroniqueurs gardent le silence sur ces questions. Mais on est autorisé à penser que le sire de Parthenay, tel que nous le représentent les chartes de l'époque, homme pieux, doux, bienfaisant, ami de la paix, évita avec le plus grand soin de prendre parti dans ces luttes. Il accepta, selon toute apparence, sans murmure comme sans enthousiasme, la suzeraineté anglaise représentée par Richard, comte de Poitou, duc d'Aquitaine, qui, du reste, n'était point un prince étranger au pays, et demeura indifférent en présence des discordes de la famille royale en se contentant de ne pas faire d'opposition au pouvoir nouveau. Voilà pourquoi sans doute les chroniques sont muettes sur le rôle politique qu'il a joué.

Guillaume IV Archevêque n'existait plus en 1182. Sa femme, Rosane, lui avait donné trois fils : Guillaume, Hugues et Josselin. L'aîné étant mort avant son père, ce fut à Hugues qu'échut l'héritage de la baronnie (*). [Quoique nous ne sachions pas d'une manière certaine s'il est vrai que Guillaume mourut avant son père Guillaume IV, néanmoins nous sommes portés à croire, contrairement à M. Marchegay, que ce fait est véritable, et que par suite Guillaume IV a été seigneur de Parthenay jusqu'en 1182 environ. Nous avons déjà dit qu'il revint de son voyage de Saint-Jacques de Compostelle et qu'il vivait encore en 1174 ; reste à savoir s'il mourut avant 1182 et si son fils Guillaume lui succéda. Cela est possible, mais rien ne nous le prouve. Dans tous les cas, Guillaume le fils, qu'il ait ou non régné à Parthenay, a passé inaperçu ; il est donc inutile de s'y arrêter plus longtemps.]

Chapitre III.

« Attitude des sires de Parthenay pendant la première période des guerres entre les rois de France et d'Angleterre. »

Sommaire

Lettre du roi Jean Sans-Terre au sire de Parthenay. — Fidélité du sire de Parthenay au roi d'Angleterre. — Prise de Parthenay par Philippe. Auguste. — Jean Sans-Terre à Parthenay. Différend entre Guillaume V Archevêque et Henri III, roi d'Angleterre. — Soumission du sire de Parthenay au roi de France. — Sa nouvelle alliance avec l'Angleterre. — il signe une trêve avec Louis IX. — Nouvelle défection. — Garnison anglaise à Parthenay. — Soumission définitive de Guillaume V au roi Louis IX.— Charte de donation à l'abbaye du Bois-d'Allonne.

HUGUES 1er LARCHEVÊQUE, seigneur de Parthenay (1182-1218).

Hugues Larchevêque, pendant une grande partie de sa vie, imita la conduite prudente de son père. Les révoltes continuelles des enfants du roi d'Angleterre et la rivalité de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste le trouvèrent assez indifférent. Toutefois, pendant un instant, il semble avoir manqué de fidélité à Richard, son suzerain, car celui-ci, qui laissait rarement impunis les écarts de ses vassaux, lui enleva le château de Secondigny et le donna à Raoul de Taunay (*) [*Notice sur les Larchevêque, par Marchegay.*]. A cette exception près, Hugues Larchevêque s'abstint de prendre une part active aux événements politiques jusqu'à l'avènement de Jean Sans-Terre. Fidèle aux traditions paternelles, il se montra libéral envers les établissements religieux. L'abbaye de l'Absie, en 1185, et l'abbaye des Châtelliers, en 1196, reçurent des marques de sa générosité (*). [*Gallia Christiana, t. II. — Dom Fonteneau, t. 5, p. 47.*] En 1192, Hugues Larchevêque renonça, en faveur du prieuré de Parthenay-le-Vieux, au droit que lui et ses prédécesseurs avaient coutume de percevoir à chaque mutation de prieur (*). [*Dom Fonteneau, t. 16, p. 93.*] Quelques années après, en 1197 et 1198, ses donations furent pour l'abbaye de Saint-Maixent, dont les seigneurs de Parthenay étaient vassaux, pour plusieurs petits fiefs de Gâtine qui en relevaient (*). [*Dom Fonteneau, t. 16, p. 97 et 101. — Nous aurons plus loin occasion de désigner ces fiefs.*] Hugues ne pouvait oublier le monastère du Bois-d'Allonne, fondation de son père : il agrandit ses dépendances et augmenta ses revenus (*). [*Dom Fonteneau t. 1er, p. 391.*]

Cependant les événements prenaient une tournure très alarmante. Richard Cœur-de-Lion venait de mourir, et Jean Sans-Terre, son frère, prince aussi cruel que lâche et efféminé, avait usurpé la couronne d'Angleterre sur son neveu, le jeune et malheureux Arthur, duc de Bretagne (1199). Le roi Philippe-Auguste avait immédiatement entrevu tout le profit qu'il pouvait tirer de cette circonstance, et prenant en main la défense du faible Arthur, il attendait le moment favorable pour faire valoir ses droits, ou plutôt pour susciter par ce moyen des embarras au roi anglais. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Jean Sans-Terre s'étant rendu coupable d'un sanglant outrage envers Hugues Brun, comte de la Marche, celui-ci organisa une vaste ligue contre le roi d'Angleterre et donna le signal de la révolte. Le vicomte de Châtellerault, Geoffroy de Lusignan, et la plupart des barons poitevins, s'empressèrent de s'unir à lui (1202). À cette nouvelle, le roi de France se déclare pour eux, rompt subitement la paix, fait proclamer le jeune Arthur comte d'Anjou et de Poitou, et l'envoie dans cette dernière province pour en prendre possession par la force des armes (*). [*Chronicon Turonense magnum, dans le Recueil des chroniques de Touraine, par André Salmon, p. 446.— Hist. de la conq. de l'Angl. par les Normands, par Aug. Thierry, t. IV, p. 99-101.*] En présence de cette rivalité des rois de France et d'Angleterre qui prenait chaque jour des proportions plus grandes, il n'était plus possible au sire de Parthenay de rester paisible spectateur de la lutte. Il ne

s'agissait de rien moins que de savoir si le Poitou et les autres provinces occidentales de notre patrie resteraient anglaises ou françaises, grave question qui ne devait être tranchée définitivement qu'après une guerre plusieurs fois séculaire. De toutes parts, on prenait les armes, et les hostilités étaient déjà ouvertes en Poitou entre les barons révoltés au nom du roi de France et les partisans peu nombreux de Jean Sans-Terre (*). [« *Tota Aquitania gravi fervescit discordia, gravi depopulatione vastatur. Nam Johannes rex Angliæ, fidem quam promiserat obliviscens, Hugoni Bruno comiti Marchiæ, Isabellem,.... violenter abstulit...* » (*Chron. Tur. magnum*, p. 146.)] Hugues Larchevêque, dont les sympathies secrètes étaient acquises au roi anglais, se prononça en sa faveur. Cette déclaration énergique du seigneur de Parthenay n'était pas sans danger pour lui ; elle lui attira l'inimitié du parti contraire, et il eut beaucoup à souffrir des ravages exercés par les ennemis du roi Jean. C'est, sans nul doute, dans le cours des luttes qu'il eut à soutenir contre eux qu'il entreprit une expédition contre le château de Puy-de-Serres, sur les terres de Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent et de Mervent, l'un des partisans du jeune Arthur (*). [Ce fait est mentionné dans une enquête fort curieuse remontant à l'année 1255 environ. Cette pièce, qui se trouve aux archives de la préfecture des Deux-Sèvres, à Niort, m'a été communiquée par M. Ravan, archiviste.]

Charmé du dévouement que montrait le sire de Parthenay au milieu de la défection presque générale des Poitevins, Jean Sans-Terre lui écrivit, le 17 mai 1202, la lettre suivante : « Sachez que nous vous aimons et vous aimerons comme un homme dans lequel nous avons la plus entière confiance, et dont les ancêtres ont toujours bien servi nos ancêtres. Nous sommes affligés des maux que vous souffrez à cause de nous; mais nous mettrons tous nos soins à vous en dédommager. Nous vous donnerons aide et secours pour fortifier et défendre votre château de Parthenay, et vous soutiendrons dans toutes les occasions où vous en sentirez le besoin, parce que vous êtes notre bien-aimé, notre fidèle et l'homme dans lequel nous avons la plus entière confiance. » Jean accompagna ces paroles gracieuses d'un acte de désintéressement. Le lendemain, 18 mai, il rendait à Hugues Larchevêque le château de Secondigny que Richard Cœur-de-Lion lui avait enlevé naguère (*). [Notice sur les Larchevêque, par Marchegay.]

Sur ces entrefaites, Arthur de Bretagne, lancé par le roi de France contre son rival anglais, arrive en Poitou, se met à la tête des barons révoltés, et vient assiéger Mirebeau où se trouvait en ce moment la vieille Eléonore d'Aquitaine. La ville est prise sans difficulté, mais le château résiste, et pendant qu'Arthur en fait le blocus, le roi Jean, accompagné d'une troupe nombreuse de coteriaux et de bon nombre de ses partisans, tombe à l'improviste sur ses adversaires, s'empare de Mirebeau par surprise, et fait prisonniers Arthur avec tous les chefs de son parti (1er août 1202) (*). [Chronicon Turonense magnum, recueil de Salmon, p. 147.] Hugues de Parthenay était trop attaché au roi d'Angleterre pour ne pas lui prêter son concours dans la guerre qu'on lui avait suscitée. Aussi son premier soin fut de conduire ses vassaux de Gâtine au siège de Mirebeau, de telle sorte qu'il put se flatter d'avoir contribué pour quelque chose au triomphe de son suzerain (*). [Enquête citée plus haut. (Arch. de la préf. de Niort.)]

Mais Jean Sans-Terre se perdit par sa conduite perfide et cruelle. Au lieu de traiter avec générosité les illustres chevaliers poitevins que la victoire de Mirebeau avait fait tomber en son pouvoir, il les fit jeter dans les cachots de Corff en Angleterre, et les y laissa mourir de faim (*). [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 1er, p. 248.] Plusieurs de ses partisans, fatigués d'être l'objet de ses défiances, l'abandonnèrent pour passer sous les drapeaux du roi de France. De ce nombre était le vicomte de Thouars, Aimery V (*), [Chronicon Turonense magnum, p. 147.] et il fallut toute l'habileté du seigneur de Parthenay pour rétablir entre eux la bonne harmonie et leur faire signer une trêve (1202) (*). [Dom Fonteneau, t. 27 ter. — Notice sur les Larch., par Marchegay.] Le meurtre de l'infortuné Arthur acheva de perdre le roi d'Angleterre dans l'opinion publique et souleva contre lui l'indignation universelle. On connaît ce qui en résulta : un arrêt de la cour des pairs de France confisqua au profit de la couronne toutes les possessions continentales de Jean. En deux ans, Philippe-Auguste reconquit sur son rival la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine (1203-1205). Le Poitou fut à son tour envahi par le maréchal Henri-Clément de Metz, qui en opéra la soumission

presque sans résistance.

Hugues Larchevêque n'avait pas attendu ce moment pour reconnaître la suzeraineté du roi de France. Honteux de servir un prince que la voix publique désignait comme ayant trempé la main dans le sang de son propre neveu, le seigneur de Parthenay n'avait pas tardé à déserté les drapeaux de l'Angleterre (1204) (*). [*Not. sur les Larch, par Marchegay.*] Toutefois, il ne faut pas en douter, l'inquiétude, que les événements dont il était témoin durent nécessairement lui faire ressentir, exerça une grande influence sur sa détermination. Si l'on considère, en effet, avec quelle constante fidélité Hugues Larchevêque servit durant toute sa vie la cause du roi Jean Sans-Terre, on sera quelque peu autorisé à regarder sa défection de l'année 1204 comme un résultat nécessaire des circonstances. Sans doute, le crime odieux dont s'était souillé le monarque anglais et la réprobation générale dont il fut l'objet contribuèrent à ébranler la fidélité du sire de Parthenay, mais il ne faut pas oublier les justes craintes qu'il dut concevoir en présence des rapides conquêtes de Philippe-Auguste, l'isolement où Jean Sans-Terre laissait ses vassaux du continent, et par suite la triste perspective d'une défaite inévitable s'il eût osé défendre son château de Parthenay contre les armes victorieuses du roi de France. On peut donc dire que si Hugues Larchevêque abandonna la cause du roi d'Angleterre, il agit autant par nécessité que par politique, mais non par sympathie pour Philippe-Auguste. La conduite qu'il tint dans la suite n'en offrit que trop la preuve.

Le roi Jean, sortant enfin de son indolence habituelle, débarqua subitement à la Rochelle avec une puissante armée et entra en Poitou pour s'opposer, s'il était possible, aux progrès de son redoutable ennemi le roi de France (1206) (*). [*Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 1er, p.299 et 300.*] Son arrivée eut pour premier résultat de ranimer le zèle de ses partisans. Encouragés par sa présence dans le pays, beaucoup de barons poitevins revinrent à lui. Hugues Larchevêque, l'un des premiers, lui prêta serment de fidélité et lui donna des explications satisfaisantes sur sa conduite passée. Il est même fort probable que le seigneur de Parthenay reçut à cette occasion le roi d'Angleterre dans son château. La guerre semblait donc devoir recommencer avec plus de vivacité qu'auparavant ; mais avant qu'aucun avantage décisif n'eût été remporté par l'un des partis belligérants, le pape Innocent III, qui travaillait en vain depuis longtemps à réconcilier les deux rivaux, réussit enfin à leur faire poser les armes. Une trêve de deux ans fut signée à Thouars le 26 octobre 1206. Hugues Larchevêque se rendit caution pour le roi Jean de l'exécution du traité, de concert avec Aimery V vicomte de Thouars, Savary de Mauléon, et d'autres barons poitevins, tandis que, du côté du roi de France, Hugues Brun, comte de la Marche, et le comte de Bretagne, remplissaient le même rôle (*) [*Rigord, de gestis Philippi-Augusti, apud rerum Gallicarum script., t. 17, p. 61.*].

Dès l'année suivante, la trêve était rompue par Philippe-Auguste. Ce prince avait conclu à regret une paix qui l'arrêtait dans sa marche victorieuse, et qui laissait inachevée la conquête du Poitou. Il avait surtout à cœur de châtier le seigneur de Parthenay et les autres barons qui étaient rentrés au service dit roi d'Angleterre. Ce lut dans ce dessein bien arrêté qu'il entreprit une expédition en Poitou. Malgré la grandeur et l'imminence du danger, malgré l'absence de Jean Sans-Terre, son protecteur, Hugues Larchevêque resta fidèle à ses serments, Il brava la colère du roi de France et l'attendit de pied ferme dans sa citadelle de Parthenay. Hugues s'abusait sur ses propres forces ; il comptait trop peut-être sur le concours des autres barons. Peut-être aussi mettait-il trop sa confiance dans les secours que lui avait sans doute laissé Jean Sans-Terre, suivant la promesse de ce prince consignée dans sa lettre du 17 mai 1202. Quoi qu'il en soit, Philippe-Auguste ne tarda pas à paraître à la tête de son armée (1207). Après avoir porté le ravage et la désolation dans la vicomté de Thouars, il arriva devant Parthenay accompagné de son maréchal Henri-Clément de Metz et de Guillaume des Roches. Le courage des défenseurs de Parthenay, les avantages de sa situation, la force de ses remparts furent des obstacles impuissants dont se joua l'invincible monarque. En peu de jours, la ville des Larchevêque tomba en son pouvoir ; Hugues fut fait prisonnier et expia dans les fers son courage téméraire et sa fidélité au roi Jean. Après la prise de Parthenay, le roi de France, promenant ses troupes à travers les bocages de la Gâtine, s'empara sans coup férir de tous les petits châteaux forts qui s'y trouvaient parsemés, détruisit les uns et mit garnison dans les autres. Puis il confia la garde du pays à Guillaume des Roches et au maréchal Clément de Metz. Ces

dispositions étant prises, il retourna à Paris (1207) (*). [Rigord, de gestis Philippi-Augusti.— Guillaume le Breton, Philippide. — Ex chronico Alberici trium fontium monachi. — Guillelmus Armoricus — Les gestes de Philippe-Auguste, extraits des chroniques de Saint-Denis, apud rerum Gallic. script., t. 17, p. 61, 247 et 393; t. 18, p. 771. — L'abbé Velly, dans son histoire de France, t. 3, p. 429, fait erreur lorsqu'il place la prise de Parthenay en 1206 avant la trêve de Thouars. Il est certain au contraire que cet événement n'eut lieu qu'en 1207, après la trêve susdite.] [La ville de Parthenay ne possédait pas alors les fortifications dont nous pouvons observer aujourd'hui les vestiges. L'enceinte de pierre qui entoure la ville était alors en construction. Il est possible que la tour primitive qui se trouve englobée dans l'actuelle tour du Châtelet, dite aussi de la Poudrière (au château), ait fait les frais du siège de 1207. Toute la structure en bois qui se trouvait à l'intérieur a en effet disparu lors d'un incendie. Les seules fortifications de pierre qui soient attestées à cette époque sont celle qui entoure la Citadelle. Le château, tel qu'il apparaît aujourd'hui, n'existait pas encore.]

Les deux lieutenants, que le roi avait chargé de surveiller le pays, l'occupaient encore en 1208. Leur présence n'y fut point inutile car ils remportèrent un avantage signalé sur le vicomte de Thouars et Savary de Mauléon, au moment où ceux-ci revenaient d'une course dévastatrice dirigée sur les terres du roi de France pour y faire du butin. Quarante chevaliers poitevins, parmi lesquels figuraient Hugues de Thouars, frère du vicomte, et Aimery, son fils, furent faits prisonniers dans cet engagement et envoyés sous bonne escorte à Paris par les soins du maréchal. La soumission du Poitou pouvait être désormais regardée comme accomplie (*). [Rigord, de gestis Philippi-Augusti, apud rerum Gallic. script., t. 17, p. 61, 62.]

Nous ignorons combien de temps dura l'occupation de la seigneurie de Parthenay par les troupes royales et jusqu'à quelle époque se prolongea la Captivité de Hugues Larchevêque. Mais il est probable qu'il ne tarda pas à être remis en liberté moyennant une rançon, et après avoir fait la promesse de rester fidèle à Philippe-Auguste. S'il est vrai, comme cela est présumable, que le sire de Parthenay prêta de nouveau serment au roi de France, on peut avancer qu'il ne fut pas sincère, et que le seul désir de sortir de captivité le força à subir cette dure nécessité. Intérieurement Hugues demeura partisan dévoué de l'Angleterre ; et, de retour dans ses domaines, il attendit le moment favorable pour se venger de sa défaite.

Jean Sans-Terre voulut tenter un suprême effort pour abattre son rival. Sous ses auspices, une coalition formidable s'organisa contre la France. Pendant que l'empereur Othon attaquerait le royaume par le nord, lui, devait l'envahir par l'ouest. Plein d'espérance dans le succès, il débarqua à la Rochelle à la tête de son armée, et entra en Poitou où ses anciens partisans n'attendaient que son arrivée pour se déclarer en sa faveur (1214). Parmi eux se faisait remarquer Hugues Larchevêque, l'un des plus fermes soutiens du roi anglais dans ces contrées. Le roi Jean s'empressa de venir trouver ce serviteur fidèle dans sa ville de Parthenay, où il arriva le 14. mai (*). [Revue anglo-française, 2e série, t. II, itinéraire de Jean Sans-Terre.] Après un court séjour dans cette place, il se mit sérieusement en campagne. Son but était de soumettre avant tout les barons poitevins qui lui étaient opposés. Geoffroy de Lusignan, l'un d'entre eux, possédait deux châteaux forts, Vouvent et Mervent, situés sur les confins de la Gâtine. Le roi d'Angleterre, ne voulant pas laisser d'ennemis sur ses derrières, commença par le siège de Mervent qu'il emporta d'assaut le 18 mai. Le lendemain il investit le château de Vouvent défendu par Geoffroy en personne, accompagné de ses deux fils. Pendant trois jours, la place fut battue en brèche par les pierriers, et sa prise était imminente lorsque le comte de la Marche, accourant auprès de Jean Sans-Terre, intercêda en faveur de Geoffroy, et ménagea entre eux un traité par lequel Vouvent fut néanmoins contraint de se rendre à discrétion. Presqu'au même instant on vint annoncer au vainqueur que Louis, fils du roi de France, avait mis le siège devant Moncontour. A cette nouvelle, Jean quitta Vouvent, bien décidé à marcher à la rencontre de son ennemi. Il traversa donc de nouveau la Gâtine et arriva à Parthenay le 25 mai. Pendant qu'il prenait dans cette ville un repos de quelques Jours, il vit venir à lui les comtes d'Eu et de la Marche, et Geoffroy de Lusignan. Trahissant la cause du roi de France qu'il regardait désormais comme perdue, ces puissants barons venaient reconnaître officiellement la suzeraineté

du roi anglais. Ils lui firent solennellement hommage et lui prêtèrent serment de fidélité. Jean Sans-Terre profita de cette circonstance pour terminer la négociation du mariage de sa fille Jeanne avec le fils du comte de la Marche. Le roi et le comte s'entendirent définitivement à cet égard, et cette alliance des deux familles fut le sceau de leur réconciliation. Avant de quitter Parthenay, Jean écrivit en Angleterre pour informer ses officiers de ses premiers succès ; il leur exprime avec enthousiasme toute la joie qu'il éprouve et leur fait part des belles espérances qu'il conçoit pour l'avenir (*). [Rymer, t. 1er, p. 189. — *Revue anglo-française*, t. 1er, p. 213 et suiv., et t. 2 de la 2e série.] Voyant alors qu'il pouvait compter sur le concours des principaux barons poitevins, il se prépara à reconquérir les provinces qu'il avait perdues et à combiner ses opérations avec celles de la grande armée des alliés. Ce fut le 29 mai qu'il sortit de Parthenay pour se remettre en campagne (*). [Revue anglo-franç., t. 2, 2e sér. *Itinéraire de Jean Sans-Terre.*] Hugues Larchevêque suivit-il Jean Sans-Terre dans son expédition ? aucun document historique ne l'atteste; mais l'attachement inviolable qu'il portait à la personne de ce monarque et l'obligation de suivre le suzerain à la guerre, obligation imposée sévèrement à tous les vassaux par les lois féodales, nous autorisent à penser que Hugues prit une part active à la guerre dans l'armée du roi anglais ou du moins qu'il porta ses contingents armés sur un autre point dans le but de concourir au succès commun.

Le roi d'Angleterre, en quittant Parthenay, se dirigea par Chiché vers l'Anjou. Son but était de faire franchir la Loire à ses troupes. Après quelques succès, il fut battu complètement à la Roche-aux-Moines par le prince Louis qui avait mission de surveiller ses mouvements. Refoulé en Poitou, il errait découragé, lorsqu'arriva tout à coup la nouvelle de la bataille de Bouvines (27 juillet 1214). Ce fut un coup de foudre qui acheva de l'anéantir. Réduit à l'impuissance, honteux et plus désespéré que jamais, le malheureux roi courut chercher un refuge à Parthenay auprès de son cher Hugues Larchevêque. Le 29 août il rentra en fugitif dans cette ville trois mois après l'avoir quittée presque en triomphateur (*). [Revue anglo-française, 2e série, t. 2.]

Pendant ce temps-là, le vainqueur de Bouvines, se mettant à la poursuite de son ennemi, accourait en Poitou pour lui porter le dernier coup. Tous les seigneurs de cette province, qui s'étaient déclarés contre lui, redoutaient sa colère : ils implorèrent humblement la paix et s'efforcèrent d'obtenir leur pardon. Mais Philippe-Auguste avait trop de doutes sur la sincérité de leurs protestations ; il connaissait trop bien par expérience leur inconstance pour se laisser fléchir par des prières. Il avait donc pris la détermination de faire sentir encore une fois à ces rebelles la puissance de ses armes. À peine était-il arrivé à Loudun avec ses troupes qu'il vit venir à lui les députés du vicomte de Thouars, Aimery V, qui s'empressait de demander la paix. Sur les instances du duc de Bretagne, son parent, le roi de France consentit généreusement à accepter la soumission du vicomte. Il ne lui restait plus pour compléter son triomphe qu'à investir le roi d'Angleterre dans Parthenay. En présence de l'orage qui allait fondre sur lui, Jean Sans-Terre ne savait quel moyen prendre pour le conjurer. Homme d'un caractère faible et pusillanime, d'un esprit peu fécond en ressources dans les moments difficiles, il se voyait en proie aux plus tristes perplexités. D'un côté, il ne savait où fuir; de l'autre, attendre prudemment l'attaque de Philippe-Auguste dans la forteresse de Parthenay, ou bien s'avancer courageusement à sa rencontre pour lui présenter la bataille, étaient deux ressources extrêmes qui répugnaient également à ce prince dénué de toute énergie. Hugues Larchevêque, de son côté, éprouvait de cruelles appréhensions. Que ne devait-il pas craindre en effet, lui qui oubliait la terrible leçon de l'année 1207 jusqu'au point de donner asile au plus grand ennemi du roi de France (*) ? [Guillelmus Armoricus, *de gestis Philippi-Augusti, apud rerum Gallic. script.*, t. 47, p. 103.]

Pour sortir de cette position critique, Jean Sans-Terre se détermina à user du moyen le moins dangereux. Le 31 août il envoya un de ses clercs nommé Gauthier Mauclerc pour traiter de la paix et demander une entrevue au roi de France (*). [Rymer, t. 1er, p. 190.] Philippe-Auguste, dans cette circonstance, se conduisit avec Magnanimité et modération. Au lieu d'humilier complètement son rival en se rendant maître de sa personne, comme cela lui aurait été très facile, il se laissa fléchir par les instances du souverain pontife, et moyennant une forte somme qu'il reçut du roi anglais, il consentit à entrer en négociations. Alors, le 13 septembre, de Parthenay où il se tenait toujours enfermé, Jean Sans-Terre envoya vers le monarque français plusieurs députés investis de tout

pouvoir pour débattre les conditions de la paix. La députation était composée de Rainulfe, comte de Chester, l'abbé de Westminster, Hubert du Bourg, sénéchal de Poitou, Renaud de Pons, Aimery de Rochefort, et quelques autres, accompagnés d'un légat du pape (*). [*Guillelmus Armor., de gest. Philip.-Aug. apud rerum Gall. script.*, t. 17, p. 103. — *Rymer*, t. 1er, p. 191.] En attendant la conclusion définitive de la paix, Jean Sans-Terre travaillait à récompenser par des libéralités les partisans qui lui restaient fidèles. Deux chartes de donation, en date des 12 et 13 Septembre 1214 furent octroyées par lui à Parthenay, l'une à Guillaume de Clisson, l'autre à Pierre Achart (*). [*Rotuli chartarum in turri Londinensi asservati*, vol. 1er, p. 200 et 201.] Enfin, dans les derniers jours de septembre, une trêve de cinq ans fut conclue à Chinon entre les deux monarques ; les partisans de Jean Sans-Terre furent compris dans l'acte de pacification (*). [*Guillelmus Armor., loco cit.* — *Thibaudeau*, t. 1er, p. 300, commet une erreur en disant que Philippe-Auguste vint assiéger Jean Sans-Terre dans Parthenay en 1214. Il est certain que le roi de France s'arrêta à Loudun et ne poussa pas plus loin son expédition en Poitou.] Si Hugues Larchevêque n'intervint pas personnellement dans les négociations, son fils Guillaume y prit du moins une part importante. Il fut un des signataires du traité pour le roi d'Angleterre (*). [*Dict. hist. des fam. de l'anc. Poit.*, par Henri Filleau, t. 2, p. 491 et suiv.]

La trêve de Chinon était un événement de la plus haute importance pour le seigneur de Parthenay. Elle le sauvait d'un second désastre qui aurait été beaucoup plus terrible que le premier, et elle préservait la Gâtine des malheurs inséparables d'une occupation militaire. Le roi d'Angleterre, désormais délivré de toute crainte, grâce à la noble générosité de son vainqueur, quitta Parthenay le 22 septembre 1214 pour retourner dans ses États (*). [*Revue anglo-française*, 2e série, t. 2, itinéraire de Jean Sans-Terre.] Durant tout son séjour dans la ville de Hugues Larchevêque, une cour nombreuse et brillante l'entourna. Outre les barons anglais qui l'avaient suivi sur le continent, beaucoup de seigneurs du Poitou et d'autres points de l'Aquitaine, tels que les comtes d'Eu et de la Marche, étaient accourus pour se mettre à son service. Toute cette foule inaccoutumée d'illustres personnages, dont Hugues de Parthenay se faisait un honneur d'être l'hôte, donna pendant quelques temps à son château une animation extraordinaire et le transforma momentanément en résidence véritablement royale.

Jean Sans-Terre revint à Parthenay au mois de juin de l'année suivante (1215). Mais cette fois son séjour ne fut pas long. La lutte malheureuse qu'il soutenait contre la féodalité anglaise, à l'occasion de la grande charte, l'avait amené en Poitou. Il venait y recruter des partisans et lever des mercenaires pour soutenir la guerre civile contre ses vassaux. Le mardi après la fête de la Sainte-Trinité, il se trouvait à Parthenay au milieu d'une assemblée nombreuse de barons auxquels il faisait les plus belles promesses pour les déterminer à le suivre en Angleterre. C'étaient Guillaume de Lezay, Simon de Cimau, Aimery de Curzay, Guillaume de Puy-Chenin, Hugues de Nayde, le comte de la Marche et beaucoup d'autres encore, que le monarque anglais flattait ainsi et qu'il comblait de libéralités intéressées, donnant cent livres à l'un, deux cents livres à l'autre, dans le but de s'en faire des soldats entièrement dévoués (*). [*Rotuli chartarum in turri Londinensi asservati*, vol. 1er, p. 208.] Quant au sire de Parthenay, il avait déjà donné assez de gages de fidélité au roi Jean pour consentir à aller encore dans un pays lointain soutenir les droits de sa couronne. La guerre intestine, qui désolait l'Angleterre, n'avait, du reste, aucun intérêt pour lui, et il eût été bien fou de prendre parti pour une cause qui paraissait désespérée, et dont le triomphe ne lui eût rapporté aucun avantage.

Depuis quinze ans, Hugues Larchevêque était absorbé par les préoccupations politiques. La paix qui venait de se signer, en donnant au pays le repos dont il avait si grand besoin, lui permit de se livrer plus spécialement à l'administration de sa baronnie. Il continua à protéger, comme par le passé, les établissements monastiques dans ses domaines. C'est ainsi que, voulant enlever aux moines de Parthenay-le-Vieux toute crainte de trouble dans la possession ou l'exercice de leurs droits, il confirma par une charte de l'an 1216 toutes les donations et privilèges octroyés jadis au prieuré par ses ancêtres (*). [*Fragmenta histor. Aquit.*, t. V (ti. Germani a pratis), copié par dom Etiennot. S. G.

lat., p. 5 verso (bibl. imp.). — L'acte est passé en présence de Hélié, prieur de Parthenay-le-Vieux, et de trois chevaliers, Guillaume de la Deyrarière, Etienne de la Sigogne, Simon de la Garde.] Deux ans après, en 1218, il faisait une concession très importante au prieur de Château-Bourdin, dépendance de Saint-Julien de Tours. Seul peut-être entre tous ceux fondés par les seigneurs de Parthenay, le prieuré de Château-Bourdin n'était pas possesseur du bourg au milieu duquel il était placé. Hugues Larchevêque se dépouilla en sa faveur de la propriété de cette bourgade et de ses dépendances. Il exempta même et affranchit complètement les habitants de Château-Bourdin du service militaire, des tailles et des redevances de toutes sortes. Toutefois en abandonnant la souveraineté de cette bourgade et le droit de juridiction qui en découlait, le seigneur de Parthenay se réservait le droit de juger les meurtriers et les traîtres. Dans ces deux cas la justice seigneuriale était seule compétente pour l'application de la peine ; relativement à la confiscation des biens du coupable, ses immeubles devaient être acquis au prieuré s'ils en relevaient à titre de fiefs ; quant aux effets mobiliers, la confiscation devait avoir lieu au profit du seigneur. Hugues Larchevêque, en octroyant une charte si favorable aux moines et aux habitants de Château-Bourdin, voulut que tous les membres de sa famille y consentissent d'une manière formelle. C'est pour cela que nous y voyons figurer conjointement avec lui comme donateurs, Damète, sa femme, et Guillaume, son fils, héritier présomptif de la seigneurie, avec Amable, son épouse (*). [Cartulaire de Saint-Julien de Tours, M. S. lat. 5443. *Histor. regalis abbat. Sancti-Juliani Turonensis compendium*, p. 61 (bibl. imp.)]

Hugues 1^{er} Larchevêque mourut dans les derniers mois de l'année 1218 (*). [M. Marchegay fixe la mort de Hugues 1^{er} en 1216, invoquant à son appui une charte du 14 novembre 1216 signée par Guillaume, son fils. Il est probable que M. Marchegay ignorait l'existence de la charte de Château-Bourdin de 1218, car s'il l'eût connue elle lui aurait prouvé que Guillaume n'avait pas encore succédé à son père en 1218. D'ailleurs, s'il est vrai que la charte de 1216 soit signée par lui, ce n'est pas une raison pour admettre qu'il ait remplacé son père dès cette époque.] Damète, sa femme, qui lui survécut, appartenait, selon toute apparence, à la maison de Rochefort, et c'est par suite de ce mariage que la seigneurie de Châtelailon ou Aunis est devenue la propriété de la famille de Parthenay. Il laissèrent plusieurs enfants, dont deux seulement nous sont connus Guillaume, l'aîné, successeur de son père, et Létice, qui épousa Aimery, seigneur de la Roche-foucault.

[C'est sous Hugues 1^{er} que fut probablement construite la plus grande partie de l'enceinte de pierre qui entoure encore partiellement notre ville. Il est probable que certains tronçons existaient avant 1200, mais c'est surtout le versement des subsides anglais qui permit d'accélérer les constructions. C'est également à Hugues que l'on doit l'installation du château sur son site actuel. Auparavant, l'ensemble de l'enceinte de la Citadelle constituait cette forteresse. Il est possible que la chute de la ville en 1207 ait permis la prise de conscience de certaines faiblesses des fortifications, et provoqué l'installation du château à l'extrémité de l'éperon de la Citadelle. Il avait alors une forme un peu différente de celle que nous lui connaissons, notamment au niveau du fossé et des entrées. Il est aussi possible que le donjon roman qui devait nécessairement exister auparavant, ait fait les frais de la prise de la ville. Les voyages forcés que fit Hugues en tant que prisonnier de Philippe-Auguste lui permirent également de découvrir certaines avancées techniques mises en œuvre par les ingénieurs du roi de France dans ces châteaux.]

GUILLAUME V LARCHEVEQUE, seigneur de Parthenay (1219-1243).

Hugues 1^{er} Larchevêque avait éprouvé de grandes pertes durant la longue rivalité de Jean Sans-Terre et de Philippe-Auguste. Pour faire face aux frais de la guerre, non-seulement il avait épuisé ses ressources, mais encore il s'était vu dans l'obligation de faire des emprunts aux abbayes de ses domaines, notamment l'abbaye de l'Absie à laquelle Darnète, sa femme, avait engagé la plus grande partie de ses bijoux comme garantie du remboursement. Plus tard, au mois de mars après la mort de Damète, Guillaume V, son fils, se vit contraint, pour obtenir la restitution de ces bijoux, de consentir à l'abbé de l'Absie une obligation de cent livres, valeur des bijoux, pour la garantie de laquelle plusieurs personnes riches se portèrent caution (*). [L'original de cette obligation se trouve

aux archives de la préfecture de Niort, où elle m'a été communiquée par M. Ravan, archiviste. — Ces personnes portent dans l'acte les noms suivants : Wott. Oiardi, G. de Macogne, Will. Chattos, Réginaudus, Sauveng., P. de Paire, Will. de Paire, Laurencius Caséos.] Naguère, lorsqu'il dirigeait les opérations militaires en Poitou, le roi Jean avait été témoin de la triste situation financière du seigneur de Parthenay, aussi bien que de celle de plusieurs autres barons de la même province. Il avait senti qu'il ne ferait que suivre les règles de la justice et de l'équité en indemnisant, autant qu'il lui serait possible, des chevaliers qui se ruinaient à son service. Il leur avait donc promis une certaine somme d'argent, mais d'une manière assez vague, puisqu'il s'était réservé la faculté de la leur payer quand cela lui conviendrait (*). [Lettre du pape Honorius III, *apud rerum Gall. script.*, t. 19 p. 695 et 696.] Guillaume V Larchevêque, devenu seigneur de Parthenay, n'oublia pas la promesse qu'avait fait à son père le roi d'Angleterre. A ses yeux, cette promesse était un engagement sacré contracté par la couronne d'Angleterre envers la famille Larchevêque, et il en attendait la réalisation comme une chose légitimement due. Mais Henri III fils et successeur de Jean Sans-Terre, se mit peu en peine de remplir les intentions de son père et d'acquitter envers ses vassaux poitevins une dette de reconnaissance. Irrité d'une pareille ingratitude, le seigneur de Parthenay, qui cherchait par tous les moyens possibles à remettre l'ordre dans ses finances épuisées, résolut d'exiger par la force le paiement des sommes jadis promises par le roi Jean, ou du moins de se venger de Henri III, s'il ne pouvait obtenir ce qu'il désirait. De concert avec Guillaume Maingot et d'autres barons poitevins également frustrés dans leurs espérances, Guillaume de Parthenay prit les armes. Leur but était d'attaquer les villes et châteaux que le roi d'Angleterre possédait en Poitou, et d'en ravager les alentours. Niort, l'une des places de guerre les plus importantes que les Anglais eussent en leur pouvoir dans nos contrées, était en même temps la plus rapprochée de la Gâtine : par conséquent c'était contre elle que le seigneur de Parthenay devait diriger naturellement ses attaques. Ayant donc formé une petite armée avec une partie des contingents féodaux de ses domaines, Guillaume Larchevêque se mit en mesure, non pas d'assiéger Niort, ce qui eût été une entreprise trop hasardeuse et trop remplie de difficultés, mais d'inquiéter cette ville par des irruptions soudaines et de désoler son territoire par le pillage et la destruction. Pour exécuter son dessein, il n'avait qu'un pas à faire; ce fut par son château de Coudray-Salbart, frontière méridionale de la baronnie de Parthenay, qu'il passa à la tête de ses troupes pour envahir le pays niortais. Le ravage commença aussitôt : partout les soldats de Guillaume, agissant en cela d'après ses ordres, arrachèrent les vignes, détruisirent les moissons et laissèrent des traces funestes de leur passage dans ces plaines riches et fertiles. Une autre expédition du même genre fut dirigée du côté d'Oulmes sous la conduite de Guillaume de Hérisson, l'un des principaux officiers (miles magister) du sire de Parthenay (*). [Enquête de l'an 1255 environ. (Archives de la préfecture de Niort).]

Guillaume Larchevêque, en tenant une conduite si inconsidérée et si violente, s'engageait dans une mauvaise voie, car les ravages, exercés par lui sur le territoire niortais, n'avaient abouti qu'à le mettre en état d'insurrection contre son suzerain. Engagé dans les embarras d'une minorité orageuse, le roi anglais n'avait pas le temps de s'occuper de cette révolte lointaine; mais le saint-siège, dont la médiation fut toujours pacifique et bienfaisante et sous la protection duquel Henri III s'était placé à l'exemple de son père, intervint à ce titre pour mettre un terme aux maux que les hostilités continuelles du sire de Parthenay et des autres barons mécontents faisaient souffrir aux populations de certaines contrées du Poitou. Pour parvenir à un but si désirable, le pape Honorius III, qui occupait alors la chaire de saint Pierre employa d'abord les voies de la persuasion et de la douceur. Le 28 mai 1220, il écrivit aux évêques de Périgueux et d'Angoulême une lettre dans laquelle il leur recommande de faire tous leurs efforts pour déterminer Guillaume de Parthenay, Guillaume Maingot et les autres barons révoltés, à ne plus inquiéter les villes et châteaux du roi d'Angleterre, leur suzerain, et à ne plus troubler la paix du Poitou (*). [*Rerum Gallicarum scriptores*, t. 19, p. 695 et 696.] Il faut croire que les conseils paternels des deux prélats demeurèrent sans succès, et que les rebelles continuèrent leurs hostilités comme par le passé, car le souverain pontife, voyant qu'ils ne tenaient aucun compte des avertissements, enjoignit aux abbés de Talmond et de Saint-Michel-en-l'Herm et au doyen de l'église de Poitiers, de fulminer l'excommunication contre le sire de Parthenay

et ses adhérents, et de jeter l'interdit sur leurs domaines. Cette mesure sévère ne demeura pas sans effet. Bientôt une trêve intervint entre le roi d'Angleterre d'une part et Hugues de Lusignan et les autres barons ses partisans d'autre part. C'est alors que les sentences d'excommunication prononcées contre eux furent levées par Pandolphe, évêque de Norwick, légat du pape. Lorsque Guillaume Larchevêque se vit relevé de l'excommunication, il refusa toute satisfaction au roi ou à ses sujets restés fidèles pour les maux qu'il leur avait causés. Voyant que le sire de Parthenay méprisait ses invitations les plus pressantes, le pape Honorius III, sur la demande même de Henri III, lui adressa une longue lettre, en date du 5 juillet 1222, où, après avoir exposé la situation des choses, il lui recommande fortement et lui ordonne, pour, ainsi dire, de réparer, avant le 30 novembre suivant, le préjudice dont il s'est rendu coupable envers le roi anglais et ses fidèles. Il ajoute en terminant que s'il ne tient pas compte de ce dernier avertissement, l'excommunication sera de nouveau fulminée contre lui par les abbés désignés plus haut et maintenue jusqu'au moment où il aura donné une satisfaction convenable. Il est probable que Guillaume Larchevêque, intimidé par cette menace ne résista pas plus longtemps à des exigences qui n'étaient que justes ; car, depuis ce moment, il n'est plus question de cette mésintelligence survenue entre lui et le roi Henri III (*). [Rymer, t. 1er, p. 259. — Dom Fonteneau, t. 27 ter, p. 307. Rymer met la lettre du pape à la date de 1223.]

Cependant les trêves avec le roi d'Angleterre étant expirées, le roi de France Louis VIII se mit en mesure de reprendre l'œuvre de son père d'illustre mémoire, et d'arracher aux Anglais toutes leurs possessions continentales. Il résolut d'ouvrir la campagne par la conquête du Poitou, dont Philippe-Auguste avait négligé de se rendre maître lors de la trêve de Chinon. Un des barons de cette province, Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent et vicomte de Châtellerauld, du chef de Clémence, sa femme, concevant de justes appréhensions sur l'issue de la guerre qui se préparait, s'empressa de venir à Bourges, dès le mois de mai 1224, pour se soumettre au roi Louis. Mais celui-ci n'accepta son hommage qu'à une condition, c'est que toutes les fois qu'il irait en Poitou, il lui livrerait son château de Vouvent afin d'y entretenir garnison durant tout son séjour dans le pays (*). [Dom Fonteneau, t. 17, p. 49.] On voit par-là combien était grande la défiance que lui inspirait Geoffroy. Bientôt l'armée royale étant arrivée à Tours, le vicomte de Thouars, Aimery V, se présenta pour entamer des négociations ; car, privé des secours de l'Angleterre, il ne se sentait pas capable de résister. Le roi consentit à conclure avec lui une trêve d'une année, laquelle ne pourrait être rompue que dans le cas où le roi d'Angleterre viendrait au secours de son vassal. Le sire de Parthenay, et celui de Bressuire, Thibault de Beaumont, ainsi qu'une foule d'autres personnages puissants dans le pays, se portèrent garants de l'observation fidèle du traité ; ils s'engagèrent même à se constituer prisonniers du roi de France si le vicomte de Thouars venait à le violer (24 juin 1224) (*). [Gesta Ludovici VIII Francorum regis, apud rerum Gall. script., t. 17, p. 304. — Chronicon turonense magnum, dans le recueil des chroniques de Touraine, par Salmon, p. 456.] Guillaume Larchevêque, par le fait même, prenait pour ainsi dire l'engagement tacite de ne pas s'opposer à l'expédition de Louis VIII, auquel il sentait bien d'ailleurs qu'il eût été dangereux de résister. C'est ce qui nous explique pourquoi la baronnie de Parthenay ne fût pas envahie et ne servit point alors de théâtre de la guerre. Voyant que désormais la neutralité des barons poitevins lui était assurée, le monarque français tourna tous ses efforts contre les Anglais, bien résolu de ne rien épargner pour s'emparer des places dont ils étaient maîtres. Il commença par le château de Montreuil-Bonnin (*) [Chronicon turonense magnum, dans Salmon, etc., p. 156.] ; puis, après avoir battu les ennemis près de Saint-Maixent (*) [Vies des grands capit. franç. du moyen âge, par Al. Mazas, t. 1er, p. 119, éd. 1845.] , il s'empara successivement de Niort et de la Rochelle, après deux sièges fameux auxquels le connétable Mathieu de Montmorency prit une part active (1224) (*) [Idem.] . Des succès si brillants et si complets firent cesser l'hésitation du sire de Parthenay, du vicomte de Thouars et des autres barons. Tous reconnurent Louis VIII pour leur Suzerain et lui firent hommage (1225) (*). [Guerres et traités entre les rois de France et d'Angleterre, par Jean du Tillet, p. 170, éd. 1606.]

C'est à la suite de ces événements que Guillaume Larchevêque et les principaux barons de la province adressèrent au roi de France une lettre dans laquelle ils réclament avec amertume son intervention pour arrêter les empiétements de la juridiction ecclésiastique (1225) (*). [Extraits des

[généalogies de Sainte-Marthe dans dom Fonteneau, t 86.\]](#) Voici cette lettre dont nous empruntons le texte à M. Marchegay : « Après avoir longtemps souffert les dommages et le grave préjudice que nous font éprouver les clerks de nos domaines, nous avons recherché par tous les moyens possibles à nous les rendre favorables ; mais nous n'avons pu obtenir d'eux aucune concession, et leurs excès ne font au contraire qu'augmenter. Nous venons aujourd'hui, avant de prendre contre eux des mesures générales pour la défense de nos droits, supplier votre majesté royale de vouloir bien nous assister de ses conseils ; parce que si l'on ne prend à cet égard une prompte décision, il faudra ou abandonner nos terres, ou chercher à nous défendre nous mêmes. Pour peu que vous jugiez profitable, nous vous prions de requérir le légat du saint-siège apostolique de mettre tous ses soins à détruire de pareils abus. Et sachez-le bien, sire, nous les avons soufferts Si longtemps que nous ne pouvons les endurer davantage, parce que les plaintes que nous avons adressées plusieurs fois au saint-père contre la conduite du clergé n'ont amené aucun résultat, et ne nous ont valu que des paroles évasives. Tout ce que votre sagesse et la prudence de vos conseillers vous suggéreront sur ce point, faites-nous la grâce de nous le mander, à nous qui sommes vos fidèles et tenons de vous nos fiefs dans lesquels les clerks nous causent un si grave préjudice. »

Jusqu'à quel point ces plaintes étaient-elles fondées? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Pourtant tout en faisant la part de l'exagération, fruit de l'irritation du moment, il est facile de voir, et cela nous est prouvé d'ailleurs par d'autres faits, que l'envoi de cette lettre fut motivé par de graves conflits survenus entre les juridictions des seigneurs laïques et celles des ecclésiastiques. D'après l'organisation féodale, on ne l'ignore pas, chaque seigneur, soit laïque, soit ecclésiastique, était investi du droit de rendre la justice dans ses domaines. Ainsi, pour n'en citer que quelques exemples dans notre pays, non-seulement le sire de Parthenay, mais encore les prieurs de Parthenay-le-Vieux et de la Maison-Dieu, l'abbé d'Allonne et tous les petits feudataires de Gâtine avaient leurs tribunaux particuliers, dont la juridiction était plus ou moins étendue. Mais comme les limites de leur compétence n'étaient pas toujours rigoureusement définies, il ne faut pas s'étonner si des difficultés surgissaient entre eux quand des conflits se manifestaient. Or, aucune autorité compétente n'existant alors pour juger les conflits, chacun ne manquait pas de maintenir ses prétentions, et il en résultait des empiètements et des usurpations commis par les uns au préjudice des autres. C'est pour sortir de cette situation anormale, dont il avait eu à souffrir personnellement, que Guillaume Larchevêque fit auprès du roi de France la démarche collective que nous venons de rapporter.

Une mort prématurée ayant enlevé Louis VIII à la France (novembre 1226), les hauts barons se mirent en devoir de profiter de la jeunesse de son successeur pour consolider leur indépendance qu'ils sentaient diminuer chaque jour devant la force croissante de la royauté. Ils formèrent donc une ligue sous la direction des comtes de Bretagne et de Champagne, dans le but d'enlever la régence à Blanche de Castille. Guillaume de Parthenay et avec lui Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et Hugues, vicomte de Thouars, satisfaits d'entrer dans le parti des mécontents, nouèrent encore des relations d'amitié avec le roi d'Angleterre. Les conventions conclues par eux avec Henri III furent signées au mois de décembre 1226. En retour des concessions et de la protection qu'ils obtenaient du monarque anglais, les barons confédérés rentrèrent à son service et consentirent à servir ses intérêts (*). [\[Rymer, t. 1er, p. 290.\]](#) Il ne s'agissait plus que de s'entendre sur les moyens d'exécution les plus propres à faire triompher la cause commune. Des messages secrets s'échangeaient à ce sujet entre le fils de Jean Sans-Terre et le fils de Hugues 1er Larchevêque. Au mois de janvier 1227, le roi d'Angleterre envoya à Parthenay un de ses conseillers, Philippe d'Aubigny, accompagné de deux prélats anglais, munis de tout pouvoir pour se concerter définitivement avec Guillaume Larchevêque. Ils étaient chargés d'une mission identique auprès du comte de la Marche et du vicomte de Thouars (*). [\[Rymer, t. 1er, p. 291.\]](#) Mais la conduite habile et la courageuse fermeté de la régente Blanche de Castille déjouèrent tous les efforts de la ligue. A peine le jeune roi Louis IX et sa mère s'étaient-ils avancés jusqu'à Loudun avec leurs troupes que les rebelles, intimidés par cette attitude guerrière, commencèrent à se décourager et à se désunir. Le comte de la Marche, voyant d'autres chefs faire leur soumission, vint se jeter aux pieds du roi.

Celui-ci le reçut avec bonté et lui accorda généreusement la paix à des conditions avantageuses. Le vicomte de Thouars comprit lui aussi qu'il n'y avait plus rien à espérer pour le moment : il signa donc une trêve avec le roi de France (1227) (*). [*Chronicon Turonense magnum*, p. 159, 160, 161.]

Seul de tous les barons, le seigneur de Parthenay n'avait pas encore fait officiellement sa soumission. Ce ne fut qu'au mois de juin 1228 qu'il consentit, bon gré mal gré, à suivre l'exemple général et à conclure avec Louis IX et sa mère une trêve d'une année. On convint qu'elle commencerait le jour de la Madeleine (22 juillet). Le comte de la Marche fut chargé de veiller à son observation. C'est pourquoi le seigneur de Parthenay, par l'acte même du traité, prit l'engagement de réparer, par l'intermédiaire du susdit comte et au premier avertissement qu'il en recevrait, toutes les infractions que lui ou ses vassaux pourraient commettre (*). [*Dom Fonteneau*, t. 17, p. 59. — *Dom Martène, amplissima collectio.*]

La féodalité était encore tellement forte et redoutable qu'elle traitait de puissance à puissance et, pour ainsi dire, sur le pied de l'égalité avec la royauté capétienne. Il est vrai que celle-ci traversait en ce moment une période difficile, et qu'elle avait intérêt à ne pas trop irriter l'orgueil des grands vassaux ; mais lorsqu'on voit le roi de France signer une trêve avec le seigneur de Parthenay dans les mêmes formes et de la même manière que s'il traitait, par exemple, avec les rois d'Angleterre, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce fait une preuve non équivoque de la puissance de ce feudataire poitevin. Nous l'avons déjà dit, l'étendue des domaines des Larchevêque était considérable. De Parthenay, leur résidence, et l'une des places les mieux fortifiées de la province, ils régnaient en souverains sur toute la Gâtine. Des baillis ou des prévôts, placés dans différents bourgs du pays, Béceleuf et Ardin, par exemple, rendaient la justice et administraient en leur nom. Un bailli, dont la juridiction était plus étendue, siégeait à Parthenay et jugeait en matière civile et criminelle. Des châteaux forts, tels que Secondigny, Coudray-Salbart, Béceleuf, dont ils confiaient le commandement à des châtelains ou gouverneurs, avaient été construits par eux pour assurer à la fois la défense du territoire et le maintien de leur autorité. De nombreux vassaux médiats ou immédiats leur obéissaient et venaient se ranger sous leur bannière quand le ban était publié. Les vilains eux-mêmes, organisés en archers, étaient tenus de se réunir quelquefois dans la ville de Parthenay pour la *montre des armes*. Dans les temps de guerres, ils formaient un corps d'infanterie qui, réuni aux chevaliers et aux nobles, lesquels ne combattaient qu'à cheval, constituait une armée complète, que les seigneurs de Parthenay pouvaient convoquer facilement lorsque les circonstances l'exigeaient (*). [*Enquête de l'an 1255 environ. (Archives de Niort)*]

Malgré les ressources dont il disposait, Guillaume V Larchevêque comprenait fort bien qu'il était incapable de se soustraire à la suzeraineté du roi de France sans l'appui de l'Angleterre. C'est pour cette raison qu'il avait prudemment accepté la trêve de 1228, dans l'espoir qu'une circonstance favorable pour l'accomplissement de ses projets ne tarderait pas à se présenter. En effet, la ligue féodale se reforma de nouveau, grâce aux intrigues de Pierre de Dreux, comte de Bretagne ; et le roi d'Angleterre, apportant aux rebelles son concours intéressé, débarqua à Saint-Malo en Bretagne avec une nombreuse armée au commencement de l'année 1230. Mais ce fut en vain ; le gouvernement de la régente triompha de tous les obstacles. Blanche de Castille s'assura du vicomte de Thouars dans une entrevue au Pont-de-Cé (*). [*Hist. du Poitou, par Thibaudeau*, t. 1er, p. 303.] Le jeune Louis IX, de son côté, ayant réuni une puissante armée, se dirigea contre la Bretagne. Le comte de la Marche intimidé vint joindre le roi à la Flèche, comme son devoir de vassal le lui imposait ; mais il agissait contre son gré (*). [*Hist. de France, par Velly*, t. 4, p. 142.] Son exemple fut suivi, quoiqu'à regret, par le seigneur de Parthenay qui, lui aussi, prit part à l'expédition dirigée contre Pierre de Bretagne (*). [*C'est là du moins ce que semble indiquer le passage suivant de l'enquête citée plus haut : «Dixit quod dictos homines (les habitants du bourg de Xaintray qui devaient le service militaire au sire de Parthenay) vidit pernoctare apud ceas pro quadam torneamento quod dominus Guillelmus Archiepiscopus et comes Marchiae inierunt contra comitem britanniae.*] En peu de temps, l'armée royale emporta Ancenis, Oudon et Chantoceau. La lâche inaction de Henri III, qui perdait un temps précieux à Nantes au milieu des festins et des fêtes, sans s'occuper des opérations militaires, suspendit la campagne. Profitant alors de l'éloignement momentané du roi de France, le monarque

anglais alla faire une courte excursion dans ses possessions de Gascogne en passant par le Poitou : puis il revint dans celle dernière province, où il trouva un partisan dévoué dans la personne du sire de Parthenay. Guillaume, en effet, n'avait point oublié les traditions de sa famille ; il conservait une vive affection pour la race des Plantagenets, et mettait en eux toutes ses espérances. Lorsqu'il vit près de lui le roi d'Angleterre, il n'hésita pas à se prononcer en sa faveur (juillet 1230), et en agissant ainsi il entraîna d'autres partisans qui concevaient encore l'espérance de relever les affaires de la coalition des hauts barons (*). [Lettres des rois et reines et autres pers., t. 1er, p. 36, dans les Documents inédits sur l'Histoire de France. — Parmi ces partisans, on remarquait Guillaume Maingot, Guillaume de Mauzé, Geoffroy de Lusignan, etc.] Le succès ne répondit pas à son attente : en vain Henri III s'empara-t-il de Mirebeau, en vain le seigneur de Parthenay porta-t-il la guerre à Airvault sur les terres du vicomte de Thouars resté fidèle à la régente (*) [Enquête de l'an 1255 environ. (Archives de Niort)] ; tous leurs efforts ne produisirent aucun résultat. Blanche de Castille, dont la haute capacité rendit tant de services à la royauté capétienne, avait réussi à apaiser complètement les troubles dans l'assemblée de Compiègne. Alors le roi d'Angleterre, prince d'ailleurs incapable de mener à fin une grande entreprise, voyant qu'il n'y avait plus rien à espérer, s'empressa de gagner la Bretagne pour repasser ensuite dans ses États.

Depuis ce moment jusqu'à la révolte du comte de la Marche, le plus grand calme régna en Gâtine, et ne fut troublé qu'un instant par des démêlés assez graves survenus entre le seigneur de Parthenay et son vassal le seigneur de Champdeniers. L'origine et les détails de ce différend nous sont inconnus ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il acquit une telle gravité, que Guillaume Larchevêque, irrité de la conduite de son vassal, marcha contre lui, s'empara de Champdeniers dont il fit raser les fortifications et prit pendant quelque temps le titre de sire de Champdeniers, ainsi que nous l'apprend un acte de l'an 1238 (*). [Dom Fonteneau, t. 38, p 35. — Enquête de l'an 1255 environ. (Archives de Niort)] Des arrangements intervinrent sans doute dans la suite entre le vassal et le suzerain, car Geoffroy de Champdeniers était rentré en possession de son fief en 1240. Il faisait alors ses préparatifs de départ pour aller combattre les infidèles en Palestine avec les autres croisés Français qui partaient sous la conduite de Thibault de Champagne et de Pierre de Dreux, comte de Bretagne (*). [Dom Fonteneau, t. 5. p. 153.]

Un événement d'une nature beaucoup plus grave, dont les conséquences devaient être très grandes allait allumer la guerre dans nos contrées. Nous voulons parler de la célèbre révolte de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. Issu d'une antique et illustre famille, dont des cadets régnaient en Orient, beau-père du roi d'Angleterre, possesseur d'un grand nombre de fiefs en Poitou, en Saintonge et en Aunis, Hugues était l'un des plus puissants feudataires du royaume. Il avait éprouvé les plus vives répugnances à rendre hommage au comte de Poitiers, Alphonse, frère du roi. Mais c'était surtout son épouse, l'orgueilleuse Isabelle, que cet acte avait humilié profondément. Poussé à bout par les exhortations pressantes de cette femme ambitieuse, il se rendit à Poitiers aux fêtes de Noël 1241, déclara, de la manière la plus insolente, au comte Alphonse, qu'il ne le reconnaissait plus pour son suzerain ; puis, se retirant précipitamment, organisa une vaste révolte, dont il semblait assurer le succès, en appelant à son secours le roi d'Angleterre. Le seigneur de Parthenay, qui avait toujours eu de très bonnes relations avec Hugues de Lusignan, se laissa facilement entraîner par lui dans les rangs de la nouvelle ligue ; mais, instruit par l'expérience, il cacha pour le moment ses intentions, évita avec soin de se mettre en avant, et, retiré derrière les murailles de son château, il attendit prudemment les événements. Cette tactique lui réussit à merveille.

À peine le roi saint Louis était-il entré en Poitou à la tête de ses troupes, qu'une série d'exploits mémorables le rendit maître de toutes les places fortes possédées par la famille de Lusignan. Moncontour, Montreuil-Bonnin, Béruges, Vouvent, Mervent (*) [Nous avons déjà dit que ces dernières places appartenaient à Geoffroy de Lusignan, surnommé à la Grand'Dent, issu d'une branche cadette de la maison de Lusignan.], Fontenay-le-Comte, Frontenay-l'Abattu, tombèrent successivement en son pouvoir (1242) (*) [Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t.1er, p. 304.]. Le seigneur de Parthenay, en conservant son attitude neutre, avait donc évité l'orage ; et il dut s'en

réjouir, car il eût succombé inévitablement dans la lutte s'il eût osé prendre les armes. Toutefois, il est probable que saint Louis ne se laissa pas tromper par les apparences, et qu'il pénétra très bien les dispositions secrètes de Guillaume Larchevêque à son égard. S'il ne sévit pas, ce qui lui eût été si facile, lorsqu'il traversa la Gâtine pour aller faire le siège de Vouvent, c'est que la conduite du seigneur de Parthenay, malgré sa perfidie, ne lui avait fourni en réalité aucun motif suffisant de guerre ; et l'on sait avec quel soin ce vertueux monarque évita toujours de faire verser le sang injustement.

Pendant que le roi de France poursuivait en Poitou le cours de ses victoires, le roi d'Angleterre Henri III, récemment débarqué à Royan, venait de lui déclarer la guerre (30 mai 1242). La comtesse de la Marche lui avait tellement aveuglé l'esprit qu'il se flattait, en venant secourir les rebelles, de conquérir sans résistance toutes les anciennes provinces possédées par ses ancêtres. Mais auparavant il fallait se préparer à combattre. Henri et son allié Hugues de Lusignan rassemblèrent leurs forces à Saintes, et firent appel à tous les barons sur le concours desquels ils pouvaient compter. C'est alors que le roi d'Angleterre, qui connaissait parfaitement les intentions du seigneur de Parthenay, le pressa vivement de se déclarer ouvertement et d'opérer une diversion en Poitou, pendant qu'il tiendrait tête au roi de France en Saintonge. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Guillaume Larchevêque, le 15 juin 1242, il lui explique les motifs qui l'ont engagé à déclarer la guerre à la France, et lui mande de commencer immédiatement les hostilités (*) [Rymer, t. 1er, p. 406.]. Guillaume ne laissa pas échapper une occasion si favorable. Soutenu par une garnison anglaise qu'Henri III avait envoyée à Parthenay sous le commandement de deux chefs, Raoul de la Haye et Aimery de Sacy, et voyant d'ailleurs le roi Louis IX s'éloigner du Poitou pour se diriger vers son ennemi sur les rives de la Charente, il sortit tout à coup de son apparente neutralité, et s'imagina faire un acte très habile en levant l'étendard de la révolte sur les derrières de l'armée royale. Quoi qu'il en soit, l'attitude nouvelle du seigneur de Parthenay aurait produit peut-être des résultats très funestes aux intérêts de Louis IX en Poitou, si ce prince avait essuyé un échec en Saintonge. Mais les deux batailles de Taillebourg et de Saintes anéantirent à jamais les espérances des alliés (juillet 1242).

Pendant que le roi d'Angleterre épouvanté fuyait à Blaye avec les débris de ses troupes, le comte de la Marche se voyait dans la dure nécessité de se soumettre humblement au vainqueur. La nouvelle de ces malheureux événements répandit la consternation dans Parthenay. Qu'allait devenir Guillaume Larchevêque désormais abandonné à ses propres forces en présence du roi de France victorieux ? Henri III, malgré le triste état de ses affaires, comprit qu'il ne devait pas laisser dans l'isolement l'un des plus fidèles serviteurs de sa famille. Il avait d'ailleurs un certain intérêt à conserver, s'il était encore possible, le château de Parthenay, place de guerre très forte, et qui pouvait lui être d'une grande utilité s'il parvenait à se relever de sa défaite. D'après ces considérations et d'après les conseils de Raoul de la Haye et d'Aimery de Sacy, il fit savoir à Guillaume Larchevêque, par une lettre en date du 16 août 1242, qu'il pouvait garder près de lui cent ou cent vingt chevaliers pour défendre son château de Parthenay contre l'attaque imminente du roi de France, ajoutant en outre qu'il allait lui faire parvenir les fonds nécessaires pour la solde de cette garnison (*) [Documents inédits pour servir à l'histoire de France, lettres des rois et reines et autres personnages, t. 1er, p. 60.]. Mais le seigneur de Parthenay, loin de se sentir disposé à faire une résistance inutile, ne songeait plus qu'aux moyens de sortir le plus avantageusement possible du mauvais pas où il se trouvait engagé. D'un jour à l'autre il pouvait voir arriver sous les murs de Parthenay le vainqueur de Taillebourg, qui eût toujours fini, malgré la bonté des fortifications et le renfort anglais dernièrement arrivé, par se rendre maître de son château. Dans cette périlleuse situation, Guillaume Larchevêque prit le parti le plus sage : ayant appris que saint Louis était à Tours et qu'il se préparait à venir l'attaquer, il courut dans cette ville, se jeta à ses pieds, et cette fois lui jura obéissance avec une sincérité véritable. Le pieux monarque, dont la clémence égalait le courage, lui pardonna sans peine. Guillaume, qui était avancé en âge et qui craignait de mourir avant la majorité de son fils aîné, profita de cette circonstance pour demander au roi la permission de donner la tutelle de ses enfants et la garde de sa baronnie à Geoffroy de Rancon, son beau-frère, dans le cas où la mort

viendrait à le frapper avant lui. Cette permission lui fut accordée sans difficulté (août 1242) (*) [Brequigny, *Table des diplômes et chartes relatifs à l'histoire de France*, t. VI, p. 32.— *Not. sur les Larch.*, par Marchegay.].

Le roi d'Angleterre n'eut pas plutôt appris la soumission de Guillaume Larchevêque par les lettres d'Aimery de Sacy, qu'il envoya ordre à ce capitaine de faire évacuer Parthenay par la garnison anglaise, et de venir le rejoindre, sans plus tarder, à Bordeaux (28 août 1242) (*) [Documents inédits pour servir à l'histoire de France, lettres de rois et reines, t. 1er, p. 61.]. Ainsi se termina la première période des guerres avec l'Angleterre. Un siècle plus tard, les armées des deux nations rivales devaient encore fouler le sol du Poitou; mais, jusqu'au funeste traité de Brétigny, les seigneurs de Parthenay, désormais gagnés à la cause française, servirent nos rois avec le même zèle et la même constance qu'ils avaient déployés naguère au service des Plantagenets.

Guillaume V Larchevêque mourut au mois de janvier 1243. Du vivant de son père, il avait épousé Amable de Rancon, fille aînée de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg. C'est par suite de ce mariage que la terre de Taillebourg passa à la maison de Parthenay (*) [Dom Fonteneau, t. 46, p. 147. — Charte de 1218 citée plus haut dans le cartulaire de Saint-Julien de Tours.]. Outre Hugues, son fils aîné, qui lui succéda, il eut plusieurs filles Jacquette, femme de Perusse, seigneur de Saint-Bonnet ; Isabelle, qui épousa Maurice de Belleville , seigneur de Montaigu ; Jeanne, femme de Pierre de Rostrenam. Guillaume ne fut pas seulement guerrier comme son père, il se signala aussi par les bienfaits dont il combla quelques monastères de Gâtine. En 1222, il avait concédé en toute propriété au prieuré de Château-Bourdin une partie de la forêt d'Allonne (*) [Extrait du cartulaire de Saint-Julien de Tours, M. S. lat. 5443, *Historiæ regalis abbatiae Santi Jul. Tur. compendium*, p. 61. (Bibi. impér.)]. Mais la charte qu'il accorda au monastère du Bois-d'Allonne mérite plus d'attention, tant par les donations importantes qu'elle contient que par les faits curieux qu'elle nous révèle. Guillaume abandonnes aux religieux tous ses droits de suzeraineté sur les domaines de la Branconière, la Vieille-Pizonière, l'Ogerie, la Molière, l'izambardière, la Burgaudière, Beaupui, la Verdoizière, les deux moulins de la Coudre et d'Azay, et d'autres terres encore. Il confirme la rente qui leur avait été donnée autrefois par ses prédécesseurs, rente qui était assise sur la vente du pain de Parthenay, d'où l'on peut conclure que les seigneurs de Parthenay percevaient des droits sur les boulangeries. Il résulte également de cette charte que l'abbaye d'Allonne avait, dans les principaux centres de population, des hommes d'affaires chargés de recevoir les aumônes, d'accepter les donations ; en un mot, d'administrer ses affaires de quelque nature qu'elles fussent. Du temps de Guillaume V Larchevêque, c'est-à-dire à l'époque dont nous retraçons l'histoire, c'étaient deux bourgeois nommés Jean Guy et Jean Cosoneau, qui géraient les affaires des religieux, le premier à Parthenay, l'autre à Secondigny. Une clause insérée dans la même charte exemptait à perpétuité ces deux hommes et leurs héritiers, en considération de leurs fonctions, de toute espèce d'impôts ou charges publiques, tels que le service militaire et la taille (*). [Dom Fonteneau, t. 1er, p. 391 et suiv.]

[Bélisaire Ledain dans sa « Gâtine Historique et Monumentale » fait état d'une lettre de Henri III (18 décembre 1226) qui mentionne le versement régulier d'importantes sommes d'argent à Guillaume V. En fait, il est probable que le seigneur de Parthenay reçoit des versements jusqu'en 1242, date à laquelle il se range définitivement sous la suzeraineté du roi de France. La fin des versements est particulièrement visible au château du Coudray-Salbart, forteresse construite de la fin du XII^{ème} siècle jusqu'en 1242 environ. Le renforcement de la « Tour-Double » ne sera ainsi jamais achevé. En ce qui concerne le château de Parthenay, on peut penser que c'est sous Guillaume V que furent doublées les tours du Châtelet (Poudrière), et d'Harcourt, ainsi que la construction d'une bonne partie du château actuel, hormis ce qui concerne les aménagements du XV^{ème} siècle.]

Chapitre IV

« Parthenay et les Larchevêque depuis Louis IX jusqu'à Philippe de Valois. »

Sommaire

Le sire de Parthenay épouse la fille de Geoffroy à la Grand'Dent. - Traités conclus par lui avec le prieuré de Parthenay-le-Vieux et l'abbaye du Bois-d'Allonne. - Le sire de Parthenay à la conquête des Deux-Siciles. - Ordonnance des rachats. - Donations. - Charte du faubourg Saint-Jacques. - Le sire de Parthenay à la guerre de Flandre. - Les Parthenay-Soubise. - Les cordeliers de Parthenay. — Commanderies des templiers en Gâtine. - Interrogatoire du commandeur de la Boissière. - Les lépreux. - Maladrerie de Parthenay. - Procès du sire de Parthenay accusé d'hérésie.

HUGUES II L'ARCHEVÊQUE, seigneur de Parthenay (1243 - 1271).

Le règne de Hugues II pour l'avenir duquel Guillaume V, son père, avait conçu de si justes appréhensions en 1242, s'ouvrait sous d'heureux auspices. Hugues venait d'échapper à un grand danger; car s'il recueillait paisiblement la magnifique succession de ses ancêtres, il en était redevable à la clémence de Louis IX, qui avait bien voulu ne pas châtier la maison de Parthenay de la part qu'elle avait prise à la révolte du comte de la Marche. A partir de ce moment jusqu'à Philippe de Valois, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, la Gâtine va jouir d'une paix profonde, et l'histoire de ses seigneurs ne sera que le récit de leurs efforts pour augmenter la puissance de leur famille et assurer la prospérité de leurs vassaux. Comme Hugues Larchevêque était encore mineur lors de la mort de son père, Geoffroy de Rancon, son oncle et tuteur, prit en main l'administration de la seigneurie de Parthenay. Dès le mois de février 1243, il rendit hommage, au nom de son pupille, à Alphonse, comte de Poitou, frère du roi (*). [*Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 460, note d'Apol I in Briquet*]

Hugues Larchevêque contracta bientôt une union brillante et avantageuse. Valence de Lusignan, fille aînée et héritière de Geoffroy II de Lusignan, surnommé à la Grand'Dent, seigneur de Vouvent et de Mervent, devint son épouse (*). [*Dom Fonteneau, t. 25, p. 245. — Not. sur les Larch., par Marchegay. — D'après Joseph Aubert et M. de Saint-Hermine, dans une note insérée dans Thibaudeau, elle serait la tille de Guillaume de Lusignan, sire de Soubise, frère de Geoffroy à la Grand'Dent.*] Elle était petite-fille de la célèbre Mellusine [*Mélusine, selon l'orthographe actuelle.*], dont les romans du moyen âge ont fait des récits si merveilleux, et dont le nom se retrouve dans toutes les légendes populaires de nos contrées (*). [*On sait que Mellusine n'est autre que Eustache Chabot, fille de Thibault II Chabot, seigneur de Vouvent et de Mervent, qui épousa avant l'année 1200, Geoffroy 1er de Lusignan, fils puîné de Hugues VIII Brun, auquel elle apporta en dot Vouvent et Mervent. Elle mourut en 1229.*] [*L'origine de la légende de Mélusine est bien plus ancienne et plonge, semble-t-il, ses origines à l'époque Celtique. Une légende identique a été écrite au XI^{ème} siècle dans le sud de la France; elle même puisait sa genèse dans des légendes plus anciennes.*] Geoffroy à la Grand'Dent, son père, homme violent et cruel, n'est pas moins connu par les persécutions et les maux de toutes sortes qu'il fit souffrir à l'abbaye de Maillezais. Après sa mort, arrivée en 1248, Hugues Larchevêque prit possession des baronies [*baronnies*] de Vouvent et de Mervent à titre d'héritage du chef de sa femme. Les baronies de Mouchamp et de Moncontour étaient également comprises dans cette riche succession. Les domaines déjà considérables des Parthenay se trouvèrent ainsi presque doublés. Une foule de nouveaux vassaux, parmi lesquels on doit remarquer les Chasteigners, seigneurs de la Châtaigneraye, vint s'adjoindre à ceux qui reconnaissaient déjà leur autorité. Hugues venait d'atteindre sa majorité: il s'empressa donc d'aller

remplir ses devoirs envers son suzerain. Il se rendit dans ce but à Poitiers au mois de septembre 1248, et là il se reconnut l'homme lige du comte Alphonse, déclarant positivement qu'il était prêt à le servir envers et contre tous, et qu'il remettrait entre ses mains, dès qu'il en serait requis, ses châteaux de Parthenay, Vouvent, Mervent, Soubise, etc. (*) [Archives de l'empire, section historique, carton J. 492, n° 20.] Le 1er octobre 1253, après le retour d'Alphonse de la Palestine, il renouvela son hommage, consentant expressément à délier ses chevaliers et tous ses sujets de leurs serments de fidélité s'il venait à manquer à ses engagements (2). [Archives de l'empire, carton 190, n° 42.] Hugues Larchevêque tourna toute son attention vers l'administration de ses vastes et nombreuses baronies. Il s'appliqua surtout à faire disparaître les causes qui avaient fait naître entre le seigneur de Parthenay et les abbayes des différends si regrettables relativement à leurs juridictions respectives. On se rappelle, en effet, les plaintes que Guillaume V adressa à ce sujet, en 1225, au roi Louis VIII ; mais, comme depuis cette époque, on n'avait point eu le loisir de s'en occuper, le retour de fâcheuses difficultés était encore possible. Or, nous l'avons déjà fait entrevoir, ce qui avait donné lieu à tous ces conflits, c'étaient les termes trop peu explicites et trop vagues dans lesquels étaient conçues les chartes octroyées à différentes époques aux établissements monastiques par les seigneurs de Parthenay; c'était aussi leur insuffisance pour déterminer, d'une manière nette et précise, les droits qu'elles avaient eu pour but de concéder. Hugues Larchevêque obvia avec autant d'habileté que de prudence aux graves inconvénients, qui résultaient de cette situation, par des traités qu'il passa avec plusieurs maisons religieuses. Les attributions judiciaires et autres droits accessoires des parties contractantes furent établis dans ces actes, de la manière la plus claire, de telle sorte que tout empiétement fut rendu presque impossible de part et d'autre. Ces traités sont assez nombreux nous allons en analyser quelques-uns, car ils ont un grand intérêt pour l'histoire des coutumes et usages de notre pays. Le premier acte de ce genre fut conclu au mois de juin 1257 entre Hugues Larchevêque et Robert le Maensac, prieur de Parthenay-le-Vieux, à l'occasion d'un désaccord qui surgit entre eux sur la nature et l'étendue des concessions faites jusqu'à ce jour au monastère. Le seigneur de Parthenay prit en cette circonstance toutes les précautions désirables pour que les droits de personne ne fussent lésés. Il réunit autour de lui un certain nombre de jurisconsultes avec lesquels il examina attentivement les chartes de 1119 et de 1216 octroyées par ses prédécesseurs au prieuré de Parthenay-le-Vieux. Leur authenticité fut solennellement reconnue, et les donations qui s'y trouvaient contenues furent de nouveau confirmées. Mais il fit ajouter des clauses très détaillées et très nombreuses où sont exposés avec beaucoup plus de clarté qu'auparavant les droits respectifs du prieur et du seigneur. Hugues se réserve expressément la haute justice et la connaissance des crimes contre lesquels la coutume prononce la peine de mort ou celle de la mutilation ; le droit de commuer ces peines lui est également réservé. Le prieur reste compétent pour la répression de tous autres faits illicites commis par les hommes du monastère. En ce qui concerne la confiscation des biens des coupables, les immeubles seront attribués en toute propriété au prieuré, et quant aux biens meubles confisqués, le prieur n'en recueillera qu'une moitié et l'autre moitié appartiendra au seigneur de Parthenay. Le service militaire est imposé à tous les vassaux du prieuré, mais ils n'y sont pas tous tenus dans les mêmes limites. Ceux de Parthenay-le-Vieux sont assimilés sur ce point aux habitants de la ville de Parthenay ; ils seront convoqués en même temps et la durée de leur service sera la même. Ceux du bourg d'Allonne, au contraire, ne seront contraints de se rendre sous la bannière du seigneur que lorsque, les habitants de Secondigny auront reçu la même injonction. Quant à la taille, il est dit formellement dans l'acte qu'ils n'en paieront aucune, excepté dans les circonstances exceptionnelles où le seigneur se verrait obligé par le malheur des temps de lever un impôt extraordinaire sur tous ses sujets. Enfin, les vassaux du prieuré ne seront point tenus de venir faire le guet au château de Parthenay ni de contribuer à sa défense, excepté ceux d'entre eux qui viendraient y chercher un refuge en temps de guerre (*). [Fragmenta histor. Aquitan., t. V, S. G. lat. 564 (bibl. imp).]

Hugues Larchevêque passa un autre traité, le 14 février 1261, avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers qui était possesseur de la terre de Frontenay, voisine de sa seigneurie de Moncontour.

L'objet du litige consistait en plusieurs droits souverains et diverses redevances que le seigneur de Parthenay voulait exiger des vassaux de la terre de Frontenay. Le chapitre lui contestait ses prétentions, mais Hugues, en considération de l'un des chanoines nommé Hilaire, consentit à lui en faire l'abandon moyennant une rente perpétuelle de douze livres (*). [Dom Fonteneau, t. 11, p. 317.]

Il transigea également, en 1263, avec l'abbaye de Bourgueil au sujet des droits seigneuriaux qu'il réclamait à ses vassaux de Saint-Laurs et du Busseau (*) [Dom Fonteneau, t. 1er, p. 583.] ; en 1265, avec l'abbaye de la Grenetière au sujet des droits d'usage établis dans la forêt de Mouchamp (*). [Dom Fonteneau, t. 9, p. 247.]

Une autre transaction intervint encore entre le sire de Parthenay et le monastère du Bois d'Allonne, au mois de septembre 1267, à l'occasion d'un litige semblable à celui qui s'était élevé avec le prieuré de Parthenay-le-Vieux. Après avoir examiné et confirmé les donations faites jusqu'à ce jour aux religieux par ses ancêtres, Hugues, dans le traité qu'il conclut avec eux, leur accorda sans restriction une juridiction souveraine et complète dans leur enclos d'Allonne, à condition toutefois qu'ils n'y construisent point de bourg. Mais sur toute l'étendue des domaines et sur les vassaux qu'ils possèdent en dehors de l'enclos, le seigneur de Parthenay se réserve expressément le droit de haute justice et la connaissance des crimes emportant la peine de mort ou celle de la mutilation. Il fut également stipulé que les religieux du Bois-d'Allonne n'auraient pas la faculté d'acquérir à l'avenir en Gâtine plus du vingtième de chaque fief noble à hommage-lige ou plain, tandis qu'ils auraient cette liberté à l'égard des biens roturiers pour lesquels ils paieraient, du reste, au seigneur les redevances accoutumées. Eu vertu du même acte, il leur fut défendu d'avoir ou d'acquérir à l'avenir des *mansionnaires* à Parthenay, à Secondigny, à Béceleuf, au Coudray-Salbart, c'est-à-dire dans toutes les places fortes du seigneur ou dans leur banlieue. Furent exceptées toutefois deux maisons situées au Vauvert à Parthenay, dans lesquelles les religieux d'Allonne conservèrent le droit d'avoir un *mansionnaire* jouissant de certaines franchises. Les conventions relatives au bourgeois Jean Guy, dont nous avons parlé plus haut, furent maintenues (*). [Dom Fonteneau, t. 1er, p. 394 et s. — Le terme « Mansionarii, » employé dans la charte dont nous parlons, est synonyme de hôte. On appelait hôtes au moyen âge des individus jouissant de tenements restreints, une maison, un jardin, moyennant certains devoirs à remplir. « Des barons et des dignitaires ecclésiastiques avaient dans les villes un ou plusieurs hôtes pour les héberger et pour leur servir de correspondant où de commissionnaire ; ces hôtes étaient parfois de riches bourgeois ; ce qui prouve que le mot hôte ne réveillait point une idée de servitude. » Ainsi s'exprime le savant M. Léopold Delisle dans ses *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge* (p. 12), et ce qu'il dit s'applique très bien au cas qui nous occupe. Le bourgeois Jean Guy, l'un des mansionnaire des religieux d'Allonne à Parthenay, n'était donc autre chose que ce que l'on désignait par le mot hôte en Normandie.]

Hugues Larchevêque fut moins heureux dans ses rapports avec le prieur de Xaintray. Vers l'année 1255 environ, ayant voulu sans doute exercer à Xaintray les droits souverains qu'il prétendait tenir de ses ancêtres il en résulta un conflit qui, au lieu de se terminer par un arrangement amiable entre les parties, engendra un procès dont la juridiction ecclésiastique eut à connaître. Le litige n'était pas sans importance. Le seigneur de Parthenay soutenait que les habitants de Xaintray étaient ses hommes, qu'il avait sur eux le droit de haute justice et qu'ils étaient tenus envers lui au service militaire, à pied ou à cheval, pendant toute la durée des expéditions, quelles que longues qu'elles fussent. Le prieur de Xaintray prétendait, au contraire, que tous les droits seigneuriaux lui appartenaient ; et, quant à l'obligation au service militaire, il alléguait une ancienne charte de Hugues 1er Larchevêque, dans laquelle il avait été stipulé que les seigneurs de Parthenay auraient, il est vrai, le droit d'appeler sous leur bannière les vassaux de Xaintray, mais à la condition expresse que ceux-ci pourraient rentrer chaque soir dans leurs foyers ; en un mot, la durée de leur service était limitée à un jour seulement à chaque réquisition. On ouvrit une enquête dans laquelle les deux parties firent entendre de nombreux témoins ; mais comme l'original de cette enquête est le seul acte de la procédure qui nous soit parvenu, le dénouement est resté ignoré (*). [Cette enquête m'a été communiquée aux archives de Niort par M. Ravan.]

La mort de Geoffroy de Rancon, au mois de septembre 1263, vint augmenter les possessions déjà

si considérables des seigneurs de Parthenay. Mais Hugues Larchevêque ne recueillit pas paisiblement la succession de son oncle. Le partage donna lieu à un procès, qui ne dura pas moins de six ans, et dont les différentes péripéties se déroulèrent devant la juridiction du comte de Poitiers. L'un des cohéritiers de Hugues, Éléonore, femme de Geoffroy d'Ancenis, réclamait pour sa part le huitième de la terre de Taillebourg, de la vicomté d'Aunay, et en général le huitième de toute la succession de Geoffroy de Rancon. Après bien des débats, un traité intervint entre les plaideurs au mois de mars 1269 : Hugues Larchevêque, par cet acte, abandonna la terre de Esnande et cent vingt livres de rente à Éléonore et à son époux, au moyen de quoi ceux-ci se déclarèrent complètement désintéressés. De cette manière le seigneur de Parthenay demeura seul possesseur de la châtellenie de Taillebourg (*). [Archives de l'empire, section historique, carton J. 183, n° 164.— Not. sur les Larch., par Marchegay.]

Hugues Larchevêque sut à la fois se faire chérir et respecter de ses nombreux vassaux, et il ne manquait pas de leur témoigner sa reconnaissance quand ils lui étaient loyaux et fidèles. Ainsi, voulant récompenser Gislebert Chasteigner 1er des bons services qu'il en avait reçus, il donna à ce seigneur de la Châtaigneraye, en 1262, toutes les redevances dont il jouissait dans un fief de la paroisse de Saint-Jean de Fontenay, au faubourg des Loges, et de plus la moitié d'un four qu'il possédait dans la même ville. Peu de temps auparavant, il lui avait également fait donation de la haute justice sur la terre de la Melleraye (*). [Hist. des Chasteigners, par André Duchêne, p. 65, éd. 1634. Il ne faut pas confondre cette terre de la Melleraye, actuellement située dans le département de la Vendée, avec celle du même nom qui se trouve près de Parthenay. C'est de la première dont il s'agit ici.] Un jugement arbitral, qu'il fut chargé de rendre au mois d'avril 1269 pour régler une contestation entre Maurice de Belleville, seigneur de Montaigu, et Girard Chabot, nous prouve combien on avait confiance dans sa justice et dans ses lumières (*). [Dom Fonteneau, t. 38, p. 76.]

Nous avons dit ailleurs que les seigneurs de Parthenay étaient vassaux de l'abbaye de Saint-Maixent pour un assez grand nombre de fiefs situés en Gâtine. Par suite, ils étaient tenus à l'hommage-lige envers l'abbé, comme tout vassal en est tenu envers son suzerain. Cet état de choses existait depuis un temps immémorial : déjà, en 1130, Guillaume III Larchevêque avait rendu à l'abbé Geoffroy l'hommage qui lui était dû (*) [Dom Fonteneau, t. 16, p. 214.] ; en retour, celui-ci devait donner au seigneur de Parthenay un palefroi ou la somme de dix livres. À l'exemple de ses ancêtres, Hugues II Larchevêque dut remplir ses devoirs féodaux envers le monastère de Saint-Maixent alors gouverné par l'abbé Pierre. L'acte d'hommage est du 9 septembre 1265. Nous l'aurions passé sous silence s'il ne nous donnait l'indication des biens possédés par les seigneurs de Parthenay sous la suzeraineté de Saint-Maixent. Le plus important de tous ces fiefs était le château du Coudray-Salbart ; les autres se trouvaient disséminés dans vingt-quatre paroisses différentes (*). [Don Fonteneau, t.16, p. 189.—Voici les noms de ces paroisses : Allonne, la Boissière en Gâtine, Saint-Pardoux, Beaulieu, Vouhé, Saint-Lin, Soutiers, Mazières, Verruye, Saint-Médard, les Groseillers, Cours, Champdeniers, Saint-Denis, Champeaux, la Chapelle-Bâton, Germon, Saint-Christophe, Saint-Gelais, Eschiré, Sainte-Eugénie, et Villiers.]

Hugues II Larchevêque ne fut pas seulement un administrateur habile, il voulut aussi prouver par quelque brillant fait d'armes qu'il avait hérité du courage guerrier de ses ancêtres. La paix profonde, dont jouissait la France sous le gouvernement de saint Louis, ne lui offrait aucune occasion de se signaler sur les champs de bataille. Mais en Italie de graves événements venaient d'allumer la guerre entre Charles d'Anjou et Mainfroy. La chevalerie française, toujours prodigue de son sang et toujours avide de gloire, avait répondu avec enthousiasme à l'appel du frère de saint Louis ; elle s'élançait à sa suite à la conquête des Deux-Siciles. Le seigneur de Parthenay ne fut ni le moins prompt ni le moins ardent ; il s'empressa d'aller joindre à Lyon toute cette foule d'intrépides chevaliers parmi lesquels on distinguait Guy de Montmorency-Laval, Bouchard, comte de Vendôme, le maréchal Guy de Levis-Mirpoix, Henri de Sully, Guillaume et Pierre de Beaumont, etc., etc., et, après avoir traversé avec eux toute la haute Italie, malgré les efforts des partisans de Mainfroy, il arriva à Rome auprès du comte d'Anjou, dans les commencements de l'année 1266. Bientôt, il put déployer

librement son courage à la bataille de Bénévent et dans les nombreux combats qui suivirent (*). [Duchêne, *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 824 et s. Description des victoires de Charles d'Anjou.] Hugues était de retour à Parthenay au mois de septembre 1267 (*). [C'est à cette époque, on se le rappelle, qu'il passa avec l'abbaye d'Allonne le traité analysé plus haut.] Une fois la conquête de Naples accomplie, il s'était hâté de quitter les étendards de Charles d'Anjou pour revoir sa chère Gâtine, sa famille et son fils Guillaume auquel il avait laissé l'administration souveraine de la seigneurie pendant son absence (*). [Don Fonteneau, t. 16, p. 191, acte du cinq mars 1267 dans lequel Guillaume prend le litre de seigneur de Parthenay, et en cette qualité rend hommage à l'abbé de Saint-Maixent.]

Esprit droit et éclairé, aimant à s'occuper de législation et à corriger les abus, Hugues Larchevêque contribua puissamment à une amélioration importante qui fut introduite, à cette époque, dans les coutumes du Poitou. Nous voulons parler de la célèbre ordonnance concernant les rachats, rendue au mois de mai 1269, par Alphonse, comte de Poitiers. On sait que le rachat n'était autre chose qu'un droit de mutation payé au suzerain à la mort de son vassal. Avant l'ordonnance dont il s'agit, lorsqu'un vassal venait à mourir, la coutume du Poitou donnait, au seigneur dominant le droit de prendre tel rachat de son fief que bon lui semblait. C'était ce qu'on nommait le rachat à merci. L'abolition de cet usage abusif était généralement demandée. Alphonse, comte de Poitou, se rendit aux instances réitérées du seigneur de Parthenay et de Savary, vicomte de Thouars, qui réclamaient le plus vivement une réforme. De concert avec eux et douze autres barons poitevins, parmi lesquels on doit citer Thibault Chasteigner V, sire de la Châteigneraye, et Thibault de Beaumont, sire de Bressuire, il rendit une longue ordonnance, établissant une règle fixe et uniforme pour le rachat des fiefs, et renfermant des dispositions très détaillées sur le mode d'exercice de ce droit. L'article principal porte que « quant cil mourra qui du conte de Poitiers ou des barons ou des vavasseurs tendra son fié, nostre sires le coens ou cil de qui cil tendra porra tenir le fié en sa main par an et par jour, tout aussint com cil qui mors sera le peut tenir et exploitier. » Ainsi désormais le droit de rachat est limité à une année de revenu (*). [Archives impériales, sect. hist., carton J. 192. — Dom Fonteneau, t. 26 p. 253. — Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, t. 1er, p 344. — Duchêne, *Hist. des Chasteigners*, p. 15.]

Hugues II Larchevêque mourut en 1271. Il fut enseveli dans l'église de Parthenay-le-Vieux qui servait ordinairement de sépulture aux seigneurs de Parthenay (*). [Manuscrit de Joseph Aubert, 1693. — Il commet une erreur en lui donnant le nom de Hugues III ; il n'y a eu que deux seigneurs de Parthenay du nom de Hugues.] Son tombeau se trouvait probablement dans l'abside, parmi ceux que des fouilles ont mis à découvert il y a une quinzaine d'années (*). [Monuments du Poitou, département des Deux-Sèvres, par Ch. Arnauld, p. 119, 1843.] [En fait, Hugues II fut enterré dans la chapelle des cordeliers] Il laissait six enfants : Guillaume, son successeur ; Hugues ; Marie ; Alix qui épousa Hugues Maingot, sire de Surgères ; Jeanne, fiancée avec Pierre de la Brosse en 1273, et Marguerite, abbesse de Fontevrault.

GUILLAUME VI LARCHEVÊQUE, seigneur de Parthenay (1271 - 1308).

À peine Guillaume VI était-il entré en possession de l'héritage des Larchevêque qu'il fut convoqué pour le service militaire par le roi Philippe le Hardi, qui se préparait à aller châtier la révolte du comte de Foix. Il pouvait se dispenser d'obéir, puisqu'il était encore mineur ; mais, tout en protestant de son droit, il préféra montrer du zèle pour son suzerain et se déclara prêt à le suivre dans cette expédition. Il partit donc accompagné de cinq chevaliers et alla rejoindre l'armée royale à Pamiers (1272) (*). [Rerum Gallicarum scriptores. T. 20. p. 541, 542.] La campagne ayant été courte et heureuse, Guillaume fut bientôt de retour à Parthenay.

Fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, il se montra libéral envers les établissements religieux. L'abbaye de la Grénetière était surtout l'objet de sa prédilection. Dans un traité qu'il passa avec les religieux, au mois de janvier 1280, il étendit considérablement les droits d'usage dont ils étaient déjà en possession dans la forêt de Mouchamp. (*). [Dom Fonteneau, t. 9, p. 265.]

L'aumônerie de Château-Bourdin et la Maison-Dieu de Parthenay s'enrichirent également de ses dons ; les pauvres, à l'assistance desquels ces deux établissements étaient consacrés plus particulièrement, durent bénir le nom de leur protecteur. Ce n'étaient pas seulement les seigneurs de Parthenay qui faisaient des libéralités aux monastères ; beaucoup de particuliers riches et de petits seigneurs de Gâtine imitaient cet exemple. Ainsi les deux métairies des Viollières et du Bouchet qui appartenaient à la Maison-Dieu provenaient, la première d'une donation faite en 1237 par Briant Chabot, seigneur du Pressons ; la seconde, d'une autre donation faite en 1246 par un nommé Martin Brisson (*). [Archives de l'hôpital de Parthenay.] Au mois de mars 1284, Guillaume VI Larchevêque octroya à l'aumônerie de Château-Bourdin et à la Maison-Dieu de Parthenay une charte générale de confirmation par laquelle il leur garantit la possession paisible et perpétuelle de tous les biens qui leur ont été donnés sans en rien retenir que la haute justice et la grande voirie, droits souverains que les seigneurs étaient toujours dans l'habitude de se réserver (*). [Titre qui se trouve en ma possession.] En 1276, il donna à l'abbaye de Bourgueil trente livres de rente annuelle assises sur les tailles d'Auzay et du Busseau (*) [Dom Fonteneau, t. 27 bis, p. 235.]. En 1294, il abandonna au monastère de Maillezais plusieurs domaines, entr'autres l'Aucherie, situé dans la paroisse de Mazières (*). [Dom Fonteneau, t. 27 bis, p. 647.]

Les habitants du faubourg Saint-Jacques de Parthenay jouissaient au XIII^e siècle du droit de franc-fief, c'est-à-dire du droit d'acquérir des fiefs, avantage que les roturiers ne pouvaient obtenir qu'en payant une redevance au suzerain (*) [Voyez le mot franc-fief dans le *Dict. hist. des institutions de la France*, par Cheruel.] Ils avaient aussi le privilège très avantageux de pouvoir aller de Parthenay à la Rochelle et de la Rochelle à Parthenay, même avec des marchandises, sans être soumis à aucun péage ni à aucune redevance. Cette franchise, dont jouissaient les habitants du faubourg Saint-Jacques depuis un temps immémorial, était fort précieuse pour le commerce. L'origine en était si ancienne qu'on en avait perdu tout souvenir : c'est ce que constate, d'une manière explicite, une espèce d'enquête de l'an 1297 ouverte à ce sujet par Aimery du Teil, garde-scel de la seigneurie de Parthenay. On y voit plusieurs bourgeois de cette ville, appelés connus témoins, affirmer, sous la foi du serment, que cette immunité du faubourg a existé de toute antiquité. En revêtant la déclaration des témoins du sceau de Guillaume Larchevêque Aimery du Teil donnait donc, par ce fait même, aux habitants de Saint-Jacques, une reconnaissance authentique de leur droit (*). [Titre qui se trouve en ma possession.]

Lorsque les seigneurs de Parthenay voulaient combler un déficit momentané dans leurs finances ou se procurer une somme assez forte pour une dépense extraordinaire, ils avaient ordinairement recours aux corporations religieuses ou aux bourgeois riches qui leur faisaient volontiers des avances de fonds, moyennant des garanties suffisantes. C'est ainsi que Hugues 1^{er} alla demander jadis aux moines de l'Absie l'argent qui lui manquait. De même, Guillaume VI Larchevêque, dans un but que nous ignorons, emprunta vingt-cinq livres aux bourgeois de Parthenay-le-Vieux, par l'intermédiaire du prieur de ce lieu qui lui remit la somme. Guillaume, en la recevant, souscrivit une obligation, en date du 5 février 1299, par laquelle il affecte spécialement au remboursement les revenus de sa prévôté d'Autin, et s'engage à faire verser tous les ans aux fêtes de Noël, entre les mains du prieur, par le ministère du prévôt d'Autin, la somme de cinquante sous jusqu'au paiement intégral des vingt-cinq livres (*). [Pièces manuscrites du Xe au XVII^e siècle faisant suite à la collection de dom Fonteneau, pièce n° 22, 5 février 1299 (bibl. de Poitiers).]

Par acte passé sous le sceau de la sénéchaussée de Saintonge, le 22 octobre 1300, le seigneur de Parthenay acheta le château et la Châtellenie de Rochefort à Pierre Bouchard, sire de Cornefou, et à Yolande, sa femme : mais il ne garda pas longtemps cette nouvelle acquisition. Dès l'année suivante, le 20 juin 1301, le roi Philippe le Bel en opéra le retrait féodal par l'intermédiaire de son sénéchal de Saintonge, Pierre de Bailheuss (*). [Dom Fonteneau, t. 27 bis, p. 237, 243, 697.]

La guerre de Flandre, quoique commencée d'abord par des victoires, venait de reprendre avec tant d'opiniâtreté et d'acharnement que Philippe le Bel se vit dans la nécessité de convoquer le ban et l'arrière-ban du royaume. Le seigneur de Parthenay, sommé comme les autres feudataires d'avoir à fournir son contingent militaire, obéit aux ordres du roi : et, accompagné de son frère Hugues, il

alla prendre part aux campagnes des années 1302, 1303, 1304. Dix chevaliers et quarante-trois écuyers marchaient sous sa bannière. Ils assistèrent à la désastreuse journée de Courtray (11 juillet 1302) ; puis à la bataille de Mons-en-Puelle où les Français prirent une glorieuse revanche (18 août 1304). Ainsi, dans une circonstance difficile, les Archevêque et leurs vassaux eurent la gloire de mettre leur valeur chevaleresque au service de la France et de leur roi. On pense même que le frère du seigneur de Parthenay, Hugues, trouva une mort glorieuse dans cette guerre ; car depuis 1304 il n'est plus question de lui (*). [Rolle des seigneurs admonestés pour l'année 1304, dans *l'Hist. des grands capitaines français*, par Alex. Mazas, t. 1er, p. 318, 1845. — Dom Fonteneau, t. 38, 2ème partie, p. 6. - *Not. Sur les Larch.* Par Marchegay.]

D'après une coutume très ancienne, lorsque les évêques de Poitiers prenaient solennellement possession de leur siège, il était d'usage qu'ils fussent portés depuis l'église Notre-Dame-la-Grande jusqu'à la cathédrale par les quatre premiers barons du Poitou qui étaient les seigneurs de Lusignan, de Parthenay, de Châtellerault et de Fief-l'Évêque. Comme ces barons possédaient des fiefs sous la suzeraineté de l'évêché de Poitiers, c'était à titre de vassaux qu'ils rendaient cet hommage aux évêques lors de leur installation. Après le repas qui suivait la cérémonie, l'usage voulait que le seigneur de Parthenay eût les nappes et la coupe dont s'était servi l'évêque ; le seigneur de Châtellerault avait les deux bassins d'argent où il s'était lavé les mains ; celui de Fief-l'Évêque, deux autres bassins d'argent qui avaient contenu des mets ; enfin, au seigneur de Lusignan revenait en partage le cheval de l'évêque (*). [Manuscrit de Joseph Aubert] Cette coutume était encore en vigueur en 1307 ; car, le 7 mai de cette année, Guillaume VI Archevêque, seigneur de Parthenay ; Guy de Lusignan, comte de la Marche ; Jeanne, vicomtesse de Châtellerault, et Maurice de Belleville, portèrent le nouvel évêque de Poitiers, Arnould d'Aux, depuis Notre-Dame jusqu'à la cathédrale, au milieu d'une grande affluence de clergé et de peuple (*). [Dom Fonteneau, t. 3, p. 445.]

Le seigneur de Parthenay avait épousé en premières noces, en 1275, Jeanne de Montfort qui lui donna plusieurs enfants Jean, son successeur ; Hugues, mort en bas âge ; Létice, mariée à Maurice de Belleville, sire de Montaigu ; Marie, qui épousa en 1299, Girard Chabot, seigneur de Retz et de Machecoul ; enfin, Isabeau, qui se maria avec Jean d'Harcourt, vicomte de Châtellerault. Devenu veuf en 1291, Guillaume VI Archevêque épousa en secondes noces Marguerite, fille de Guy, vicomte de Thouars, de laquelle il eut un fils nommé Guy, souche de la branche des Parthenay-Soubise. Ce jeune seigneur, n'étant pas le frère germain de Jean, ne pouvait invoquer le droit de viage pour lui succéder à Parthenay. C'est pour cette raison qu'on lui donna en dédommagement les seigneuries de Soubise, Taillebourg et Mouchamp. Depuis ce partage qui eut lieu vers l'année 1327, la famille des Archevêque se divisa en deux branches la branche aînée, issue de Jean 1er, resta à Parthenay jusqu'à son extinction ; la branche cadette ou de Soubise, issue de Guy, alla se fixer en Saintonge ; la célèbre Catherine de Parthenay, femme du vicomte de Rohan, en fut la dernière héritière au XVI^e siècle. Comme les Soubise n'ont rien en de commun avec la ville de Parthenay, nous ne nous en occuperons pas (*). [Extraits des généalogies de Sainte-Marthe dans dom Fonteneau, t. 86. — Dom Fonteneau, t. 38, p. 162. — Thibaudeau, t. 2 p. 462, note d'Apollin Briquet. — Marchegay.]

Guillaume VI Archevêque mourut vers la fin de novembre 1308, en désignant l'abbaye de la Grénetière pour sa sépulture. Son tombeau, sur lequel est sculptée l'image d'un chevalier tout armé, se voit encore au milieu des ruines du monastère dont il fut le bienfaiteur (*). [Notes et croquis sur la Vendée, par de Mombail, p 106, Niort, 1843.]

C'est vers cette époque, c'est-à-dire à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, et vraisemblablement sous les auspices de Guillaume VI, que les cordeliers vinrent s'établir à Parthenay. La vaste église qu'on leur construisit subsiste encore, et l'archéologue peut en admirer les voûtes légères ; mais les cloîtres, qui abritèrent les enfants de Saint-François ont disparu. Un acte du 26 octobre 1309 est le premier titre connu qui nous apprend l'établissement des cordeliers à Parthenay. À défaut de cet acte, l'architecture seule du monument serait d'ailleurs suffisante pour nous en révéler l'origine (*) [Dom Fonteneau, t. 5, p. 499. — Depuis longtemps l'église des Cordeliers est transformée en écurie à l'usage de la gendarmerie.] [La première mention connue de cette communauté religieuse remonte à l'année 1269, date relevée dans la correspondance

administrative d'Alphonse de Poitiers. Comme il est précisé dans une annotation précédente, Hugues II fut inhumé aux Cordeliers en 1271. La chapelle des cordeliers que nous connaissons aujourd'hui est différente de celle qu'a connue Bélaire Ledain. À la Révolution, elle sert un instant de mairie, de salle de réunion, permet la célébration de l'Être Suprême, avant d'être affectée, avec l'ensemble des bâtiments conventuels, à l'usage de la gendarmerie. Au départ de ces derniers, ce sont les pompiers qui viendront s'y installer. Dans les années 1950, les deux premières travées de la chapelle se sont en partie écroulées. Faute d'intérêt, de classement et d'argent, elles furent rasées.]

JEAN 1er LARCHEVEQUE, seigneur de Parthenay jusqu'aux guerres avec l'Angleterre (1308-1327).

Les premières années de Jean Larchevêque ne nous sont pas connues. Au moment, où la mort de son père le mettait en possession de la seigneurie de Parthenay, le procès des templiers, qui ne devait pas durer moins de sept ans, agitait l'Europe entière et tenait en suspens tous les esprits.

Sans énumérer les nombreuses commanderies que la célèbre milice du temple possédait en Poitou, citons en deux qui se trouvaient placées dans la baronnie de Parthenay : la commanderie de la Boissière en Gâtine, dont les domaines étaient situés dans les paroisses de Secondigny, Saint-Pardoux et Pougnes, et la commanderie de Saint-Georges-de-la-Lande (paroisse de Gourgé), appelée aussi Petite-Lande de Gourgé ou de Parthenay. Parmi les domaines qui dépendaient de cette dernière, remarquons la Béraudière, le moulin du Gué et le moulin du Temple sur le Thouet, et trois maisons situées à Parthenay, l'une dans la Grand'Rue de la basse ville, l'autre dans le faubourg Saint-Jacques, et la dernière non loin de l'église de Saint-Laurent (*). [Archives de la Vienne à la Préfecture de Poitiers. — L'une des maisons qui ont appartenu aux templiers se trouvait située, il paraît, dans la rue Tête-de-Cheval, où on la voit encore sur la droite en montant. Trois petites fenêtres géminées sont pratiquées dans sa façade qui paraît remonter à une haute antiquité. Une autre, située au bas de la rue de Ferrole, aurait aussi, dit-on, appartenu au même ordre. Il serait fort possible que ces maisons fussent les mêmes que celles qui sont désignées dans les actes existant aux archives de Poitiers.] [En fait, la maison évoquée au bas de la rue Férolle, était placée (avec certitude) au bas de la rue Moque-Souris, à l'emplacement de la petite place qui jouxte cette rue. Cet endroit correspond à la surface de deux habitations. La maison de la rue Tête-de-Cheval, actuelle rue de la poste, a été dessinée pour être publiée dans l'ouvrage « La Gâtine Historique et Monumentale » de notre auteur. Il n'est pas certain, dans l'état actuel des recherches, que cette maison, qui a disparu, appartenait aux templiers.]

On avait pris les plus grandes précautions pour opérer l'arrestation des templiers, car on avait tout à craindre de cet ordre puissant. « Vers la fin de septembre 1307, les baillis, les gouverneurs des provinces reçurent un paquet cacheté du sceau particulier du roi : on leur enjoignait de ne l'ouvrir que dans la nuit du 12 au 13 octobre ; on les rendait responsables sur leur tête de l'exécution du mandat. Le cachet fut brisé à l'heure indiquée, et les baillis trouvèrent l'ordre d'arrêter à l'instant même tous les templiers établis dans le district (*). [Histoire des grands capitaines français, par Alex. Mazas, t. 1er, p. 202.] Pas un seul n'échappa. Le commandeur de la Boissière, Jean de Bertaut, arrêté comme les autres, subit un premier interrogatoire à Saint-Maixent en présence du sénéchal du Poitou et de Jean de Jamville, huissier d'armes du roi, l'un des préposés à la garde des templiers. L'année suivante, il fut interrogé de nouveau par l'officier de Poitiers, assisté des frères prêcheurs et du doyen de l'église cathédrale. Enfin, transféré à Paris, il comparut le 12 mai 1310 devant les commissaires du pape assemblés dans cette capitale, pour être soumis à un dernier interrogatoire beaucoup plus sérieux que les précédents. Lorsqu'il eut décliné ses qualités et son âge (il avait environ cinquante ans), on commença par lui demander s'il avait déjà fait des déclarations. Il répondit qu'il avait été interrogé à Saint-Maixent, puis à Poitiers, et que là il s'était réconcilié avec l'Église. Alors on lui donna connaissance des nombreux chefs d'accusation formulés contre les templiers, et on l'invita à déclarer ce qu'il savait relativement à chacun d'eux. Les révélations du commandeur de la Boissière furent précises et complètes. Il raconta aux commissaires la manière

dont il avait été reçu membre de la milice dit temple, il y avait environ dix-huit ans, par Pierre de Mainard, commandeur de Champ-Guillon de Montgagniet en Poitou. Sa réception avait eu lieu dans la chapelle de cette commanderie en présence de trois templiers. Pierre de Mainard, après l'avoir revêtu du manteau de l'ordre, lui avait ordonné de renier Jésus-Christ et de cracher sur une croix étendue à ses pieds. D'abord il refusa absolument de commettre ce sacrilège ; mais comme le commandeur le menaçait de le faire jeter dans un cachot, s'il n'accomplissait cet acte impie, Jean de Bertaut avoua que, sous l'impression de la crainte, il avait renié Jésus-Christ de bouche, mais non de cœur, et craché, non pas sur la croix, mais à côté. Il ajouta qu'il était persuadé qu'on l'aurait emprisonné ou maltraité s'il n'avait pas obéi : d'après sa conviction, ces rigueurs ont dû être exercées envers plusieurs récipiendaires. Après ces premières cérémonies, on lui fit prêter serment d'observer la chasteté, l'obéissance, de ne posséder rien en propre, et de ne pas révéler les secrets de l'ordre. Puis on lui ordonna de ne jamais divulguer les détails de son admission. Les commissaires lui ayant demandé s'il avait assisté quelquefois à la réception d'un candidat ou à un chapitre des templiers, il répondit négativement. En effet, les hauts dignitaires de l'ordre étaient seuls admis dans ces réunions. Il déclara ensuite que sa réception n'avait eu lieu qu'en présence de templiers. Les portes de la chapelle étant restées ouvertes, dit-il, plusieurs personnes voulurent y entrer, mais on leur enjoignit de se retirer. Continuant sa déposition avec la même sincérité, Jean de Bertaut déclara qu'on ne lui avait pas défendu de se confesser aux prêtres qui ne faisaient pas partie de l'ordre ; et comme preuve de ce qu'il disait, il raconta qu'aussitôt après sa réception il était allé trouver Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, pour se confesser du sacrilège qu'il avait commis. Ce prélat lui avait conseillé de quitter l'ordre du temple ; mais, malgré tout le désir qu'il en avait, Jean de Bertaut avoua que la crainte l'avait empêché d'abandonner les rangs de cette milice pour laquelle d'ailleurs, ajouta-t-il, il n'avait point d'affection. Quant au crime d'immoralité que l'on reprochait aux templiers, il déclara ne rien savoir à cet égard, ajoutant même qu'il ne regardait pas cette accusation comme bien fondée (*). [[Procès des templiers, pièces publiées dans les Documents inédits sur l'Histoire de France, t. 1er, p. 270-274.](#)]

La déposition si pleine de franchise du commandeur de la Boissière prouve évidemment son innocence. Il n'a point participé aux crimes dont l'ordre fut reconnu coupable ; il ne fut point initié à ses doctrines secrètes, qui n'étaient connues que d'un petit nombre d'adeptes. S'il ne s'est pas retiré d'une société dans laquelle on n'était admis qu'en profanant la croix, il nous en donne lui-même la raison, c'est la crainte seule qui l'a retenu. Aussi c'est moins à titre d'accusé qu'à titre de témoin qu'il comparut devant les commissaires du pape, ainsi que l'atteste au surplus la qualité de *testis*, qui lui est donné dans le procès-verbal de sa déposition.

On connaît les résultats de cet immense procès dans lequel deux mille témoins furent entendus. L'ordre des templiers fut aboli par le concile de Vienne en 1312, et soixante chevaliers, jugés plus criminels que les autres, furent livrés au supplice comme relaps.

Les domaines des templiers ayant été donnés aux chevaliers hospitalier de Jérusalem, les deux commanderies de la Boissière en Gâtine et de Saint-Georges-de-la-Lande passèrent entre les mains de leurs nouveaux maîtres en 1313. L'ordre de Malte se trouva de la sorte possesseur de trois commanderies en Gâtine, car il en possédait déjà une autre à Saint-Remi (paroisse de Verruye) depuis les premières années du XII^e siècle (*). [[Archive de la Vienne à la préfecture de Poitiers, liasse I, 809, commanderie de Saint-Remi. — Le premier acte qui fasse mention de cette commanderie est de l'an 1208 ; il nous apprend le nom du commandeur de Saint-Rémi à cette époque, frère Goulard.](#)] Il les conserva jusqu'en 1789.

Dans le courant de l'année 1321, pendant que le roi Philippe le Long visitait son comté de Poitou, une mortalité effrayante, dont on ne pouvait déterminer la cause, désola particulièrement l'Aquitaine. Tout à coup, vers la fin de juin, le bruit se répandit que les lépreux et les juifs empoisonnaient les fontaines, les puits et toutes les sources de l'Aquitaine. Cette rumeur était fondée sur les aveux même de plusieurs lépreux qu'on avait condamnés au supplice du feu dans la haute Aquitaine en punition de cet exécrable forfait.

On connaît les ravages exercés par la lèpre pendant une partie du moyen âge. On reléguait, par

mesure de précaution, les malheureux qui en étaient atteints dans des hôpitaux particuliers appelés maladreries, fondés par les rois ou les seigneurs et dotés richement. Le nombre de ces établissements était fort considérable en France. Il en existait un près de Parthenay qu'on appelait indifféremment maladrerie ou Chapelle-Sainte-Catherine : ses biens étaient administrés par un chapelain qui les possédait à titre de bénéfice, et qui exerçait en même temps la moyenne et la haute justice (*). [Archives de l'hôpital de Parthenay. — La maladrerie existe encore non loin de la ville sur la route de Niort. La chapelle sert aujourd'hui de grange.] [Cette chapelle n'existe plus depuis le début du XX^{ème} siècle. Elle fut démolie lors de la création de la ligne de tramway] L'origine de sa fondation, qu'on attribue à un roi (*), [Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux ; Paris, Alliot, 1648.] doit remonter environ à cette époque, c'est-à-dire au commencement du XIV^e siècle. Le style de la chapelle qui subsiste encore justifierait au besoin notre assertion. [L'édifice, d'après les quelques renseignements qu'il nous reste, semble remonter au XI^e siècle.]

Les aveux des lépreux, relativement à l'empoisonnement des fontaines, causèrent une grande émotion. Partout on sévit contre eux et contre les juifs instigateurs de cet infâme complot. Le seigneur de Parthenay, Jean Larchevêque fit rechercher avec soin les coupables. Un lépreux de haute condition ayant été arrêté dans ses domaines, et amené devant lui, avoua « que un grand juif et riche l'avait à ce incliné et donné dix livres et baillié les poisons pour ce faire, et li avait promis que se il pooit les autres mesiaux (lépreux) amener à ce faire que il leur administreroit deniers et poisons » (*). [Chroniques de Saint-Denis, dans le Recueil des historiens de France, t. 20, p. 704.] Interrogé sur la nature de ces poisons, il répondit qu'ils étaient composés de sang humain, d'urine, de trois sortes d'herbes qu'il ne connaissait pas et d'hosties consacrées, le tout séché, broyé et mis dans des sachets qu'on jetait ensuite dans les fontaines. Le seigneur de Parthenay envoya au roi Philippe le Long, qui, comme nous le disions, se trouvait alors en Poitou, l'interrogatoire du lépreux. En apprenant ces abominables révélations, le roi, saisi d'horreur, publia un édit par lequel il ordonnait de brûler vifs les lépreux reconnus coupables et d'enfermer sévèrement les autres dans les maladreries (*). [Continuatio chronici Guillelmi de Nangiaco apud rerum Gall. script., t. 20, p. 628. — Thihaudeau, t. 1^{er}, p. 363, en parlant de ce fait, prétend que Philippe le Bel détruisit les léproseries pour s'emparer de leurs richesses, et non pas parce que les lépreux étaient vraiment coupables. Nous ferons observer que ce fut Philippe le Long qui rendit l'édit contre les lépreux en 1321, et que les léproseries ne furent point supprimées : elles existèrent sous Louis XIV qui les réunit aux hôpitaux. D'ailleurs, les chroniques sont là pour attester la réalité de l'empoisonnement des fontaines par les lépreux.] [Notre auteur prend ouvertement parti dans une affaire qui est loin d'être aussi claire que ce qu'il veut nous faire croire. Son sentiment anti-juif est net et peut partiellement s'expliquer par certains faits de l'époque et sa jeunesse d'esprit. Sa prise de position très tranchée rejoint celle qu'il affiche pour l'affaire des templiers. On sait aujourd'hui que la royauté cherchait à remplir ses caisses au moyen d'affaires pas toujours très honnêtes, car il est toujours possible de faire dire ce que l'on veut sous la torture, même si, parfois, il n'y a pas « de fumée sans feu » ! Il convient donc de relativiser la réalité des responsabilités.]

Les véritables coupables, dans toute cette affaire, c'étaient les juifs. Quant aux lépreux, ils ne paraissent avoir été que des instruments. Les faits que le seigneur de Parthenay porta à la connaissance du roi en sont une preuve évidente. On s'est demandé quel intérêt porta les juifs à mettre à exécution ce projet diabolique. Il paraîtrait que les princes musulmans, alarmés par le bruit d'une croisade, s'entendirent avec eux pour faire périr en masse par le poison les populations chrétiennes. Les juifs, qu'une haine implacable animait contre les chrétiens, se montrèrent disposés à servir les projets des infidèles ; mais redoutant de nouvelles persécutions et étant d'ailleurs l'objet d'une surveillance trop active, ils s'adressèrent aux lépreux. Ils leur firent entendre qu'en mêlant du poison à l'eau des fontaines tout le monde deviendrait lépreux, et qu'alors ils ne seraient plus séquestrés dans des hôpitaux, ni séparés de la société des autres hommes ; l'argent acheva de les gagner. On frémit à la pensée des maux épouvantables qu'aurait occasionné cet infernal complot s'il n'eût pas été découvert. Les révélations si précises, recueillies par le seigneur de Parthenay de la

bouche même d'un des coupables, furent celles qui contribuèrent le plus à dévoiler la vérité tout entière. [Il n'est pas impossible que le seigneur de Parthenay ait monté cette affaire de toutes pièces... Il suffit de lire ce que notre auteur écrit maintenant.]

Deux ans après, en 1323, des bruits compromettants pour le seigneur de Parthenay se répandirent en Poitou. L'opinion publique l'accusait d'avoir abandonné la foi catholique pour embrasser des croyances hérétiques ; on disait même qu'il se livrait à des pratiques infâmes, qu'un catholique rougirait de nommer, dit le continuateur de Nangis. Au fond, ce que l'on reprochait au seigneur de Parthenay n'était autre chose que le manichéisme, dont les doctrines honteuses trouvaient encore quelques sectateurs, malgré la ruine déjà ancienne des Albigeois et l'abolition récente des templiers, parmi lesquels, comme on le sait, elles s'étaient introduites et conservées. Cependant, ces bruits prenant chaque jour plus de consistance, un religieux dominicain, originaire de Bretagne et nommé frère Maurice, que le pape avait envoyé en Aquitaine en qualité d'inquisiteur de la foi, vint trouver Jean Larchevêque. Il l'engagea avec douceur à s'amender, et lui recommanda de modifier sa conduite, afin de faire cesser les propos injurieux qu'on tenait sur son compte. Ce langage déplut fort au seigneur de Parthenay ; son orgueil se révolta, et, suivant l'expression si naïve et si vraie du chroniqueur, il « oult trop grant despit que un povres frères prescheur osast reprendre si grant homme comme il était (*). » [Continuation anonyme de la chronique de Jean de Saint-Victor, passage correspondant du manuscrit de Rouen, dans le Recueil des historiens de France, t. 21, p. 681, note.] Aussi, loin de prendre en considération les avis si pleins de douceur du dominicain, Jean Larchevêque, non-seulement continua à agir comme par le passé, mais encore afficha plus ouvertement l'hérésie. Alors l'inquisiteur en informa le roi Charles le Bel. Aussitôt, par ordre royal, le sire de Parthenay est arrêté, tous ses biens sont saisis, et lui-même, amené à Paris, est emprisonné au Temple. Un tribunal, composé de plusieurs prélats et de jurisconsultes, ne tarda pas à se réunir pour le juger. Lorsque l'accusé eut comparu, frère Maurice lui posa des questions concernant l'hérésie, qui lui était reprochée, l'invitant à y répondre avec franchise. Mais le sire de Parthenay, refusant de le faire, s'emporta en invectives contre la personne de l'inquisiteur, alla même jusqu'à lui dire qu'il était indigne de ses fonctions, et finalement en appela au pape. C'était son droit. Aussi le roi, après lui avoir remis tous ses biens, l'envoya sous bonne garde à Avignon devant le souverain pontife. D'abord le pape Jean XXII ne voulut pas admettre l'appel interjeté par Jean Larchevêque ; mais des personnages puissants à la cour pontificale, notamment l'évêque de Noyon parent du sire de Parthenay, déterminèrent le pape à donner des coadjuteurs à l'inquisiteur pour recommencer les débats et juger définitivement l'affaire. Grâce à ces hautes protections, le procès traîna en longueur, et le sire de Parthenay put échapper à une condamnation qu'il n'avait que trop méritée par sa conduite. En effet, le chroniqueur constate avec soin que « le dit seigneur avait en la court pluseurs qui le déportaient. Et bien apparut en la fin ; car il s'en vint puis franc et délivré et absous du pape, si connu l'en dit, de ce qui li estait opposé (*). » [Cont. de la chron. de Jean de Saint-Victor, dans le Recueil des historiens de France, t. 21, p. 681 et la note. — Continuation de la chronique de Guillaume de Nangis, dans le même recueil, t. 20, p. 634. — Chroniques de Saint-Denis, dans le même recueil, t. 20, p. 712. — Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. 189, et Joseph Aubert ne semblent pas avoir connu ces chroniques, car ils auraient parlé de cet évènement d'une manière plus étendue et plus précise.]

[On retrouve à travers les propos de Bélisaire Ledain, la foi profonde d'un catholique... ne laissant place à aucune tolérance.]